



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

**Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 13 février 2019 et
soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2019**

VERSION NON AUDITÉE

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	5
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	5
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE.....	7
PARTIES LIÉES	10
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	12
COMPTE DE RÉSULTAT.....	12
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	13
BILAN ACTIF.....	14
BILAN PASSIF.....	15
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	16
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	18
NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1^{ER} JANVIER 2018	21
TRANSITION DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 AU 1 ^{ER} JANVIER 2018	21
TRANSITION ENTRE LES DEPRECIATIONS OU PROVISIONS CONSTITUEES SELON IAS 39 ET LES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUEES SELON IFRS 9.....	24
ACTIFS FINANCIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RECLASSEMENT DU FAIT DE LA MISE EN APPLICATION D'IFRS 9.....	27
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	29
NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	29
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	29
1.2 Principes et méthodes comptables.....	32
1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28).....	55
NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	59
NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	65
3.1 Risque de crédit.....	65
3.2 Risque de marché	89
3.3 Risque de liquidité et de financement	96
3.4 Comptabilité de couverture	99
3.5 Risques opérationnels.....	105
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires	105
NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	106
4.1 Produits et Charges d'intérêts	106
4.2 Produits et charges de commissions.....	107
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	108
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	109
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	110
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	110
4.7 Charges générales d'exploitation	110
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	112
4.9 Coût du risque	113
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	114
4.11 Impôts.....	115

4.12	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	116
NOTE 5	Informations sectorielles	119
5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	121
5.2	Information sectorielle par zone géographique	123
5.3	Spécificités de l'assurance	124
NOTE 6	Notes relatives au bilan	130
6.1	Caisse, banques centrales	130
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	130
6.3	Instruments dérivés de couverture	134
6.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	134
6.5	Actifs financiers au coût amorti	137
6.6	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	141
6.7	Exposition au risque souverain.....	144
6.8	Passifs financiers au coût amorti	146
6.9	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	148
6.10	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	150
6.11	Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	151
6.12	Co-entreprises et entreprises associées.....	152
6.13	Immeubles de placement	155
6.14	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	156
6.15	Écarts d'acquisition	157
6.16	Provisions techniques des contrats d'assurance	160
6.17	Provisions	161
6.18	Dettes subordonnées	168
6.19	Capitaux propres.....	171
6.20	Participations ne donnant pas le contrôle.....	175
6.21	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	177
NOTE 7	Avantages au personnel et autres rémunérations	179
7.1	Détail des charges de personnel.....	179
7.2	Effectif moyen de la période	179
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	179
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	180
7.5	Autres avantages sociaux	183
7.6	Paiements à base d'actions.....	183
7.7	Rémunérations de dirigeants	184
NOTE 8	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	185
NOTE 9	Reclassements d'instruments financiers	188
NOTE 10	Juste valeur des instruments financiers	189
10.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	190
10.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	193
10.3	Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	204
NOTE 11	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018.....	205
11.1	Information sur les filiales	205
11.2	Composition du périmètre.....	207
NOTE 12	Participations et entités structurées non consolidées	231
12.1	Participations non consolidées.....	231



12.2	Informations sur les entités structurées non consolidées	231
NOTE 13	Événements postérieurs au 31 décembre 2018.....	236

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'adresse du siège social de la société est : 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

MECANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE SOLVABILITE

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 610 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2018 à 1 152 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 40 millions d'euros.

Par ailleurs, le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de résolution unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* – NCWOL – prévu à l'article L.613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

GARANTIES SPECIFIQUES APORTEES PAR LES CAISSES REGIONALES A CREDIT AGRICOLE S.A. (SWITCH)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations

détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

- Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.
- Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; symétriquement, Crédit Agricole S.A. ne peut comptabiliser de produit équivalent, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales comptabilisent de manière symétrique les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

LIENS EN CAPITAL ENTRE CREDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES REGIONALES

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 99,9 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des certificats coopératifs d'investissement ("CCI") et les certificats coopératifs d'associé ("CCA") détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à une holding ("Sacam Mutualisation") conjointement détenue par les Caisses régionales.

PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales¹ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.5 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.8 "Passifs financiers au coût amorti").

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 11 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2018 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 2 590 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 088 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 1 068 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 186 millions d'euros ;
- engagements donnés sur instruments financiers : 4 218 millions d'euros ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 4 957 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

¹ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

GESTION DES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITES, PRERETRAITES ET INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE : CONVENTIONS DE COUVERTURE INTERNES AU GROUPE

Comme présenté dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 7.7 ainsi que dans la partie "Politique de rémunération", chapitre 3 "Gouvernement d'entreprise" du Document de référence.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	4.1	24 817	24 704
Intérêts et charges assimilées	4.1	(13 247)	(12 428)
Commissions (produits)	4.2	10 600	9 534
Commissions (charges)	4.2	(6 441)	(5 729)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(3 093)	4 620
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		496	
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		(3 589)	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	192	
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		71	
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		121	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente			3 028
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.5	-	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.5	-	
Produits des autres activités	4.6	42 517	32 831
Charges des autres activités	4.6	(35 900)	(37 926)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	5.3	291	
Produit net bancaire		19 736	18 634
Charges générales d'exploitation	4.7	(11 830)	(11 438)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(759)	(765)
Résultat brut d'exploitation		7 147	6 431
Coût du risque	4.9	(1 081)	(1 422)
Résultat d'exploitation		6 066	5 009
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		255	728
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	89	6
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.15	86	186
Résultat avant impôt		6 496	5 929
Impôts sur les bénéfices	4.11	(1 466)	(1 732)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		(3)	20
Résultat net		5 027	4 217
Participations ne donnant pas le contrôle	6.20	627	568
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		4 400	3 649
Résultat par action ¹	(en euros) 6.19	1,387	1,124
Résultat dilué par action ¹	(en euros) 6.19	1,387	1,124

¹ Correspond au résultat y compris Résultat net d'impôt des activités abandonnées

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net		5 027	4 217
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	51	4
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre ¹	4.12	383	
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	4.12	130	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	564	4
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	1	24
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(259)	(28)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(3)	(1)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	5	(9)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	308	(10)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	248	(683)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente			(530)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(1 225)	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(138)	(356)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	4.12-5.3	(356)	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(1 471)	(1 569)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(11)	(386)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	547	355
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	1	(16)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	(2)	(15)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	(936)	(1 631)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	(628)	(1 641)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		4 399	2 576
Dont part du Groupe		3 805	2 070
Dont participations ne donnant pas le contrôle		594	506

¹ Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables : + 78 millions d'euros (cf Note 4.12).

BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales	6.1	66 976	50 755	50 761
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6-6.7	365 475	363 737	321 404
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		225 605	222 136	
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		139 870	141 601	
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	14 322	16 429	16 435
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	253 620	258 603	
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		250 202	255 478	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		3 418	3 125	
Actifs financiers disponibles à la vente				307 058
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	840 201	781 522	
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		412 981	388 716	394 051
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		369 456	341 114	360 079
<i>Titres de dettes</i>		57 764	51 692	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 375	5 978	5 978
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				20 179
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	4 480	4 741	4 462
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	38 013	36 197	36 197
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		257	495	495
Participation aux bénéfices différée	6.16	52	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.12	6 368	5 108	5 177
Immeubles de placement	6.13	6 408	6 196	6 196
Immobilisations corporelles	6.14	4 069	4 210	4 210
Immobilisations incorporelles	6.14	2 287	2 180	2 180
Ecarts d'acquisition	6.15	15 491	15 421	15 421
TOTAL DE L'ACTIF		1 624 394	1 551 572	1 550 283

BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Banques centrales	6.1	949	3 185	3 185
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	228 111	227 848	227 887
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		193 956	196 444	
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		34 155	31 404	
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	12 085	13 271	13 271
Passifs financiers au coût amorti		913 600	840 095	
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	131 960	125 590	125 590
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	597 170	550 746	550 746
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.8	184 470	163 759	163 708
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 612	6 565	6 565
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	2 376	3 287	3 482
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	42 309	40 530	40 530
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		229	354	354
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.16	324 033	322 516	320 417
Provisions	6.17	5 809	4 935	4 421
Dettes subordonnées	3.3-6.18	22 765	25 421	25 421
Total dettes		1 558 878	1 488 007	1 485 577
Capitaux propres		65 516	63 565	64 706
Capitaux propres part du Groupe		58 811	57 135	58 056
Capital et réserves liées		27 009	26 749	26 749
Réserves consolidées		26 179	28 568	24 705
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 214	1 812	2 947
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		9	6	6
Résultat de l'exercice		4 400		3 649
Participations ne donnant pas le contrôle		6 705	6 430	6 650
TOTAL DU PASSIF		1 624 394	1 551 572	1 550 283

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	
Capitaux propres au 1er janvier 2017	8 538	40 327	(132)	5 011	53 744	5 087	(555)	4 532	-	58 276	5 699	(13)	(25)	(38)	5 661	63 937
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	(12)	(12)	-	-	-	-	(12)	-	-	-	-	-	(12)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(454)	-	-	(454)	-	-	-	-	(454)	(12)	-	-	-	(12)	(466)
Dividendes versés en 2017	-	(1 716)	-	-	(1 716)	-	-	-	-	(1 716)	(298)	-	-	-	(298)	(2 014)
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(54)	-	-	(54)	-	-	-	-	(54)	672	-	-	-	672	618
Mouvements liés aux paiements en actions	-	13	-	-	13	-	-	-	-	13	6	-	-	-	6	19
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(2 211)	1	(12)	(2 222)	-	-	-	-	(2 222)	368	-	-	-	368	(1 854)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(1 178)	(33)	(1 211)	-	(1 211)	-	(51)	-	(51)	(51)	(1 262)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(55)	-	-	(55)	(391)	23	(368)	-	(423)	4	(11)	-	(11)	(7)	(430)
Résultat 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	3 649	3 649	568	-	-	-	568	4 217
Autres variations	-	(13)	-	-	(13)	-	-	-	-	(13)	111	-	-	-	111	98
Capitaux propres au 31 décembre 2017	8 538	38 048	(131)	4 999	51 454	3 518	(565)	2 953	3 649	58 056	6 750	(75)	(25)	(100)	6 650	64 706
Affectation du résultat 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 649)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2018	8 538	41 697	(131)	4 999	55 103	3 518	(565)	2 953	-	58 056	6 750	(75)	(25)	(100)	6 650	64 706
Impacts nouvelles normes ¹	-	214	-	-	214	(274)	(861)	(1 135)	-	(921)	(232)	(19)	31	12	(220)	(1 141)
Capitaux propres au 1er janvier 2018 retraité	8 538	41 911	(131)	4 999	55 317	3 244	(1 426)	1 818	-	57 135	6 518	(94)	6	(86)	6 430	63 565
Augmentation de capital	61	168	-	-	229	-	-	-	-	229	-	-	-	-	-	229
Variation des titres auto-détenus	-	-	(20)	-	(20)	-	-	-	-	(20)	-	-	-	-	-	(20)
Émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	12	12	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-	12
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(443)	-	-	(443)	-	-	-	-	(443)	(13)	-	-	-	(13)	(456)
Dividendes versés en 2018	-	(1 802)	-	-	(1 802)	-	-	-	-	(1 802)	(353)	-	-	-	(353)	(2 155)
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(8)	-	-	(8)	-	-	-	-	(8)	9	-	-	-	9	1
Mouvements liés aux paiements en actions	-	20	-	-	20	-	-	-	-	20	9	-	-	-	9	29
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	61	(2 045)	(20)	12	(2 012)	-	-	-	-	(2 012)	(348)	-	-	-	(348)	(2 360)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(59)	-	-	(59)	(908)	323	(585)	-	(644)	(1)	(18)	(13)	(31)	(32)	(676)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	(47)	-	-	(47)	-	47	47	-	-	(1)	-	1	1	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	(12)	-	-	(12)	-	12	12	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	19	-	-	19	(8)	(2)	(10)	-	9	2	(2)	-	(2)	-	9
Résultat 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	4 400	4 400	627	-	-	-	627	5 027
Autres variations ²	-	(77)	-	-	(77)	-	-	-	-	(77)	28	-	-	-	28	(49)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018	8 599	39 729	(151)	5 011	53 188	2 328	(1 105)	1 223	4 400	58 811	6 826	(114)	(7)	(121)	6 705	65 516

¹Le détail des impacts sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 est présenté dans la note "Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018".

²Les autres variations concernent principalement un ajustement au titre du traitement des placements de l'assurance et l'impact des passifs prescrits à l'issue de nouvelles analyses juridiques.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant impôt		6 496	5 929
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		759	786
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.15	(86)	(186)
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		10 333	13 614
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(482)	(985)
Résultat net des activités d'investissement		(89)	(532)
Résultat net des activités de financement		2 970	3 214
Autres mouvements		(2 104)	(5 389)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		11 301	10 522
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(14 938)	5 363
Flux liés aux opérations avec la clientèle		15 330	12 327
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		7 770	(4 670)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(651)	140
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ¹		190	245
Impôts versés		(568)	(1 275)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		7 133	12 130
Flux provenant des activités abandonnées		-	1
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		24 930	28 582
Flux liés aux participations ²		(1 072)	(1 523)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(688)	(1 040)
Flux provenant des activités abandonnées		6	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(1 754)	(2 583)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ³		(2 465)	(1 589)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁴		535	3 654
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(1 930)	2 065
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		864	(1 521)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		22 110	26 543
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		52 075	25 532
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		47 565	24 339
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		4 510	1 193
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		74 185	52 075
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		66 017	47 565
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		8 168	4 510
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		22 110	26 543

* Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

¹ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 décembre 2018, ce montant comprend le versement des dividendes des sociétés de l'assurance pour 156 millions d'euros, des filiales d'Amundi pour 16 millions d'euros, de Wafasalaf pour 13 millions euros et de Crédit Agricole Immobilier pour 5 millions d'euros.

² Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

- L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2018 s'établit à -410 millions d'euros. Les principales opérations concernent l'acquisition de Banca Leonardo pour -20 millions d'euros net de trésorerie acquise, l'entrée dans le périmètre d'Iris Holding pour -88 millions d'euros, les cessions de Caceis USA et de Caceis Canada pour +14 millions d'euros, la cession de la Banque Thémis pour - 40 millions d'euros, la souscription aux augmentations de capital des sociétés mises en équivalence avec Frey pour -44 millions d'euros, d'entités Amundi pour - 69 millions d'euros et d'entités CACF pour - 89 millions d'euros.

- Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à -656 millions d'euros dont -756 millions d'euros réalisées dans le cadre des investissements de l'assurance.

³ Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce montant correspond principalement à l'augmentation de capital réservée aux salariés pour 135 millions d'euros

En outre, 2 611 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, ont été versés par le groupe Crédit Agricole S.A. Il se décompose de la manière suivante :

- Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour - 1 802 millions d'euros

- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour - 366 millions d'euros, et

- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour - 443 millions d'euros.

⁴ Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 décembre 2018, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 15 314 millions d'euros et les remboursements à - 8 783 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 2 624 millions d'euros et les remboursements à - 5 430 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 3 190 millions d'euros.

NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1^{ER} JANVIER 2018

TRANSITION DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 AU 1^{ER} JANVIER 2018

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers impactés par la mise en place de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.

ACTIFS FINANCIERS

Actifs financiers		31/12/2017	01/01/2018												
IAS 39		Reclassements au titre d'IFRS 9													
Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales	Actifs financiers à la juste valeur par résultat					Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti			Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Participations dans les entreprises mises en équivalence	
		Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes				
(en millions d'euros)															
Banques Centrales	49 319	49 319													
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	321 404		221 095	9 905	34 778	51 600	3	(6)	4 028	-	-	-	-		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	221 089		221 095					(6)							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	100 315			9 905	34 778	51 600	3		4 028						
Instruments dérivés de couverture	16 435						16 435								
Actifs financiers disponibles à la vente	307 058		7	23 725	19 193				232 952	3 125				28 056	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	394 051								5 165		388 847			39	
Prêts et créances sur la clientèle	360 079		1 034		2 455							342 227		14 363	
Titres détenus jusqu'à l'échéance	20 179								10 805					9 375	
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	495													495	
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5 177													5 177	
Saldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	1 474 197														
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9		(6)			(58)				2 528		(131)	(1 113)	(141)	(69)	
01/01/2018	Saldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9	49 313	222 136	33 630	56 368	51 600	3	16 429	255 478	3 125	388 716	341 114	51 692	495	5 108

¹ Les reclassements liés aux actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option se décomposent comme suit :

	IAS 39		Reclassements au titre d'IFRS 9	
	Valeur comptable selon IAS 39	Dont actifs financiers reclassés hors de la catégorie juste valeur par résultat sur option sous IFRS 9		
		Reclassements imposés par les dispositions d'IFRS 9	Reclassements effectués par choix	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	100 315	100 312	-	
Instruments de dette	83 245	83 242	-	
Instruments de capitaux propres	17 070	17 070	-	

PASSIFS FINANCIERS

Passifs financiers	31/12/2017	01/01/2018						
	IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9						Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées
		Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Passifs financiers au coût amorti		
					Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	227 887	196 444	31 404	-	-	-	39	
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	196 444	196 444		-				
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option¹</i>	31 443		31 404		-	-	39	
Instruments dérivés de couverture	13 271	-		13 271				
IAS 39								
Dettes envers les établissements de crédit	125 590		-		125 590			
Dettes envers la clientèle	550 746		-			550 746		
Dettes représentées par un titre	163 708		-				163 708	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	354							354
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	1 081 556							
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9								12
01/01/2018								
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		196 444	31 404	13 271	125 590	550 746	163 759	354

¹ Les reclassements liés aux passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option se décomposent comme suit :



	IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9	
	Valeur comptable selon IAS 39	Dont passif financiers reclassés hors de la catégorie juste valeur par résultat sur option sous IFRS 9	
		Reclassements imposés par les dispositions d'IFRS 9	Reclassements effectués par choix
<i>(en millions d'euros)</i>			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 443	-	39

TRANSITION ENTRE LES DÉPRÉCIATIONS OU PROVISIONS CONSTITUÉES SELON IAS 39 ET LES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUÉES SELON IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les modalités de provisionnement évoluent de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions passives comptabilisées au 31 décembre 2017 (selon les dispositions d'IAS 39) vers le montant de correction de valeur pour pertes comptabilisé au 1^{er} janvier 2018 (selon les dispositions d'IFRS 9) :

	31/12/2017	01/01/2018									
		IFRS 9 - Reclassements des montants de dépréciations									
	IAS 39 - Montant de la dépréciation	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			Actifs financiers au coût amorti			
		Banques Centrales	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat			Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
			Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
<i>(en millions d'euros)</i>											
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Actifs disponibles à la vente	(1 158)	(10)	(545)	(93)	-	(4)	(506)	-	-	-
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	(386)	-	-	-	-	-	-	(386)	-	-
	Prêts et créances sur la clientèle	(9 979)	-	-	(185)	-	-	-	-	(9 794)	-
	Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Soldes comptables des dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	(11 523)									
	Retraitements des dépréciations selon IFRS 9		(6)	10	545	278	-	(144)	506	(47)	(1 113)
	<i>Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39</i>		-	-	-	-	-	(1)	-	-	-
	<i>Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39</i>		-	10	545	93	-	(140)	506	-	(10)
	<i>Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39</i>		-	-	-	185	-	-	-	(47)	(1 113)
	<i>Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39</i>		-	-	-	-	-	(2)	-	-	(3)
01/01/2018	Soldes comptables des dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9		(6)	-	-	-	-	(148)	-	(433)	(10 907)

Provisions sur engagements de hors bilan	31/12/2017	Retraitements des provisions selon IFRS 9	01/01/2018
	IAS 39 - Montant de provisions		IFRS 9 - Montant de provisions
<i>(en millions d'euros)</i>			
Engagements de financement	119	409	528
Engagements de garantie	370	105	475
Soldes comptables de provisions	489	514	1 003

La répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS 39 au 31 décembre 2017 est la suivante :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39	31/12/2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
<i>(en millions d'euros)</i>		
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	(1 946)	(9 577)

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciations (ou buckets) sous IFRS 9 au 1^{er} janvier est la suivante :

Actifs financiers	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(104)	(40)	(4)
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	-	-	-
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	-	-	-
<i>Titres de dettes</i>	(104)	(40)	(4)
Actifs financiers au coût amorti	(805)	(1 558)	(8 992)
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	(46)	(1)	(386)
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	(745)	(1 556)	(8 606)
<i>Titres de dettes</i>	(14)	(1)	-
Total	(909)	(1 598)	(8 996)



Engagements hors bilan	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<i>(en millions d'euros)</i>			
Engagements de financement	133	277	118
Engagements de garantie	52	109	314
Total	185	386	432

ACTIFS FINANCIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RECLASSEMENT DU FAIT DE LA MISE EN APPLICATION D'IFRS 9

	31/12/2018				
	Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9		Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9 si le reclassement n'avait pas eu lieu		
	Valeur au bilan	Produits/ charges d'intérêts comptabilisés	Juste valeur	Gain/Pertes comptabilisés en résultat net	Gain/Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 938	94	3 938	29	
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	3 938	94	3 938	29	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	-		-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	-	-	-	-	
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	-	-	-	-	
<i>Titres de dettes</i>	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers au coût amorti	16 210	159	15 518	57	30
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>					
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>					
<i>Titres de dettes</i>	16 210	159	15 518	57	30
Total	20 148	253	19 456	86	30

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018

	Impact de 1 ^{ère} application d'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018 ¹		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
<i>(en millions d'euros)</i>			
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017 - NORME IAS 39	64 706	58 056	6 650
Incidence sur les réserves (A+B+C)	(18)	214	(232)
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la juste valeur par résultat sur option	348	341	7
Reclassement depuis actifs disponibles à la vente vers juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	1 687	1 673	14
Reclassement depuis actifs disponibles à la vente vers juste valeur par capitaux propres non recyclables : impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	445	384	61
Reclassement depuis actifs disponibles à la vente vers juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)	(499)	(406)	(92)
Reclassement depuis coût amorti vers juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	(110)	(108)	(2)
<i>Actifs (vers juste valeur par résultat)</i>	(110)	(108)	(2)
<i>Passifs (vers juste valeur par résultat)</i>	-	-	-
Reclassement depuis juste valeur par résultat vers juste valeur par capitaux propres recyclables	(75)	(75)	-
Reclassement depuis juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)	-	-	-
<i>Actifs (depuis juste valeur par résultat par nature et sur option)</i>	-	-	-
<i>Passifs (depuis juste valeur par résultat sur option)</i>	-	-	-
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur	-	-	-
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	(1 192)	(971)	(221)
Reclassement des instruments de capitaux propres juste valeur par résultat sur option vers juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti	(63)	(63)	-
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'application de l'approche par superposition	(494)	(494)	-
Réserves - hors entreprises mises en équivalence (A)	48	280	(232)
Réserves - entreprises mises en équivalence (B)	(66)	(66)	-
Réserves - activités abandonnées (C)	-	-	-
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (D+E+F)	(293)	(274)	(19)
Reclassement depuis actifs disponibles à la vente vers juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	(1 687)	(1 673)	(14)
Reclassement depuis actifs disponibles à la vente vers coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	(99)	(99)	-
Reclassement depuis coût amorti vers juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	362	360	2
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis actifs disponibles à la vente vers juste valeur par capitaux propres non recyclables	500	508	(8)
Reclassement depuis juste valeur par résultat vers juste valeur par capitaux propres recyclables	75	75	-
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur	-	-	-
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	32	31	1
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'application de l'approche par superposition	494	494	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (net d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence (D)	(324)	(305)	(19)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (net d'impôt) - entreprises mises en équivalence (E)	31	31	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées (F)	-	-	-
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (G+H+I)	(830)	(861)	31
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la juste valeur par résultat sur option	(348)	(341)	(7)
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis actifs disponibles à la vente vers juste valeur par capitaux propres non recyclables	(447)	(486)	39
Reclassement des instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat sur option vers juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (net d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence (G)	(796)	(827)	31
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (net d'impôts) - entreprises mises en équivalence (H)	(33)	(33)	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées (I)	-	-	-
Total - impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9	(1 141)	(921)	(220)
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2018 - NORME IFRS 9	63 565	57 135	6 430

¹ Les montants présentés sont net d'impôts.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2018 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre les normes IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016: - IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 ^{er} janvier 2017 1 ^{er} janvier 2018 1 ^{er} janvier 2018	Oui Oui Non
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IAS 40 Immeubles de placement Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21 <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères</i>	3 avril 2018 (UE 2018/519)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole S.A. publie pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 "Instruments financiers" et de la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients". (cf. chapitre 1.2 "Principes et méthodes comptables").

La norme IFRS 9 "Instruments Financiers" remplace la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation". Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" remplace les normes IAS 11 "Contrats de construction, IAS 18 "Produits des activités ordinaires", ainsi que toutes les interprétations liées, IFRIC 13 "Programmes de fidélisation de la clientèle", IFRIC 15 "Contrats de construction de biens immobiliers", IFRIC 18 "Transferts d'actifs provenant de clients" et SIC 31 "Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité".

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole S.A. a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 ^{er} janvier 2019 ⁽¹⁾	Oui
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
IFRIC 23 Positions fiscales incertaines Clarification d'IAS 12 sur l'évaluation et la comptabilisation d'un actif ou passif d'impôt en situation d'incertitude quant à l'application de la législation fiscale	23 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

⁽¹⁾ Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018.

La norme IFRS 16 "Contrats de location" remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 "Déterminer si un accord contient un contrat de location", SIC 15 "Avantages dans les contrats de location" et SIC 27 "Evaluation de la substance des transactions" impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Dès 2017, le groupe Crédit Agricole S.A. s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017 sur la base des états financiers au 31 décembre 2016. L'ensemble de ces travaux se sont poursuivis sur 2018. Le Groupe a finalisé le choix des options structurantes liées à l'interprétation de la norme, a choisi les solutions informatiques nécessaires pour permettre le traitement de données de l'ensemble des contrats de location du Groupe et a réalisé au second semestre des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.

Le Groupe appliquera la méthode rétrospective modifiée conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de transition (1^{er} janvier 2019). En conséquence, le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la norme IFRS 16 sur ses capitaux propres. Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions relatives à la comptabilisation proposées par la norme pour les contrats suivants :

- Contrats de location à court terme,
- Contrats de location portant sur des biens de faible valeur à neuf.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2018.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17 :

La norme IFRS 17 "Contrats d'assurance" remplacera IFRS 4. Lors de sa réunion du 14 novembre 2018, l'IASB a décidé de repousser sa date d'application d'un an soit au 1^{er} janvier 2022. Elle définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Courant 2017, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Au cours de l'année 2018, ces travaux se sont poursuivis.

Par ailleurs, plusieurs amendements ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit des amendements à IAS 12 "Impôt sur le résultat", IAS 23 "Coût d'emprunt", IFRS 3 / IFRS 11 "Regroupement d'entreprises", IAS 19 "Avantages au personnel" et IAS 28

"Participations dans des entreprises associées" applicables au 1er janvier 2019, et d'un amendement à IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers applicable au 1er janvier 2020.

1.2 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.2.1 INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS 9, IAS 32 ET 39)

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole S.A. utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe « Provisionnement pour risque de crédit »).

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieure. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du groupe Crédit Agricole S.A. pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle de pure collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle mixte dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle de pure cession dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI")

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

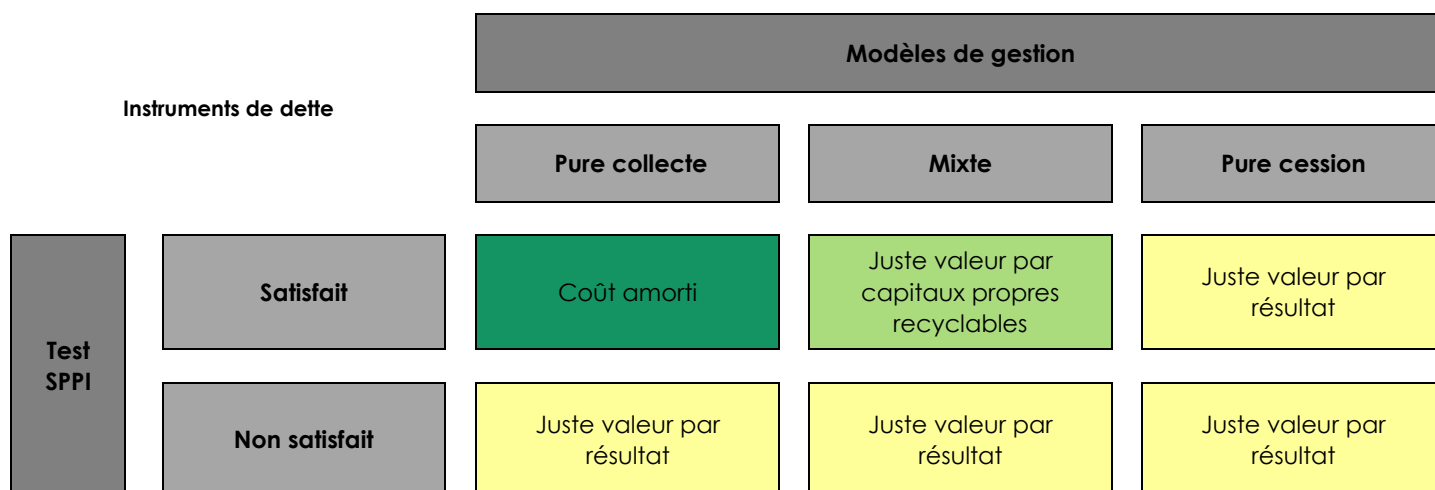
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test SPPI nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



- Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit".

- Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

- Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le groupe Crédit Agricole S.A. détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels le groupe Crédit Agricole S.A. choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en "Produit net bancaire" (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Approche par superposition applicable aux activités d'assurance

Le groupe Crédit Agricole S.A. emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 ("Application d'IFRS 9 Instruments financiers" et d'IFRS 4 "Contrats d'assurance"), publiés par l'IASB en septembre 2016.

Cette approche vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

La désignation des actifs financiers éligibles s'effectue instrument par instrument, et peut être réalisée :

- au 1er janvier 2018, lors de la première application d'IFRS 9 ; ou
- ultérieurement mais uniquement s'il s'agit de la comptabilisation initiale des actifs en question.

En application de l'approche par superposition, le groupe Crédit Agricole S.A. reclasse, pour les actifs financiers désignés uniquement, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Par conséquent, le montant reclassé est égal à l'écart entre :

- le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 pour les actifs financiers désignés ; et
- le montant qui aurait été présenté en résultat net pour les actifs financiers désignés si l'assureur avait appliqué la norme IAS 39.

Dans le compte de résultat, les effets de ce reclassement sont comptabilisés dans le "Produit net bancaire", avant effets fiscaux, sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition". Les effets fiscaux liés à ce reclassement sont présentés sur la ligne "Impôts sur les bénéfices".

Dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, les effets de ce reclassement sont comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition".

Les actifs financiers pouvant faire l'objet d'une désignation doivent remplir les caractéristiques suivantes :

- Ils sont détenus par des assureurs au sein du Groupe à des fins d'activité d'assurance ;
- Ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9, mais n'auraient pas été évalués ainsi selon IAS 39 ; il s'agit des actifs financiers qui, sous IAS 39, auraient été comptabilisés au coût amorti (actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) ou à la juste valeur par capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente).

Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, le groupe Crédit Agricole S.A. continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que le Groupe appliquait sous IAS 39 :

- Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole S.A. prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole S.A. constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Passifs financiers

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil

récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole S.A., avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17 "Provisions".

Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions achetées par le groupe Crédit Agricole S.A. présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Provisionnement pour risque de crédit

Champ d'application

Conformément à IFRS 9, le groupe Crédit Agricole S.A. comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "ECL") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3".

Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (Bucket 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (Bucket 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3ème étape (Bucket 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en bucket 2, puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de "défaut" est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de "défaut" convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;

- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre "Grandes clientèles" : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la banque de proximité : les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Bucket*s).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket* 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket* 1 à *Bucket* 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole S.A. retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket* 2.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole S.A. considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket* 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "Investment Grade", en date d'arrêté, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "Non-Investment Grade" (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels le Groupe a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque", les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs "restructurés", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit net bancaire".

Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

Instruments financiers dérivés

Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

La comptabilité de couverture

Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, le groupe Crédit Agricole S.A. n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du groupe Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3".

Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3".

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Le Groupe intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole S.A., le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole S.A. du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les Credit Default Swap (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole S.A. retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2:

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.17 "Provisions".

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisée le groupe Crédit Agricole S.A. impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

IMPOTS COURANTS ET DIFFERES (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
 - un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole S.A. a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

OPERATIONS EN DEVICES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres recyclables ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre enregistrées en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique "Commissions", lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
 - Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
 - Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

ACTIVITES D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IFRS 9.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie comportent (i) les provisions de sinistres, permettant de couvrir le coût total des sinistres survenus et restant à régler et (ii) les provisions relatives à l'acquisition des primes (principalement les provisions pour primes non acquises), permettant de reconnaître dans le résultat d'un exercice les primes relatives aux risques réellement couverts au cours de cet exercice et donc de reporter la part des primes émises au cours de l'exercice qui concerne une période de couverture des risques postérieure à l'exercice en cours.

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie ou des contrats financiers avec participation discrétionnaire correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la performance des actifs financiers, les taux de rachat des contrats et l'évolution des frais généraux.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêt et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommages sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.6 "Produits (charges) nets des autres activités".

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité-miroir" au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur lesquelles elle porte.

L'évaluation de la participation aux bénéfices différée, résultant de l'application du principe de la comptabilité reflet, a fait l'objet d'une évolution de modalités d'application en 2015.

Le taux de participation aux bénéfices différée, auparavant déterminé à partir de données observées historiquement, est désormais évalué de manière prospective sur la base de scénarios étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie, il n'est mis à jour que s'il varie significativement.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes du groupe Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le groupe Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au groupe Crédit Agricole S.A. la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le groupe Crédit Agricole S.A. contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le groupe Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de du groupe Crédit Agricole S.A. lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le groupe Crédit Agricole des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le groupe Crédit Agricole S.A. est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, le groupe Crédit Agricole S.A. constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8,

aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Ecarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe Crédit Agricole S.A. dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Crédit Agricole S.A. dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en Réserves consolidées - part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018".

2.1 Mise en application de la nouvelle norme IFRS 9

Conformément aux normes et amendements IFRS adoptés par l'Union européenne les 22 novembre 2016, 3 novembre 2017 et 22 mars 2018, le groupe Crédit Agricole S.A. a mis en œuvre au 1^{er} janvier 2018 les dispositions suivantes :

- Application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers,
- Application de l'approche par superposition applicable aux activités assurance,
- Application de manière anticipée de l'amendement relatif aux options de remboursement anticipé avec pénalité négative.

Les modalités normatives de mise en œuvre de ces textes dans les comptes consolidés du Groupe sont présentées dans la note 1 "Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés".

L'impact de la première application de la nouvelle norme comptable IFRS 9, comptabilisé au 1^{er} janvier 2018 est de - 1 141 millions d'euros sur les Capitaux propres dont - 921 millions d'euros sur la part Groupe. Cet impact de - 1 141 millions d'euros sur les capitaux propres est essentiellement lié au volet dépréciation pour - 1 260 millions d'euros. L'impact de la première application sur les dépréciations bucket 3 est principalement concentré sur les entités italiennes du groupe.

Les effets détaillés de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 sont présentés à la suite des Etats financiers consolidés.

2.2 Mise en application de la nouvelle norme IFRS 15

La norme IFRS 15 applicable au 1^{er} janvier 2018, en remplacement de la norme IAS 18, vise à homogénéiser les principes comptables relatifs, en particulier, aux contrats long-terme de fabrication et de construction, aux contrats de prestations informatiques et licences et aux ventes packagées de biens et services. Elle ne s'applique pas aux revenus d'instruments financiers (IFRS 9), aux revenus des contrats de location (cf. nouvelle norme IFRS 16 applicable au 1^{er} janvier 2019) et aux revenus des contrats d'assurance (IFRS 17 applicable au 1^{er} janvier 2022).

Les conséquences comptables de cette nouvelle norme sont limitées pour le groupe Crédit Agricole dans la mesure où les pratiques du Groupe en matière de comptabilisation des commissions respectent déjà ce texte.

Le rythme actuel de reconnaissance des produits est en ligne avec les exigences d'IFRS 15, que la prestation soit ponctuelle ou progressive. Ainsi, les composantes variables des commissions (ex : gestion d'actif) ne sont comptabilisées qu'au moment où elles sont certaines comme le demande la norme IFRS 15.

2.3 Partenariat entre Crédit Agricole Consumer Finance et Banco BPM dans le crédit à la consommation en Italie

Crédit Agricole Consumer Finance et Banco BPM ont signé le 30 novembre 2018 un protocole d'entente irrévocable visant à renforcer leur partenariat global sur le marché italien du crédit à la consommation pour les quinze prochaines années.

Cette transaction renforcera de manière significative le leadership d'Agos et sa part de marché dans ce secteur. Au 31 décembre 2018, Agos gère 13,9 milliards d'euros d'encours clients. Il affiche une rentabilité élevée, avec un résultat net de 323 millions d'euros en 2018.

L'accord prévoit l'acquisition par Agos de ProFamily S.p.A., filiale de Banco BPM qui produit notamment les crédits à la consommation distribués dans le réseau de BPM. Cette transaction interviendra après que l'activité réalisée par ProFamily S.p.A. en dehors du réseau BPM aura été logée dans une entité séparée, qui restera une filiale à 100% de Banco BPM avant d'être cédée par cette dernière.

Agos étendra la distribution de ses produits à l'ensemble du réseau et des canaux de distribution de Banco BPM, incluant 2 300 agences, dans le cadre d'un accord exclusif de 15 ans applicable dès la finalisation de la transaction.

Le protocole d'entente prévoit la signature de divers accords définitifs entre Banco BPM, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Consumer Finance qui préciseront les modalités de ce partenariat, en matière notamment de refinancement.

Cet accord laisse inchangée la structure actionnariale d'Agos (61% détenus par Crédit Agricole Consumer Finance et 39% par Banco BPM). Crédit Agricole Consumer Finance et Banco BPM ont toutefois convenu d'envisager la possibilité d'une introduction en bourse d'Agos. Cette opération pourrait apporter de la flexibilité aux deux actionnaires, tout en préservant leur engagement respectif en faveur du développement futur de la société. Dans le cadre de cette éventuelle cotation, Banco BPM aurait la possibilité de réduire sa participation actuelle dans Agos, tout en s'engageant à conserver une participation minimum de 10%.

L'ensemble de cette opération permet à Banco BPM de renforcer sa structure capitalistique tout en demeurant associée sur le long terme au développement économique d'Agos. Crédit Agricole Consumer Finance renforce parallèlement un partenariat important et poursuit ainsi le développement de son activité de crédit à la consommation en Italie.

2.4 Partenariat exclusif entre Crédit Agricole Consumer Finance et Bankia

A la suite des négociations entamées le 7 mars 2018, Crédit Agricole Consumer Finance et Bankia ont signé le 28 mai 2018 un accord en vue de créer une société commune dans le domaine du crédit à la consommation en Espagne.

L'obtention des autorisations réglementaires et de l'accord des autorités de la concurrence a permis la création le 2 juillet 2018 de la joint-venture Bamboo Consulting S.A., renommée Crédit Agricole Consumer Finance Bankia S.A.

Ce partenariat exclusif vise à accélérer l'implantation de Crédit Agricole Consumer Finance en Espagne, quatrième marché de la zone euro pour le crédit à la consommation. Crédit Agricole Consumer Finance s'appuie sur l'importante clientèle de Bankia et sur sa profonde connaissance du marché espagnol. Ce partenariat permet en outre à Bankia de disposer d'une filiale dédiée au crédit à la consommation, un marché en croissance en Espagne. Bankia capitalise sur l'expérience de Crédit Agricole Consumer Finance dans la gestion des partenariats.

2.5 Partenariat de bancassurance avec Credito Valtellinese en Italie

Le 24 juillet 2018, Crédit Agricole Assurances a annoncé un nouveau partenariat stratégique de bancassurance en Italie avec la banque italienne Credito Valtellinese (CreVal). Le partenariat confèrera à Crédit Agricole Assurances, via sa filiale italienne Crédit Agricole Vita S.p.A., l'accès exclusif au réseau de distribution de Credito Valtellinese pour tous les produits d'épargne ainsi que pour certains produits de prévoyance pour une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans. Credito Valtellinese dispose d'un réseau d'environ 412 agences servant près d'un million de clients.

Dans le cadre de ce partenariat, Crédit Agricole Assurances a acquis au quatrième trimestre 2018 la totalité du capital d'une filiale de Credito Valtellinese Global Assicurazioni S.p.A. renommée Stelvio Agenzia Assicurativa après avoir été restructurée et recentrée sur les seules activités vie et prévoyance distribuées par le réseau Credito Valtellinese.

Afin de renforcer ce partenariat, Crédit Agricole Assurances a acquis une participation minoritaire de 5% dans le capital de Credito Valtellinese en juillet 2018.

2.6 Principales variations du périmètre de consolidation

2.6.1 Acquisition de Banca Leonardo

Le 3 mai 2018, Indosuez Wealth Management a finalisé l'acquisition de 94,1% du capital de Banca Leonardo, acteur indépendant de premier plan sur les métiers de la gestion de patrimoine en Italie, scellant l'accord conclu en novembre 2017.

Ce rachat s'inscrit dans le cadre du Plan à Moyen Terme du Crédit Agricole "Ambition Stratégique 2020" qui prévoit des acquisitions ciblées pour les activités de gestion de fortune du Groupe. Il constitue une étape majeure pour Indosuez Wealth Management en lui permettant de renforcer son ancrage en Europe grâce à l'intégration d'une entité positionnée sur le second marché domestique du groupe Crédit Agricole S.A.

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, le bilan de Banca Leonardo, établi au 3 mai 2018, reprend la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés par le Groupe, soit 1 140 millions d'euros. Sur cette base, un écart d'acquisition de 22 millions d'euros a été enregistré à l'actif du bilan.

2.6.2 Acquisition et fusion des Caisses d'épargne italiennes

- Constatation d'un badwill complémentaire sur l'acquisition des Caisses d'épargne italiennes

Suite à l'accord conclu avec le Fonds Interbancaire de Garantie des Dépôts Italien, Crédit Agricole Cariparma S.p.A. a acquis, le 21 décembre 2017, 95,3% du capital des Caisses d'épargne de Cesena et de Rimini et 95,6% de San Miniato pour un montant de 130 millions d'euros. Toutes les autorisations réglementaires ayant été obtenues, ces entités sont consolidées par intégration globale dans les comptes au 31 décembre 2017.

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, les bilans d'intégration de ces trois banques, établis au 21 décembre 2017, retenaient une juste valeur provisoire des actifs acquis et des passifs assumés par le Groupe, pour 538 millions d'euros. Sur cette base, un badwill de 408 millions d'euros avait été enregistré dans le poste du compte de résultat "Variations de valeur des écarts d'acquisition".

A la suite de la finalisation des travaux d'identification, de classement et d'évaluation des actifs et passifs des sociétés acquises, un badwill complémentaire de 86 millions d'euros a été comptabilisé dans la même rubrique du compte de résultat au 31 mars 2018.

- Fusion des Caisses d'épargne italiennes San Miniato, Cesena et Rimini avec Crédit Agricole Cariparma S.p.A.

Les Caisses d'épargne italiennes de San Miniato, de Cesena et de Rimini ont été absorbées respectivement le 24 juin, le 22 juillet et le 9 septembre 2018, par Crédit Agricole Cariparma S.p.A.

En anticipation de ces fusions, Crédit Agricole Cariparma S.p.A. a lancé des Offres Publiques d'Achat sur les minoritaires de ces trois filiales dès le second semestre 2018.

Crédit Agricole Cariparma S.p.A. a lancé des Offres Publiques d'Echange sur les minoritaires résiduels des entités absorbées en contrepartie de titres Crédit Agricole Cariparma S.p.A. nouvellement émis.

2.6.3 Acquisition complémentaire de titres GNB Seguros par Crédit Agricole Assurances

Créée en 1996, GNB Seguros est la 13ème compagnie d'assurances non-vie au Portugal et affiche fin 2018, plus de 78 millions d'euros de primes émises.

GNB Seguros est consolidée par la méthode d'intégration globale dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Le 21 décembre 2018, Crédit Agricole Assurances a porté sa participation dans le capital de GNB Seguros de 50 % à 75 %, les 25 % restants étant détenus par le groupe bancaire portugais Novo Banco.

Cette acquisition complémentaire impacte les Capitaux propres part du Groupe à hauteur de -10,3 millions d'euros.

L'opération confirme la volonté de Crédit Agricole Assurances de continuer à développer ses activités en assurance non vie au Portugal et à consolider son partenariat avec Novo Banco.

2.6.4 Cession de la Banque Themis

En date du 22 juin 2017, LCL a reçu une offre ferme, validée par les autorités de tutelle européennes, pour la cession de la société Banque Themis, consolidée à hauteur de 95% par le groupe Crédit Agricole S.A.

La société Banque Themis a été cédée par LCL le 8 mars 2018.

Au 31 décembre 2018, la cession de Themis ne dégage aucun résultat, le prix de revient consolidé étant égal au prix de cession. Les frais inhérents à la cession sont non significatifs.

2.6.5 Cession de CACEIS USA et CACEIS Canada

Les entités Caceis USA et Caceis Canada, détenues à 100% par CACEIS, ont été cédées le 31 mai 2018. Cette cession a permis de dégager une plus-value consolidée de 9 millions d'euros (14 millions d'euros comptabilisés en "Gains ou Pertes nets sur autres actifs" et - 5 millions d'euros d'effet de change comptabilisés en "Produit net bancaire").

2.6.6 Cession de Forso Nordic AB

La société Crédit Agricole Consumer Finance et la société Saracen HoldCo AB (HoldCo AB), société holding détenue à 100 % par FCE (FORD), ont conclu le 30 juin 2008 un partenariat visant à réaliser des opérations de financement automobile en Suède, au Danemark, en Norvège et en Finlande sous la forme d'une société commune, Forso Nordic AB, détenue à parts égales par HoldCo AB et Crédit Agricole Consumer Finance.

En date du 29 mai 2017, Crédit Agricole Consumer Finance a décidé de mettre un terme au partenariat, résiliation qui devait prendre effet le 31 août 2018. Le 23 août 2017, HoldCo AB a exercé son option d'achat (call) des actions détenues par Crédit Agricole Consumer Finance. L'exercice de ce call constitue une promesse ferme et irrévocable d'acheter la totalité de la participation de Crédit Agricole Consumer Finance.

Au 31 décembre 2017, les conditions d'application de la norme IFRS 5 étant satisfaites et la cession étant considérée comme un abandon d'activité, la valeur de la participation Forso est reclassée sur une ligne distincte du bilan en « Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées » pour 60,3 millions d'euros et le résultat est reclassé en « Résultat net d'impôt des activités abandonnées » pour - 1 million d'euros. Une moins-value de cession d'un montant de - 15 millions d'euros a été comptabilisée dans la même rubrique dans les comptes consolidés.

Suite à l'autorisation du régulateur suédois, la cession de Forso Nordic AB a eu lieu le 29 août 2018 et ne dégage aucun résultat complémentaire dans les comptes au 31 décembre 2018. Les frais inhérents à la cession sont non significatifs.

2.7 Projet de cession de Crédit Agricole Life (IFRS 5)

Le contrat de vente signé le 7 juillet 2018 a été transmis pour finalisation fin août au régulateur. Le 21 janvier 2019, le processus de vente avec l'acheteur identifié a été stoppé.

Compte tenu d'un projet de cession inchangé et de la recherche d'un nouvel acquéreur pour l'entité ou ses portefeuilles, Crédit Agricole Life Greece a été maintenue en IFRS 5 dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018.

2.8 Suppression du dividende majoré

La suppression de la majoration du dividende a été approuvée par l'Assemblée Spéciale réunissant les ayants droit le 4 avril 2018, puis par les porteurs non ayants droit à l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 16 mai 2018.

Pour rappel, cette majoration s'appliquait aux actions détenues depuis plus de deux années calendaires sous la forme nominative à la date de clôture de l'exercice auquel le dividende se rapportait, et qui étaient toujours détenues à la date de mise en paiement du dividende. Depuis le 24 mai 2018, les ayants droit ont reçu, à titre de mesure compensatoire, une action ordinaire nouvelle pour 26 actions éligibles détenues sous forme nominative depuis plus de 2 ans au 31 décembre 2017 et toujours détenues à la date de mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2017.

Cette opération a conduit à la création de 6 530 044 actions ordinaires nouvelles (soit une augmentation d'environ 0,23% du capital), dont la livraison et l'admission à Euronext Paris sont intervenues le 24 mai 2018.

Ces actions nouvelles, qui portent jouissance au 1er janvier 2018, sont immédiatement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de Crédit Agricole S.A.

A l'issue de l'opération, le capital social se trouve porté à 8 557 903 710 euros, divisé en 2 852 634 570 actions ordinaires de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

2.9 Augmentation de capital Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés

L'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés a été réalisée le 1^{er} août 2018. Près de 19 000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole, en France et dans 14 pays, ont souscrit pour un montant global de 135,5 millions d'euros.

La formule d'investissement proposée était une offre classique avec un prix de souscription offrant une décote de 20 % sur le prix de l'action. L'émission des actions nouvelles et la livraison aux salariés ont eu lieu le 1er août 2018.

Le nombre d'actions nouvelles créées par cette augmentation de capital est de 13 802 586, portant à 2 866 437 156 le nombre total d'actions au capital de Crédit Agricole S.A.

L'impact de cette augmentation de capital dans les comptes consolidés du Groupe est une augmentation du capital social pour 41,4 millions d'euros et des primes et réserves consolidées liées au capital pour 94,1 millions d'euros.

2.10 Augmentation de capital Amundi réservée aux salariés

Le 21 juin 2018, Amundi a annoncé le lancement d'une augmentation de capital réservée aux salariés dont le principe avait déjà été annoncé le 9 février 2018.

La période de souscription de cette augmentation de capital réservée aux salariés s'est achevée le 9 juillet 2018.

Près de 1 000 collaborateurs issus de 14 pays ont participé à cette augmentation de capital en souscrivant à 193 792 actions nouvelles (soit 0,1 % du capital) pour un montant global de 10 millions d'euros.

A l'issue de cette opération, les salariés détiennent 0,3% du capital contre 0,2% précédemment.

Cette émission a ainsi porté à 201 704 354 le nombre d'actions composant le capital d'Amundi.

2.11 Lancement d'un programme de rachat d'actions Amundi

Le 20 novembre 2018, Amundi a annoncé par voie de communiqué de presse, le lancement d'un programme de rachat d'actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance mis en place pour les managers clés du groupe.

Ce programme, mis en place pour une durée pouvant s'étaler jusqu'au 15 novembre 2019 porte sur l'acquisition d'environ 2 millions d'actions (à un prix maximal 100 euros par action).

2.12 Augmentation de capital LCL

Par une décision du 19 décembre 2017, la BCE a assujéti LCL au respect d'une nouvelle exigence au titre du Pilier 2. Il en a résulté pour LCL un ratio CET 1 minimum de 9,5% (vision full Bâle 3) à respecter à compter du 30 juin 2018.

Ainsi, LCL a procédé en date du 15 juin 2018 à une augmentation de capital d'un montant de 950 millions d'euros, par l'émission de 36 651 200 actions nouvelles au prix unitaire de 25,92 euros, souscrites en intégralité par Crédit Agricole S.A. et portant sa participation de 95,10% à 95,56%.

2.13 Contentieux fiscal sur titres Emporiki

Crédit Agricole S.A. a bénéficié, le 17 Mai 2018, d'une décision favorable de la Cour administrative d'appel de Versailles reconnaissant que les titres issus de l'augmentation de capital de juillet 2012 avaient le caractère de titres de placement dès lors qu'il a été démontré qu'il existait, à la date de cette opération, une intention de céder les titres émis ce qui conduisait à ne plus remplir les critères comptables d'utilité et de possession durable justifiant une inscription desdits titres en titres de participation. De ce fait, la provision comptabilisée pour 100% de la valeur d'émission des titres était fiscalement déductible.

Cette décision, exécutoire, a fait l'objet, de la part de l'administration fiscale, d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat le 18 juillet 2018. Le produit d'impôt représentatif de la déduction de la provision assorti des intérêts minoritaires est comptabilisé au 31 décembre 2018 pour un montant total de 954 millions d'euros et a donné lieu à une provision pour risque de même montant du fait du caractère non définitif de l'arrêt de la Cour d'appel.

Par ailleurs, une réclamation contentieuse a été déposée par Crédit Agricole S.A. le 6 mars 2018, suite au maintien par l'administration fiscale de son redressement afférent aux titres issus de l'augmentation de capital de janvier 2013, et ce malgré l'avis favorable du 13 janvier 2017 de la Commission nationale des impôts, laquelle considère que le redressement fiscal devrait être abandonné. Cette réclamation a fait l'objet d'une décision de rejet le 7 août 2018 de la part de l'administration. Une requête a donc été déposée le 4 octobre 2018 auprès du Tribunal administratif de Montreuil par Crédit Agricole S.A.

2.14 Amende FCA Bank

Au cours du troisième trimestre 2018, la joint-venture FCA Bank (à part égales entre Crédit Agricole Consumer Finance et FCA Italie SpA) a été notifiée de pratiques monopolistiques par les autorités de la concurrence en Italie (ICA – Italian Competition Authority).

Le 9 janvier 2019, l'autorité de la concurrence italienne a sanctionné plusieurs banques et constructeurs automobiles pour infraction au droit de la concurrence.

A ce titre, FCA Bank SpA s'est vue imposer une amende pour un montant total de 178,9 millions d'euros. Cette notification a donné lieu à une provision de 89,5 millions d'euros aux bornes du Groupe Crédit Agricole S.A.

2.15 Mesures Sociales et Gouvernementales

L'Assemblée Nationale a adopté le 20 décembre 2018, en lecture définitive, le projet de loi de finances pour 2019. Après validation par le Conseil Constitutionnel, la loi de finances pour 2019 (Loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018) a été publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2018.

Suite à l'adoption de cette loi, une baisse du taux d'impôt sur les sociétés est constatée afin de l'amener progressivement à 25% en 2022, initialement voté dans la loi de finances pour 2018. La loi de finances pour 2019 n'a pas remis en cause cette trajectoire de baisse à 25% de l'impôt sur les sociétés initialement prévue.

Une loi de finance rectificative, annoncée pour le printemps 2019, pourrait prévoir la suppression de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour la seule année 2019 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, la loi de finances rectificative pour 2019 n'étant pas adoptée ou quasi adoptée, il y a donc lieu de maintenir le taux d'impôt sur les sociétés de 32,02% pour 2019 pour le calcul des impôts différés lors de l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Également dans le cadre de la loi de finances pour 2019, la quote-part de frais et charges imposable à raison des plus-values de cession de titres de participation réalisées au sein d'un groupe intégré ne sera plus neutralisée.

La quote-part de frais et charges de 12% de la plus-value sera désormais appliquée aux cessions de ces titres au sein de l'intégration fiscale.

2.16 Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution et Fonds de Résolution Unique

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) a été institué en 2013 par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, il reprend essentiellement les missions du Fonds de Garantie des Dépôts (FGD) :

- Gestion et mise en œuvre des mécanismes de garantie des dépôts, des cautions et des titres en France. A cet effet, il procède à la levée des contributions ex ante auprès des établissements français,
- Sur les aspects résolution : il agit comme intermédiaire entre les établissements français et le Fonds de Résolution Unique.

Le Fonds de Résolution Unique (FRU) a été créé en 2014. Il s'agit d'un fonds supranational constitué des états de la zone euro, permettant notamment la mutualisation des dispositifs de financements en cas de résolution bancaire.

Le Fonds de Résolution Unique est alimenté, par les fonds de résolution nationaux, de manière progressive à partir de 2016 sur une période de 8 ans afin d'atteindre un niveau cible en 2023 d'au moins 1 % du montant des dépôts couverts de tous les établissements de crédit agréés dans l'ensemble des États membres participants.

Après avoir constaté une forte hausse des dépôts dans les États membres participants, le Fonds de Résolution Unique a considéré qu'il était nécessaire de revoir le calcul des cotisations en prenant en compte une projection de ce que pourraient être les niveaux de dépôts à horizon 2023 : cette nouvelle méthodologie a eu pour conséquence une hausse des cotisations en 2018. Les charges comptabilisées en "Frais généraux" au 31 décembre 2018 s'élèvent à -301 millions d'euros pour le groupe Crédit Agricole S.A. contre -242 millions d'euros au 31 décembre 2017.

NOTE 3 **Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 **Risque de crédit**

(cf. chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit")

3.1.1 VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PÉRIODE

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - Bucket 1 et Bucket 2 et "Actifs dépréciés" – Bucket 3) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 1er janvier 2018	89 209	(46)	159	(1)	411	(386)	89 778	(433)	89 345
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	33	-	(29)	-	(4)	-	-	-	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-			-	-	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	29	-	(29)	-	-	-	-	-	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	4	-	-	-	(4)	-	-	-	
Total après transferts	89 242	(46)	130	(1)	407	(386)	89 778	(433)	89 345
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	9 165	19	(71)	-	5	(5)	9 099	14	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,.... ¹	25 834	(15)	44	(1)			25 878	(16)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(16 801)	15	(115)	1	(4)	-	(16 920)	16	
Passage à perte					(4)	4	(4)	4	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		3		-		5	-	8	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variation de périmètre	227	-	-	-	-	-	227	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(95)	19	-	-	13	(14)	(82)	5	
Total	98 407	(27)	59	(1)	412	(391)	98 877	(419)	98 457
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ²	1 412		12		-		1 425		
Au 31 décembre 2018	99 819	(27)	71	(1)	412	(391)	100 302	(419)	99 883
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

² Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
Au 1er janvier 2018	303 914	(746)	33 017	(1 556)	15 092	(8 606)	352 022	(10 908)	341 114
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(1 015)	(77)	(689)	182	1 704	(478)	-	(374)	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(8 204)	49	8 204	(164)			-	(115)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	8 068	(127)	(8 068)	284	-	-	-	157	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(1 025)	20	(1 113)	112	2 138	(609)	-	(478)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	146	(19)	288	(50)	(434)	131	-	62	
Total après transferts	302 899	(823)	32 328	(1 374)	16 795	(9 085)	352 022	(11 282)	340 740
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	31 089	31	(222)	(43)	(4 243)	1 739	26 624	1 727	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ¹	114 977	(595)	7 500	(480)			122 477	(1 075)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(85 023)	273	(7 895)	528	(1 758)	767	(94 676)	1 568	
Passage à perte					(2 534)	2 464	(2 534)	2 464	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(2)	(8)	(33)	13	(3)	2	(38)	7	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		376		(63)		(1 514)	-	(1 201)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variation de périmètre	294	(1)	2	-	43	(20)	339	(21)	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	843	(14)	204	(41)	9	40	1 056	(15)	
Total	333 988	(792)	32 106	(1 417)	12 552	(7 346)	378 646	(9 555)	369 091
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ²	309		(408)		464		365		
Au 31 décembre 2018	334 297	(792)	31 698	(1 417)	13 016	(7 346)	379 011	(9 555)	369 456
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

² Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 1er janvier 2018	51 634	(14)	72	(1)	-	-	51 706	(15)	51 692
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(1)	-	1	-	-	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(10)	-	10	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	9	-	(9)	-	-	-	-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	51 633	(14)	73	(1)	-	-	51 706	(15)	51 692
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	5 974	(2)	(2)	(1)	26	(14)	5 998	(17)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	17 123	(8)	30	(1)	-	-	17 153	(9)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(11 436)	4	-	-	-	-	(11 436)	4	
Passage à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2		-		-		2	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	287	-	(32)	-	26	(14)	281	(14)	
Total	57 608	(16)	71	(2)	26	(14)	57 704	(32)	57 672
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ¹	92		-		-		92		
Au 31 décembre 2018	57 699	(16)	71	(2)	26	(14)	57 796	(32)	57 764
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
Au 1er janvier 2018	251 848	(104)	3 630	(40)	-	(4)	255 478	(148)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	1 237	(3)	(1 234)	6			3	3
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(1)	-	1	-			-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	1 238	(3)	(1 235)	6	-	-	3	3
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	253 085	(107)	2 396	(34)	-	(4)	255 481	(145)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(4 996)	(6)	(236)	12	-	-	(5 232)	6
Réévaluation de juste valeur sur la période	(4 659)		(93)		-		(4 752)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	31 607	(19)	144	(6)			31 751	(25)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(33 768)	17	(301)	4	-	-	(34 069)	21
Passage à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	15	15	-	-	15	15
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(4)		(1)		-	-	(5)
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-
Variation de périmètre	124	-	-	-	-	-	124	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1 700	-	(1)	-	-	-	1 699	-
Total	248 089	(113)	2 160	(22)	-	(4)	250 249	(139)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ¹	(53)		6		-		(47)	
Au 31 décembre 2018	248 036	(113)	2 166	(22)	-	(4)	250 202	(139)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

¹ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 1er janvier 2018	142 487	(133)	6 432	(277)	484	(118)	149 403	(528)	148 875
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(441)	(35)	374	33	67	(3)	-	(5)	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(1 373)	7	1 373	(13)			-	(7)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	996	(42)	(997)	46			-	4	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(66)	-	(5)	-	71	(3)	-	(3)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	2	-	2	-	(4)	1	-	1	
Total après transferts	142 046	(168)	6 806	(245)	551	(121)	149 403	(533)	148 870
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	21 119	7	(1 625)	(1)	(304)	102	19 190	108	
Nouveaux engagements donnés	62 704	(93)	1 518	(162)			64 222	(255)	
Extinction des engagements	(44 975)	92	(3 225)	190	(400)	147	(48 600)	429	
Passage à perte					(42)	42	(42)	42	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	8	(3)	9	-	-	(3)	17	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		8		(26)		(60)		(78)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	3 390	(8)	86	(12)	138	(27)	3 614	(47)	
Au 31 décembre 2018	163 165	(160)	5 181	(246)	247	(19)	168 593	(425)	168 168

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains						Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Engagements dépréciés (Bucket 3)		Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 1er janvier 2018	82 642	(52)	4 061	(109)	2 875	(314)	89 578	(475)	89 103
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(369)	(8)	253	20	116	(41)	-	(29)	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(976)	2	976	(4)	-	-	-	(2)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	698	(10)	(698)	14	-	-	-	4	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(95)	-	(25)	10	120	(42)	-	(32)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	4	-	-	-	(4)	1	-	1	
Total après transferts	82 273	(60)	4 314	(89)	2 991	(355)	89 578	(504)	89 074
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(3 827)	4	(501)	(17)	(201)	70	(4 529)	57	
Nouveaux engagements donnés	23 560	(35)	814	(28)	-	-	24 374	(63)	
Extinction des engagements	(24 270)	21	(1 598)	52	(337)	122	(26 205)	195	
Passage à perte	-	-	-	-	(5)	5	(5)	5	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(2)	-	2	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	16	-	(31)	-	(75)	-	(90)	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(3 117)	4	283	(12)	141	18	(2 693)	10	
Au 31 décembre 2018	78 446	(56)	3 813	(106)	2 790	(285)	85 049	(447)	84 602

DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2017
Créances sur les établissements de crédit	435	-	1	(6)	(41)	-	(3)	386
Créances sur la clientèle	10 533	292	2 878	(3 588)	(322)	-	(73)	9 720
dont dépréciations collectives	2 445	69	291	(687)	(115)	-	(56)	1 947
Opérations de location-financement	272	-	180	(194)	-	-	1	259
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 408	117	82	(436)	(12)	-	(1)	1 158
Autres actifs financiers	173	-	29	(43)	(7)	-	(17)	135
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	12 821	409	3 170	(4 267)	(382)	-	(93)	11 658

3.1.2 EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	282 737	-	1 906	472	35	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	222 828	-	-	383	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	59 907	-	1 906	89	35	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	14 322	-	-	506	-	-
TOTAL	297 059	-	1 906	978	35	-

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défunts en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautiionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	250 202	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	1	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1	-	-	-	-	-
Titres de dettes	250 201	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	527 087	8 641	76 224	6 031	105 003	387
dont : actifs dépréciés en date de clôture	5 703	128	1 291	26	2 999	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	99 867	1 442	-	137	5 790	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	20	-	-	-	2 324	-
Prêts et créances sur la clientèle	369 456	7 199	76 224	5 894	99 213	387
dont : actifs dépréciés en date de clôture	5 670	128	1 291	26	675	-
Titres de dettes	57 764	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	12	-	-	-	-	-
Total	777 289	8 641	76 224	6 031	105 003	387
dont : actifs dépréciés en date de clôture	5 704	128	1 291	26	2 999	-

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautions et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements de garantie	84 603	-	8	357	5 995	4
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 505	-	-	27	13	-
Engagements de financement	168 168	-	868	810	16 854	4 409
dont : engagements dépréciés en date de clôture	228	-	3	8	4	-
Total	252 771	-	876	1 167	22 849	4 413
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 733	-	3	35	16	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 8 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 2017

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	251 891
Instruments dérivés de couverture	16 435
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	276 090
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	106 897
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	367 814
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20 179
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 039 306
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	149 257
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	89 600
Provisions - Engagements par signature	(489)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	238 368
Exposition maximale au risque de crédit	1 277 674

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en millions d'euros)	31/12/2017
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 533
Prêts et créances sur la clientèle	178 144
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	18 809
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	4 715

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole S.A.

Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et a minima une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

3.1.3 CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIES DE RISQUE DE CRÉDIT

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Facteurs de risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit".

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			Total
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	87 946	316	-	88 262
	0,5% < PD ≤ 2%	35 973	887	-	36 860
	2% < PD ≤ 20%	20 572	10 655	-	31 227
	20% < PD < 100%	-	1 711	-	1 711
	PD = 100%	-	-	4 897	4 897
Total Clientèle de détail		144 491	13 569	4 897	162 957
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	285 549	6 194	-	291 743
	0,6% < PD < 12%	61 775	9 323	-	71 098
	12% ≤ PD < 100%	-	2 754	-	2 754
	PD = 100%	-	-	8 557	8 557
Total Hors clientèle de détail		347 324	18 271	8 557	374 152
Dépréciations		(835)	(1 420)	(7 751)	(10 006)
TOTAL		490 980	30 420	5 703	527 103

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			Total
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Clientèle de détail		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	246 353	1 446	-	247 799
	0,6% < PD < 12%	1 682	716	-	2 398
	12% ≤ PD < 100%	-	4	-	4
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Hors clientèle de détail		248 035	2 166	-	250 201
TOTAL		248 035	2 166	-	250 201

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2018				
		Montant de l'engagement				
		Engagements sains ou dégradés			Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	12 177	54	-	12 231	
	0,5% < PD ≤ 2%	3 010	133	-	3 143	
	2% < PD ≤ 20%	2 627	636	-	3 263	
	20% < PD < 100%	-	58	-	58	
	PD = 100%	-	-	17	17	
Total Clientèle de détail		17 814	881	17	18 712	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	136 687	3 289	-	139 976	
	0,6% < PD < 12%	8 663	751	-	9 414	
	12% ≤ PD < 100%	-	260	-	260	
	PD = 100%	-	-	231	231	
Total Hors clientèle de détail		145 350	4 300	231	149 881	
Provisions ¹		(160)	(246)	(19)	(425)	
TOTAL		163 004	4 935	229	168 168	

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement			Total
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	868	15	-	883
	0,5% < PD ≤ 2%	135	1	-	136
	2% < PD ≤ 20%	35	19	-	54
	20% < PD < 100%	-	3	-	3
	PD = 100%	-	-	69	69
Total Clientèle de détail		1 038	38	69	1 145
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	74 849	2 840	-	77 689
	0,6% < PD < 12%	2 558	878	-	3 436
	12% ≤ PD < 100%	-	58	-	58
	PD = 100%	-	-	2 721	2 721
Total Hors clientèle de détail		77 407	3 776	2 721	83 904
Provisions ¹		(56)	(106)	(285)	(447)
TOTAL		78 389	3 708	2 505	84 602

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.4 CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR AGENT ÉCONOMIQUE
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2018
(en millions d'euros)	Valeur comptable
Administration générale	-
Banques centrales	-
Établissements de crédit	-
Grandes entreprises	2
Clientèle de détail	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2

	31/12/2017
(en millions d'euros)	Valeur comptable
Administration générale	-
Banques centrales	-
Etablissements de crédit	-
Grandes entreprises	2
Clientèle de détail	-
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES À LA JUSTE VALEUR	2
Valeurs comptables des dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque	-

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
(en millions d'euros)				
Administration générale	32 642	137	87	32 866
Banques centrales	30 140	-	-	30 140
Etablissements de crédit	83 432	70	411	83 913
Grandes entreprises	201 057	18 064	8 059	227 180
Clientèle de détail	144 544	13 569	4 897	163 010
Dépréciations	(835)	(1 420)	(7 751)	(10 006)
TOTAL	490 980	30 420	5 703	527 103

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	107 245	447	-	107 692
Banques centrales	1 025	-	-	1 025
Etablissements de crédit	71 789	3	-	71 792
Grandes entreprises	67 977	1 716	-	69 693
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	248 036	2 166	-	250 202

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Administration générale	16 803	15 575
Grandes entreprises	200 104	174 494
Clientèle de détail	380 263	360 677
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	597 170	550 746

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
Administration générale	4 076	8	-	4 084
Banques centrales	641	-	-	641
Établissements de crédit	23 983	-	1	23 984
Grandes entreprises	116 651	4 292	230	121 173
Clientèle de détail	17 814	881	16	18 711
Provisions ¹	(160)	(246)	(19)	(425)
TOTAL	163 005	4 935	228	168 168

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
Administration générale	332	6	-	338
Banques centrales	568	-	-	568
Établissements de crédit	7 811	28	59	7 898
Grandes entreprises	68 696	3 742	2 662	75 100
Clientèle de détail	1 038	38	69	1 145
Provisions ¹	(56)	(106)	(285)	(447)
TOTAL	78 389	3 708	2 505	84 602

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en millions d'euros)	31/12/2017				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale	6 008	102	21	29	5 958
Banques centrales	18 955	-	-	-	18 955
Etablissements de crédit	76 027	(411)	386	-	75 641
Grandes entreprises	209 796	9 656	4 996	1 229	203 571
Clientèle de détail	154 254	5 528	3 016	689	150 549
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	465 040	15 697	8 419	1 947	454 674

¹ dont encours restructurés pour 11 449 millions d'euros

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en millions d'euros)	31/12/2017
Engagements de financement en faveur de la clientèle	
Administration générale	1 938
Grandes entreprises	106 652
Clientèle de détail	16 685
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	125 275
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	
Administration générale	293
Grandes entreprises	80 126
Clientèle de détail	1 201
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	81 620

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2018				
	Valeur comptable				
	Actifs sains			Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
(en millions d'euros)					
France (y compris DOM-TOM)	247 024	14 920	4 495	266 439	
Autres pays de l'Union européenne	141 448	8 403	6 238	156 089	
Autres pays d'Europe	15 940	1 038	297	17 275	
Amérique du Nord	31 693	871	123	32 687	
Amériques centrale et du Sud	8 782	1 581	709	11 072	
Afrique et Moyen-Orient	14 636	1 991	1 278	17 905	
Asie et Océanie (hors Japon)	24 761	2 746	314	27 821	
Japon	5 211	290	-	5 501	
Organismes supranationaux	2 320	-	-	2 320	
Dépréciations	(835)	(1 420)	(7 751)	(10 006)	
TOTAL	490 980	30 420	5 703	527 103	

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Au 31 décembre 2018				
	Valeur comptable				
	Actifs sains			Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
France (y compris DOM-TOM)	123 231	1 088	-	124 319	
Autres pays de l'Union européenne	87 396	1 078	-	88 474	
Autres pays d'Europe	4 248	-	-	4 248	
Amérique du Nord	20 866	-	-	20 866	
Amériques centrale et du Sud	238	-	-	238	
Afrique et Moyen-Orient	1 269	-	-	1 269	
Asie et Océanie (hors Japon)	6 027	-	-	6 027	
Japon	426	-	-	426	
Organismes supranationaux	4 335	-	-	4 335	
TOTAL	248 036	2 166	-	250 202	

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
France (y compris DOM-TOM)	412 491	389 500
Autres pays de l'Union européenne	111 558	100 036
Autres pays d'Europe	15 434	12 328
Amérique du Nord	14 180	12 704
Amériques centrale et du Sud	4 170	5 281
Afrique et Moyen-Orient	12 736	12 448
Asie et Océanie (hors Japon)	12 789	10 523
Japon	13 723	7 683
Organismes supranationaux	89	243
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	597 170	550 746

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2018				
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
France (y compris DOM-TOM)	64 377	1 755	88	66 220	
Autres pays de l'Union européenne	45 323	1 535	132	46 990	
Autres pays d'Europe	6 552	225	11	6 788	
Amérique du Nord ¹	26 962	1 159	13	28 134	
Amériques centrale et du Sud	3 182	149	-	3 331	
Afrique et Moyen-Orient	5 766	155	3	5 924	
Asie et Océanie (hors Japon)	7 412	202	-	7 614	
Japon	3 591	1	-	3 592	
Organismes supranationaux	-	-	-	-	
Provisions ¹	(160)	(246)	(19)	(425)	
TOTAL	163 005	4 935	228	168 168	

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2018				Total
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements dépréciés (Bucket 3)	
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
France (y compris DOM-TOM)	34 766	1 022	309	36 097	
Autres pays de l'Union européenne	16 323	1 219	2 345	19 887	
Autres pays d'Europe	4 197	607	-	4 804	
Amérique du Nord	9 828	312	24	10 164	
Amériques centrale et du Sud	1 485	18	69	1 572	
Afrique et Moyen-Orient	3 256	105	43	3 404	
Asie et Océanie (hors Japon)	5 395	298	-	5 693	
Japon	3 195	233	-	3 428	
Organismes supranationaux	-	-	-	-	
Provisions ¹	(56)	(106)	(285)	(447)	
TOTAL	78 389	3 708	2 505	84 602	

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) AU 31 DECEMBRE 2017

(en millions d'euros)	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	240 312	4 671	2 314	562	237 436
Autres pays de l'Union européenne	127 014	7 907	3 963	741	122 310
Autres pays d'Europe	14 239	391	283	70	13 886
Amérique du Nord	25 931	152	53	246	25 632
Amériques centrale et du Sud	11 678	964	756	59	10 863
Afrique et Moyen-Orient	17 196	1 164	894	149	16 153
Asie et Océanie (hors Japon)	24 981	429	156	115	24 710
Japon	3 575	19	-	5	3 570
Organismes supranationaux	114	-	-	-	114
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	465 040	15 697	8 419	1 947	454 674

¹ dont encours restructurés pour 11 449 millions d'euros

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31 DECEMBRE 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017
Engagements de financement en faveur de la clientèle	
France (y compris DOM-TOM)	50 489
Autres pays de l'Union européenne	33 677
Autres pays d'Europe	5 094
Amérique du Nord	19 865
Amériques centrale et du Sud	5 710
Afrique et Moyen Orient	3 545
Asie et Océanie (hors Japon)	5 919
Japon	976
Total Engagements de financement	125 275
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	
France (y compris DOM-TOM)	44 965
Autres pays de l'Union européenne	16 445
Autres pays d'Europe	3 313
Amérique du Nord	7 502
Amériques centrale et du Sud	1 121
Afrique et Moyen Orient	1 229
Asie et Océanie (hors Japon)	4 003
Japon	3 043
Total Engagements de garantie	81 620

3.1.5 INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT
ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
	(en millions d'euros)								
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	4 189	1 015	-	995	1 149	41	64	477	4 668
Administration générale	51	163	-	3	1	-	-	-	60
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	28	24	-	2	1	-	-	-	-
Grandes entreprises	2 819	577	-	147	713	8	11	284	3 149
Clientèle de détail	1 290	252	-	843	434	33	53	193	1 458
TOTAL	4 189	1 015	-	995	1 149	41	64	477	4 668

31/12/2017

Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance

(en millions d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	1 931	1 085
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	57	244
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	1	1
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	56	243
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	5 096	165	115	108	5 485	7 278	10 366
Administration générale	50	3	1	2	55	81	50
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	40	3	2	2	46	25	386
Grandes entreprises	2 170	103	71	78	2 422	4 660	6 225
Clientèle de détail	2 836	56	42	27	2 961	2 512	3 705
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DEPRECIÉS INDIVIDUELLEMENT	5 096	165	115	108	5 485	9 266	11 695

3.2 Risque de marché

(cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de marché")

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	1 586	5 291	7 062	13 938	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 496	5 283	7 062	13 840	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	90	8	-	98	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de devises	-	-	-	100	49	19	168	
Opérations fermes de change	-	-	-	100	49	19	168	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments	-	-	-	46	-	-	46	
Autres	-	-	-	46	-	-	46	
Sous-total	-	-	-	1 731	5 340	7 081	14 152	
Opérations de change à terme	-	-	-	170	-	-	170	
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	1 901	5 340	7 081	14 322	

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017				Total en valeur de marché
	Opérations par maturité				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	1 529	6 163	8 125	15 817	
Swaps de taux d'intérêt	1 445	6 163	8 124	15 732	
Options de taux	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	84	-	-	84	
Autres instruments conditionnels	-	-	1	1	
Instruments de devises et or	177	44	73	294	
Opérations fermes de changes	173	44	73	290	
Options de change	4	-	-	4	
Autres instruments	74	-	-	74	
Dérivés sur actions & indices boursiers	74	-	-	74	
Sous-total	1 780	6 207	8 198	16 185	
Opérations de change à terme	250	-	-	250	
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE - ACTIF	2 030	6 207	8 198	16 435	

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	1 165	4 745	5 755	11 665	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 156	4 739	5 755	11 650	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	9	6	-	15	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de devises	-	-	-	111	3	5	119	
Opérations fermes de change	-	-	-	111	3	5	119	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments	-	-	-	65	-	-	65	
Autres	-	-	-	65	-	-	65	
Sous-total	-	-	-	1 341	4 748	5 760	11 849	
Opérations de change à terme	-	-	-	236	-	-	236	
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	1 577	4 748	5 760	12 085	

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017				Total en valeur de marché
	Opérations par maturité				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	1 250	3 897	7 653	12 800	
Swaps de taux d'intérêt	1 232	3 882	7 653	12 767	
Options de taux	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	16	12	-	28	
Autres instruments conditionnels	2	3	-	5	
Instruments de devises et or	212	13	8	233	
Opérations fermes de changes	209	13	8	230	
Options de change	3	-	-	3	
Autres instruments	35	-	-	35	
Dérivés sur actions & indices boursiers	35	-	-	35	
Sous-total	1 497	3 910	7 661	13 068	
Opérations de change à terme	193	10	-	203	
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE - PASSIF	1 690	3 920	7 661	13 271	

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2018							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	687	1 460	2 207	2 431	16 344	42 584	65 713	
Futures	674	1 458	2 207	-	-	-	4 339	
FRA	-	-	-	3	-	-	3	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 660	12 458	30 457	44 575	
Options de taux	-	-	-	309	2 082	10 732	13 123	
Caps-floors-collars	-	-	-	459	1 804	1 395	3 658	
Autres instruments conditionnels	13	2	-	-	-	-	15	
Instruments de devises et or	29	-	-	3 997	2 479	2 692	9 197	
Opérations fermes de change	29	-	-	2 928	1 596	2 219	6 772	
Options de change	-	-	-	1 069	883	473	2 425	
Autres instruments	563	245	51	1 703	3 659	1 277	7 498	
Dérivés sur actions & indices boursiers	563	245	51	1 046	3 658	1 240	6 803	
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	30	1	-	31	
Dérivés sur produits de base	-	-	-	1	-	-	1	
Dérivés de crédits	-	-	-	528	-	35	563	
Autres	-	-	-	98	-	2	100	
Sous-total	1 279	1 705	2 258	8 131	22 482	46 553	82 408	
Opérations de change à terme	-	-	-	10 942	1 156	48	12 146	
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	1 279	1 705	2 258	19 073	23 638	46 601	94 554	

31/12/2017							
(en millions d'euros)	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	175	1 022	1 812	7 789	18 122	48 645	77 565
Futures	168	1 020	1 812	-	-	-	3 000
FRA	-	-	-	258	95	-	353
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	6 410	14 098	32 905	53 413
Options de taux	-	-	-	486	1 762	14 243	16 491
Caps-floors-collars	-	-	-	634	2 167	1 497	4 298
Autres instruments conditionnels	7	2	-	1	-	-	10
Instruments de devises et or	15	-	-	3 510	2 985	2 256	8 766
Opérations fermes de change	3	-	-	3 046	1 995	1 463	6 507
Options de change	12	-	-	464	990	793	2 259
Autres instruments	86	343	605	1 511	2 896	545	5 986
Dérivés sur actions & indices boursiers	85	342	605	1 443	2 525	392	5 392
Dérivés sur métaux précieux	1	-	-	5	-	21	27
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	26	367	58	451
Autres	-	1	-	37	4	74	116
Sous-total	276	1 365	2 417	12 810	24 003	51 446	92 317
Opérations de change à terme	-	-	-	11 602	1 762	114	13 478
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DERIVES DE TRANSACTION - ACTIF	276	1 365	2 417	24 412	25 765	51 560	105 795

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2018							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	739	1 113	2 077	2 149	15 957	43 041	65 076	
Futures	732	1 112	2 077	-	-	-	3 921	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 863	12 463	30 319	44 646	
Options de taux	-	-	-	132	1 608	10 795	12 535	
Caps-floors-collars	-	-	-	153	1 886	1 927	3 965	
Autres instruments conditionnels	7	1	-	1	-	-	9	
Instruments de devises et or	103	-	-	3 481	2 171	2 270	8 023	
Opérations fermes de change	103	-	-	2 441	1 862	1 891	6 295	
Options de change	-	-	-	1 040	309	379	1 728	
Autres instruments	251	518	190	1 616	1 931	1 534	6 041	
Dérivés sur actions & indices boursiers	251	518	190	720	1 849	1 493	5 021	
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	40	-	-	41	
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de crédits	-	-	-	760	82	41	883	
Autres	-	-	-	96	-	-	96	
Sous-total	1 093	1 631	2 267	7 246	20 059	46 845	79 139	
Opérations de change à terme	-	-	-	11 531	1 918	14	13 465	
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	1 093	1 631	2 267	18 777	21 977	46 859	92 604	

31/12/2017							
(en millions d'euros)	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	136	821	1 396	7 923	18 027	50 859	79 162
Futures	135	795	1 396	-	-	-	2 326
FRA	-	-	-	263	89	-	352
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	7 152	13 841	34 305	55 298
Options de taux	-	-	-	115	1 686	14 564	16 365
Caps-floors-collars	-	-	-	391	2 411	1 990	4 792
Autres instruments conditionnels	1	26	-	2	-	-	29
Instruments de devises et or	34	-	-	3 577	2 280	1 885	7 776
Opérations fermes de change	-	-	-	2 763	1 991	1 333	6 087
Options de change	34	-	-	814	289	552	1 689
Autres instruments	93	311	656	725	2 565	574	4 924
Dérivés sur actions & indices boursiers	86	311	656	504	1 970	527	4 054
Dérivés sur métaux précieux	7	-	-	3	1	16	27
Dérivés de crédits	-	-	-	203	594	31	828
Autres	-	-	-	15	-	-	15
Sous-total	263	1 132	2 052	12 225	22 872	53 318	91 862
Opérations de change à terme	-	-	-	11 988	2 578	81	14 647
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DERIVES DE TRANSACTION - PASSIF	263	1 132	2 052	24 213	25 450	53 399	106 509

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	9 932 779	10 032 748
Futures	2 630 775	2 071 162
FRA	2 180	670
Swaps de taux d'intérêts	5 912 426	6 641 709
Options de taux	719 866	705 566
Caps-floors-collars	470 579	461 944
Autres instruments conditionnels	196 953	151 697
Instruments de devises et or	578 345	1 582 256
Opérations fermes de change	288 920	1 358 839
Options de change	289 425	223 417
Autres instruments	127 095	123 232
Dérivés sur actions & indices boursiers	90 220	90 188
Dérivés sur métaux précieux	4 433	861
Dérivés sur produits de base	8	1
Dérivés de crédits	29 196	32 182
Autres	3 238	-
Sous-total	10 638 219	11 738 236
Opérations de change à terme	1 878 752	533 483
TOTAL NOTIONNELS	12 516 971	12 271 719

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	97 278	92 938	149 050	74 134	-	413 400
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	84 774	39 763	134 781	115 915	3 778	379 011
Total	182 052	132 701	283 831	190 049	3 778	792 411
Dépréciations						(9 974)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						782 437

(en millions d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	92 041	89 025	143 588	69 782	-	394 436
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	91 928	38 308	126 191	109 320	4 312	370 059
Total	183 969	127 333	269 779	179 102	4 312	764 495
Dépréciations						(10 365)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						754 130

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	66 961	13 880	37 035	14 084	-	131 960
Dettes envers la clientèle	517 118	43 794	30 836	5 422	-	597 170
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	584 079	57 674	67 871	19 506	-	729 130

(en millions d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	55 616	13 960	38 252	17 762	-	125 590
Dettes envers la clientèle	479 428	36 163	29 575	5 580	-	550 746
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	535 044	50 123	67 827	23 342	-	676 336

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	54	55	17	-	-	126
Titres du marché interbancaire	329	1 576	6 273	2 128	-	10 306
Titres de créances négociables	48 947	25 455	4 150	57	-	78 609
Emprunts obligataires	4 946	5 023	41 565	40 813	-	92 347
Autres dettes représentées par un titre	887	937	1 258	-	-	3 082
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	55 163	33 046	53 263	42 998	-	184 470
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	217	2 147	2 551	15 567	-	20 482
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	2 061	2 061
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	161	161
Titres et emprunts participatifs	60	-	-	1	-	61
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	277	2 147	2 551	15 568	2 222	22 765

(en millions d'euros)	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	61	69	-	-	-	130
Titres du marché interbancaire	221	1 359	6 306	3 800	-	11 686
Titres de créances négociables	40 331	17 653	3 715	192	-	61 891
Emprunts obligataires	4 693	4 262	32 546	44 675	-	86 176
Autres dettes représentées par un titre	849	1 206	1 770	-	-	3 825
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	46 155	24 549	44 337	48 667	-	163 708
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	2 141	543	5 483	14 063	-	22 230
Dettes subordonnées à durée indéterminée	67	-	-	-	2 867	2 934
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	171	171
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	85	86
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	2 208	543	5 483	14 064	3 123	25 421

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Garanties financières données	164	103	-	-	-	267

	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Garanties financières données	154	67	-	-	-	221

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
Couverture de juste valeur	12 648	11 750	783 720
Taux d'intérêt	12 397	11 522	746 100
Change	251	228	37 620
Autres	-	-	-
Couvertures de flux de trésorerie	1 665	287	61 999
Taux d'intérêt	1 541	143	27 724
Change	78	79	34 135
Autres	46	65	140
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	9	48	4 543
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	14 322	12 085	850 262

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	14 627	12 997	829 366
Taux d'intérêt	14 156	12 687	795 125
Instruments de capitaux propres	-	-	-
Change	471	310	34 241
Crédit	-	-	-
Matières premières	-	-	-
Autres	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	1 783	244	30 443
Taux d'intérêt	1 662	112	23 850
Instruments de capitaux propres	74	35	159
Change	47	97	6 434
Crédit	-	-	-
Matières premières	-	-	-
Autres	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	25	30	3 187
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	16 435	13 271	862 996

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE (NOTIONNELS)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2018							Total notionnel
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	273 147	255 434	245 243	773 824	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	273 043	254 339	242 755	770 137	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	104	1 095	2 488	3 687	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de devises	-	-	-	12 350	1 984	-	14 334	
Opérations fermes de change	-	-	-	12 350	1 984	-	14 334	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments	-	-	-	140	-	-	140	
Autres	-	-	-	140	-	-	140	
Sous-total	-	-	-	285 637	257 418	245 243	788 298	
Opérations de change à terme	-	-	-	57 193	2 082	2 689	61 964	
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	-	-	342 830	259 500	247 932	850 262	

La note 3.2 " Risque de marché " présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<i>(en millions d'euros)</i>				
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	3 214	4 176	709	220 690
Taux d'intérêt	2 963	3 948	674	183 070
<i>Instruments fermes</i>	2 882	3 948	653	183 069
<i>Instruments conditionnels</i>	81	-	21	1
Change	251	228	35	37 620
<i>Instruments fermes</i>	251	228	35	37 620
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	3 214	4 176	709	220 690
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	9 434	7 574	(568)	563 030
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	12 648	11 750	141	783 720

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

ELÉMENTS COUVERTS

Micro-couvertures (en millions d'euros)	31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumulé des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31 064	377	-	(342)
Taux d'intérêt	31 014	377	-	(342)
Change	50	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	63 327	655	-	148
Taux d'intérêt	47 016	654	-	91
Change	16 311	1	-	57
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	94 391	1 032	-	(194)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	109 027	2 012	16	513
Taux d'intérêt	100 442	1 858	16	398
Change	8 585	154	-	115
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	109 027	2 012	16	513

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Macro-couvertures (en millions d'euros)	31/12/2018	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	159	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	248 848	94
Total - Actifs	249 007	94
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	342 175	373
Total - Passifs	342 175	373

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	31/12/2018		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
<i>(en millions d'euros)</i>	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	106	(92)	14
Change	35	(58)	(23)
Autres	-	-	-
TOTAL	141	(150)	(9)

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENTS NETS A L'ETRANGER
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<i>(en millions d'euros)</i>				
Couvertures de flux de trésorerie				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	1 165	88	(44)	32 124
Taux d'intérêt	1 072	-	(55)	7 085
Instruments fermes	1 072	-	(55)	7 085
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	47	23	11	24 899
Instruments fermes	47	23	11	24 899
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	46	65	-	140
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	1 165	88	(44)	32 124
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	469	143	(76)	20 639
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	31	56	(1)	9 236
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	500	199	(77)	29 875
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	1 665	287	(122)	61 999
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	9	48	(5)	4 543

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	31/12/2018		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	(132)	-	-
Change	10	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	(122)	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	5	7	-
Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger	(117)	7	-

3.5 Risques opérationnels

(cf. Chapitre "Facteurs de risque– Risques opérationnels")

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction Finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. A ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre "Facteurs de risque et Pilier 3".

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	16 637
Opérations avec les établissements de crédit	1 664
Opérations internes au Crédit Agricole	2 955
Opérations avec la clientèle	10 726
Opérations de location-financement	714
Titres de dettes	578
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 581
Opérations avec les établissements de crédit	-
Opérations avec la clientèle	-
Titres de dettes	5 581
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 561
Autres intérêts et produits assimilés	38
PRODUITS D'INTÉRÊTS ¹	24 817
Sur les passifs financiers au coût amorti	(12 259)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 299)
Opérations internes au Crédit Agricole	(1 112)
Opérations avec la clientèle	(5 628)
Opérations de location-financement	(194)
Dettes représentées par un titre	(3 203)
Dettes subordonnées	(823)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(939)
Autres intérêts et charges assimilées	(49)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(13 247)

¹ dont 137 millions d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 617
Sur opérations internes au Crédit Agricole	3 285
Sur opérations avec la clientèle	10 264
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 971
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	524
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 285
Sur opérations de location-financement	710
Autres intérêts et produits assimilés	48
PRODUITS D'INTÉRÊTS ¹	24 704
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 095)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 096)
Sur opérations avec la clientèle	(5 102)
Sur dettes représentées par un titre	(3 064)
Sur dettes subordonnées	(1 052)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(797)
Sur opérations de location-financement	(194)
Autres intérêts et charges assimilées	(28)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(12 428)

¹ dont 169 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017

4.2 Produits et charges de commissions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	217	(43)	174	218	(40)	178
Sur opérations internes au Crédit Agricole	754	(505)	249	812	(544)	268
Sur opérations avec la clientèle	1 991	(230)	1 761	1 841	(213)	1 628
Sur opérations sur titres	38	(79)	(41)	44	(69)	(25)
Sur opérations de change	38	(44)	(7)	37	(38)	(1)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	272	(196)	76	350	(181)	169
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	2 419	(3 550)	(1 132)	2 142	(3 378)	(1 236)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 872	(1 794)	3 078	4 090	(1 266)	2 824
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	10 600	(6 441)	4 160	9 534	(5 729)	3 805

Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et assurances et de Services financiers spécialisés.

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liées aux activités de Gestion de l'épargne et assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2018
Dividendes reçus	1 085
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(37)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(1 372)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(974)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	(3 351)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	(135)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 701
Résultat de la comptabilité de couverture	(9)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	(3 093)

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Compte tenu de la norme IFRS 9, le spread émetteur de Crédit Agricole CIB est classé à compter du 1^{er} janvier 2018 en Capitaux propres dans les "Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables".

(en millions d'euros)	31/12/2017
Dividendes reçus	628
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 318
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	2 124
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	580
Résultat de la comptabilité de couverture	(30)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	4 620

L'impact du spread émetteur Crédit Agricole CIB en produit net bancaire est une charge de 222 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	4 002	(4 000)	2
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 574	(2 281)	(707)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 428	(1 719)	709
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	7 130	(7 141)	(11)
Variations de juste valeur des éléments couverts	3 743	(3 186)	557
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 387	(3 955)	(568)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	11 132	(11 141)	(9)

(en millions d'euros)	31/12/2017		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	5 402	(5 412)	(10)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 095	(1 970)	1 125
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 307	(3 442)	(1 135)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	10 903	(10 923)	(20)
Variations de juste valeur des éléments couverts	5 687	(5 157)	530
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	5 216	(5 766)	(550)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	1	(1)	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1	(1)	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	16 306	(16 336)	(30)

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	71
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ²	121
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	192

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

² Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période de 11 millions d'euros

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	31/12/2017
Dividendes reçus	1 092
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ¹	2 025
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(81)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(8)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	3 028

¹ Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.9 "Coût du risque".

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2018
Titres de dettes	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	5
Titres de dettes	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	(5)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(5)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	-

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(3)	(1)
Autres produits nets de l'activité d'assurance ^{1 2}	11 156	7 779
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ³	(4 975)	(13 260)
Produits nets des immeubles de placement	284	280
Autres produits (charges) nets	155	107
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	6 617	(5 095)

¹ L'augmentation de 3 377 millions d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance s'explique essentiellement par une augmentation de la collecte nette pour 3 100 millions d'euros dont 2 500 millions sur l'activité Epargne-Retraite.

² La quote-part de résultat des entreprises associées de l'activité d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices rattachée sont classées en Autres produits nets de l'activité d'assurance (cf. note 6.12 "Co-entreprises et entreprises associées").

³ La baisse de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance de 8 285 millions d'euros est essentiellement due aux évolutions de marché sur les contrats en unités de compte.

4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	(7 123)	(6 933)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ¹	(792)	(763)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(3 915)	(3 742)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(11 830)	(11 438)

¹ Dont -301 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2018

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. intégrées globalement est la suivante au titre de 2018 :

COLLEGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A. :

<i>(en millions d'euros hors taxes)</i>	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		Total 2018
	2018	2017	2018	2017	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	16,94	17,53	14,27	14,87	31,21
Émetteur	2,08	2,19	2,12	2,16	4,20
Filiales intégrées globalement	14,86	15,34	12,15	12,71	27,01
Services autres que la certification des comptes	5,19	5,91	5,21	6,16	10,40
Émetteur	0,70	0,58	1,07	1,36	1,77
Filiales intégrées globalement	4,49	5,33	4,14	4,80	8,63
TOTAL	22,13	23,44	19,48	21,03	41,61

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole S.A., figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 10,8 millions d'euros, dont 8,5 millions d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole SA et ses filiales, et 2,3 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.)

Le montant total des honoraires de Ernst & Young & Autres, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole S.A., figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 9,8 millions d'euros, dont 8,0 millions d'euros au titre la mission de certification des comptes de Crédit Agricole S.A. et ses filiales, et 1,8 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.)

AUTRES COMMISSAIRES AUX COMPTES INTERVENANT SUR LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A., CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

<i>(en millions d'euros hors taxes)</i>	Mazars		KPMG		Deloitte		Autres		Total 2018
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1,16	1,31	0,05	0,29	-	0,14	0,27	0,34	1,48
Services autres que la certification des comptes ¹	0,13	0,06	0,01	0,26	-	-	0,01	0,02	0,15
TOTAL	1,29	1,37	0,06	0,55	-	0,14	0,28	0,36	1,63

¹ Les services autres que la certification des comptes recensés correspondent aux missions réalisées par ces cabinets dans les sociétés où ils sont Commissaires aux comptes.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements	(760)	(752)
Immobilisations corporelles	(396)	(382)
Immobilisations incorporelles	(364)	(370)
Dotations (reprises) aux dépréciations	1	(13)
Immobilisations corporelles	-	(3)
Immobilisations incorporelles	1	(10)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(759)	(765)

4.9 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)	99
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(83)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(57)
Engagements par signature	(28)
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	182
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	122
Engagements par signature	58
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)	(1 030)
Bucket 3 : Actifs dépréciés	(1 030)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 120)
Engagements par signature	90
Autres actifs	-
Risques et charges	(88)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(1 019)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(197)
Récupérations sur prêts et créances	189
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	189
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	-
Décotes sur crédits restructurés	(28)
Pertes sur engagements par signature	(4)
Autres pertes	(36)
Autres produits	14
COÛT DU RISQUE	(1 081)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(3 424)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(1)
Prêts et créances	(2 883)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-
Autres actifs	(27)
Engagements par signature	(265)
Risques et charges	(249)
Reprises de provisions et de dépréciations	2 172
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	183
Prêts et créances	1 737
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-
Autres actifs	18
Engagements par signature	75
Risques et charges	159
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(1 253)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(138)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(217)
Récupérations sur prêts et créances amortis	233
Décotes sur crédits restructurés	(21)
Pertes sur engagements par signature	-
Autres pertes	(27)
Autres produits	-
COÛT DU RISQUE	(1 422)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	77	5
Plus-values de cession	82	28
Moins-values de cession	(6)	(23)
Titres de capitaux propres consolidés	15	12
Plus-values de cession	15	18
Moins-values de cession	-	(6)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	(3)	(11)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	89	6

4.11 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Charge d'impôt courant	(1 310)	(1 638)
Charge d'impôt différé	(9)	(94)
Reclassement de la charge (produit) d'impôt lié à l'approche par superposition	(147)	-
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	(1 466)	(1 732)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	6 155	34,43%	(2 119)
Effet des différences permanentes		(3,82)%	235
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(4,65)%	286
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires		0,53%	(32)
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,60)%	99
Effet des autres éléments		(1,07)%	66
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		23,81%	(1 466)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

AU 31 DÉCEMBRE 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	5 015	34,43%	(1 727)
Effet des différences permanentes		(3,23)%	162
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(2,80)%	140
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires		1,06%	(53)
Effet de l'imposition à taux réduit		(2,51)%	126
Changement de taux		7,84%	(393)
Effet des autres éléments		(0,22)%	11
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		34,57%	(1 732)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DETAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	248
Ecart de réévaluation de la période	241
Transferts en résultat	7
Autres variations	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(1 225)
Ecart de réévaluation de la période	(1 153)
Transferts en résultat	(65)
Autres variations	(7)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(138)
Ecart de réévaluation de la période	(146)
Transferts en résultat	-
Autres variations	8
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(356)
Ecart de réévaluation de la période	(291)
Transferts en résultat	-
Autres variations	(65)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(11)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	547
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	(2)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(936)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	51
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	383
Ecart de réévaluation de la période	365
Transferts en réserves	18
Autres variations	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	130
Ecart de réévaluation de la période	115
Transferts en réserves	60
Autres variations	(45)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	1
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(259)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	5
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	308
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(628)
Dont part du Groupe	(595)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(33)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	(683)
Ecart de réévaluation de la période	(683)
Transferts en résultat	-
Autres variations	-
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(530)
Ecart de réévaluation de la période	(131)
Transferts en résultat	(481)
Autres variations	82
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(356)
Ecart de réévaluation de la période	(355)
Transferts en résultat	-
Autres variations	(1)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(386)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	355
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(16)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	(15)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(1 631)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	24
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(28)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(1)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	(9)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(10)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(1 641)
Dont part du Groupe	(1 579)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(62)



VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				31/12/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables																
Gains et pertes sur écarts de conversion	(493)	(5)	(498)	(387)	(492)	(5)	(497)	(387)	248	1	249	228	(244)	(4)	(248)	(158)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4 493	(960)	3 533	3 500												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables					3 702	(985)	2 717	2 704	(1 225)	332	(893)	(856)	2 477	(653)	1 824	1 848
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	625	(191)	434	427	625	(191)	434	427	(138)	48	(90)	(88)	487	(143)	344	339
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition					509	(15)	494	494	(356)	166	(190)	(190)	153	151	304	304
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4 625	(1 156)	3 469	3 540	4 344	(1 196)	3 148	3 238	(1 471)	547	(924)	(906)	2 873	(649)	2 224	2 333
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(25)	(13)	(38)	(36)	(11)	-	(11)	(8)	(11)	1	(10)	(8)	(22)	1	(21)	(16)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	13	(1)	13	14	15	(1)	14	14	(3)	-	(2)	(2)	12	(1)	11	11
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4 613	(1 170)	3 444	3 518	4 348	(1 197)	3 151	3 244	(1 485)	548	(936)	(916)	2 863	(649)	2 214	2 328
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(753)	181	(572)	(547)	(752)	178	(574)	(548)	51	(12)	39	44	(701)	166	(535)	(504)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre					(523)	175	(348)	(341)	383	(138)	245	241	(140)	37	(103)	(100)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables					(492)	40	(452)	(490)	130	(109)	21	33	(362)	(69)	(431)	(457)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(753)	181	(572)	(547)	(1 767)	393	(1 374)	(1 379)	564	(259)	305	318	(1 203)	134	(1 069)	(1 061)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(11)	2	(9)	(9)	(28)	(12)	(40)	(40)	1	(3)	(2)	(2)	(27)	(15)	(42)	(42)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	(9)	-	(9)	(9)	(7)	-	(7)	(7)	5	-	5	5	(2)	-	(2)	(2)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(773)	183	(590)	(565)	(1 802)	381	(1 421)	(1 426)	570	(262)	308	321	(1 232)	119	(1 112)	(1 105)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	3 840	(987)	2 854	2 953	2 546	(816)	1 730	1 818	(915)	286	(628)	(595)	1 631	(530)	1 102	1 223

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2018, au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Banque de proximité en France – LCL,
 - Banque de proximité à l'international,
 - Gestion de l'épargne et assurances,
 - Services financiers spécialisés,
 - Grandes clientèles,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités hors métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. Banque de proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

Il est à noter que la contribution de Banque Themis comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 conformément à la norme IFRS 5 relative aux entités destinées à être cédées a été cédée le 8 mars 2018 pour un impact résultat non significatif.

2. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le groupe Crédit Agricole Italie, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine et en Serbie. Par ailleurs, des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend aussi des banques de taille non significative.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégrée à la Banque de proximité à l'international.

Il est à noter, en Italie, l'intégration au 21 décembre 2017 des Caisses d'épargne de Cesena, de Rimini et de San Miniato. Ces trois Caisses d'épargne ont été fusionnées avec Crédit Agricole Cariparma S.p.A durant l'année 2018.

3. Gestion de l'épargne et assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance (solutions d'épargne et assurance de biens et de responsabilité) :
 - assurance-vie et assurance de personnes, exercées notamment par Predica en France et CA Vita en Italie,
 - assurance de biens et de responsabilité, exercées notamment par Pacifica,

- assurance des emprunteurs, exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance et assurances collectives exercées par Predica en France ;
- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi (y compris les activités de Pioneer Investments depuis juillet 2017), offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (CA Indosuez Switzerland SA, CA Indosuez Wealth Europe, CFM Indosuez Wealth, CA Indosuez Wealth France). Banca Leonardo a été intégrée à ce pôle à compter du 3 mai 2018.

4. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Ribank, Credibom, Interbank Group et FCA Bank). Suite à l'arrêt du partenariat avec Ford, Forso Nordic AB, reclassé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 en IFRS 5, a été cédé au cours du troisième trimestre 2018.
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

5. Grandes clientèles

Le pôle Grandes clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer, des opérations de grande exportation, d'investissement, reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds.

6. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il inclut également :

- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-médias, Foncaris, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation et des activités en réorganisation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles ;
- les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2018						
	Gestion de l'épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Produit net bancaire	5 778	3 433	2 732	2 769	5 368	(344)	19 736
Charges d'exploitation	(2 836)	(2 391)	(1 738)	(1 380)	(3 339)	(905)	(12 589)
Résultat brut d'exploitation	2 942	1 042	994	1 389	2 029	(1 249)	7 147
Coût du risque	(17)	(220)	(358)	(467)	64	(83)	(1 081)
Résultat d'exploitation	2 925	822	636	922	2 093	(1 332)	6 066
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	47	-	-	187	-	21	255
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3)	50	14	1	14	13	89
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	86	86
Résultat avant impôt	2 969	872	650	1 110	2 107	(1 212)	6 496
Impôts sur les bénéfices	(774)	(288)	(185)	(244)	(550)	575	(1 466)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	(2)	(1)	-	-	-	-	(3)
Résultat net	2 193	583	465	866	1 557	(637)	5 027
Participations ne donnant pas le contrôle	285	26	124	128	29	35	627
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 908	557	341	738	1 528	(672)	4 400

Compte tenu de la norme IFRS 9, le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé à compter du 1er janvier 2018 en Capitaux propres dans les "Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables".

	31/12/2018						
	Gestion de l'épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Actifs sectoriels	-	-	-	-	-	-	-
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	4 048	-	-	2 135	-	185	6 368
dont écarts d'acquisition	6 864	4 772	1 693	1 025	1 137	-	15 491
TOTAL ACTIF	445 766	148 102	79 231	71 402	772 463	107 430	1 624 394

31/12/2017							
(en millions d'euros)	Gestion de l'épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers ¹	Total
Produit net bancaire	5 263	3 492	2 482	2 721	5 332	(656)	18 634
Charges d'exploitation	(2 708)	(2 442)	(1 557)	(1 407)	(3 239)	(850)	(12 203)
Résultat brut d'exploitation	2 555	1 050	925	1 314	2 093	(1 506)	6 431
Coût du risque	(25)	(204)	(429)	(440)	(318)	(6)	(1 422)
Résultat d'exploitation	2 530	846	496	874	1 775	(1 512)	5 009
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	33	-	-	241	277	177	728
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	6	(12)	(1)	13	(4)	6
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	186	186
Résultat avant impôt	2 567	852	484	1 114	2 065	(1 153)	5 929
Impôts sur les bénéfices	(646)	(339)	(153)	(229)	(710)	345	(1 732)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	21	-	-	(1)	-	-	20
Résultat net	1 942	513	331	884	1 355	(808)	4 217
Participations ne donnant pas le contrôle	222	25	97	118	48	58	568
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 720	488	234	766	1 307	(866)	3 649

¹ Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour -222 millions d'euros en Produit net bancaire, +76 millions d'euros d'impôt sur les bénéfices, -146 millions d'euros en Résultat net dont -3 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

31/12/2017							
(en millions d'euros)	Gestion de l'épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
Actifs sectoriels	-	-	-	-	-	-	-
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	3 044	-	-	1 945	-	188	5 177
dont écarts d'acquisition	6 793	4 772	1 692	1 023	1 141	-	15 421
TOTAL ACTIF	433 163	141 932	81 530	74 613	684 938	134 287	1 550 283

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018				31/12/2017			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	1 886	10 436	1 303 129	9 945	1 483	10 089	1 257 683	9 947
Italie	597	3 167	88 934	1 974	750	2 686	90 973	1 974
Autres pays de l'Union européenne	799	2 989	77 701	2 351	348	2 824	66 582	2 330
Autres pays d'Europe	135	741	18 809	682	113	673	19 483	654
Amérique du Nord	489	1 093	56 023	461	337	1 053	50 179	442
Amériques centrale et du Sud	20	46	988	-	8	62	981	-
Afrique et Moyen-Orient	149	450	9 861	33	312	457	8 595	32
Asie et Océanie (hors Japon)	207	502	22 441	24	171	475	21 976	23
Japon	118	312	46 508	21	127	315	33 831	19
TOTAL	4 400	19 736	1 624 394	15 491	3 649	18 634	1 550 283	15 421

5.3 Spécificités de l'assurance

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque - Risque du secteur de l'assurance" sur la gestion du risque du secteur assurance)

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	31/12/2018		
	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition
<i>(en millions d'euros)</i>			
Primes émises	33 534	-	33 534
Variation des primes non acquises	(210)	-	(210)
Primes acquises	33 324	-	33 324
Autres produits d'exploitation	252	-	252
Produits des placements	7 509	(3)	7 506
Charges des placements	(370)	1	(369)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	41	379	420
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(6 702)	1 828	(4 874)
Variation des dépréciations sur placements	(8)	(49)	(57)
Produits des placements nets de charges	471	2 157	2 628
Charges de prestations des contrats ¹	(27 685)	(1 866)	(29 551)
Produits des cessions en réassurance	518	-	518
Charges des cessions en réassurance	(608)	-	(608)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(90)	-	(90)
Frais d'acquisition des contrats	(2 054)	-	(2 054)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-
Frais d'administration	(1 970)	-	(1 970)
Autres produits et charges opérationnels courants	(353)	-	(353)
Autres produits et charges opérationnels	(3)	-	(3)
Résultat opérationnel	1 892	291	2 182
Charge de financement	(429)	-	(429)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-
Impôts sur les résultats	(307)	(147)	(454)
Résultat après impôt des activités abandonnées	(1)	-	(1)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 154	144	1 298
Participations ne donnant pas le contrôle	12	-	12
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 142	144	1 286

¹ Dont -22 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres, -1 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés et -6 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2018.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017
Primes émises	30 426
Variation des primes non acquises	(213)
Primes acquises	30 213
Autres produits d'exploitation	119
Produits des placements	7 654
Charges des placements	(565)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 668
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3 002
Variation des dépréciations sur placements	(54)
Produits des placements nets de charges	11 705
Charges de prestations des contrats ¹	(35 877)
Produits des cessions en réassurance	449
Charges des cessions en réassurance	(578)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(129)
Frais d'acquisition des contrats	(1 916)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(7)
Frais d'administration	(2 142)
Autres produits et charges opérationnels courants	(180)
Autres produits et charges opérationnels	(7)
Résultat opérationnel	1 779
Charge de financement	(279)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-
Impôts sur les résultats	(357)
Résultat après impôt des activités abandonnées	21
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 164
Participations ne donnant pas le contrôle	3
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 161

¹ Dont - 22 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres, - 2 milliards d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés et - 11 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2017

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	142 954
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	460
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-
Actions et autres titres à revenu variable	-
Instruments dérivés	460
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	142 494
Instruments de capitaux propres	25 414
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	8 730
<i>Titres de participation non consolidés</i>	(328)
<i>Actifs financiers désignés aux fins d'application de l'approche par superposition</i>	17 012
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	57 437
<i>Prêts et créances</i>	296
<i>Titres de dettes</i>	57 141
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	153
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	4 973
<i>OPCVM</i>	34 277
<i>Actifs financiers désignés aux fins d'application de l'approche par superposition</i>	17 738
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	59 643
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	988
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	12 213
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	5 161
<i>OPCVM</i>	41 281
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-
<i>Prêts et créances</i>	-
<i>Titres de dettes</i>	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-
Instruments dérivés de couverture	1 072
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	214 284
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	214 109
Titres de dettes	214 109
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	61 593
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	152 516
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	175
Actions et autres titres à revenu variable	-
Titres de participation non consolidés	175
Actifs financiers au coût amorti	5 867
Prêts et créances	5 530
Titres de dettes	337
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	337
<i>Dépréciations</i>	-
Immeubles de placement	6 280
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises	3 785
TOTAL PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	374 242

Au 31 décembre 2018, le montant de l'investissement dans les entreprises mises en équivalence de l'assurance s'élève à 3 785 millions d'euros contre 2 864 millions d'euros au 31 décembre 2017.

	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	214 109	14 615	(743)
Titres de dettes	214 109	14 615	(743)
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	61 593	4 412	(171)
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	152 516	10 203	(572)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	175	3	(21)
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participation non consolidés	175	3	(21)
Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	214 284	14 618	(764)
Impôts		(3 839)	198
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (NET D'IMPÔTS)		10 779	(566)

	31/12/2017		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	45 329	2 706	(74)
Obligations et autres titres à revenu fixe	162 257	13 464	(346)
Actions et autres titres à revenu variable	17 934	2 846	(185)
Titres de participation non consolidés	8 209	2 432	(80)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	233 729	21 448	(685)
Impôts		(5 774)	228
GAINS ET PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NETS D'IMPÔT) COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		15 674	(457)

	31/12/2017	
	Valeur au bilan	Valeur de marché
<i>(en millions d'euros)</i>		
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 069	3 803
Effets publics et valeurs assimilées	7 736	9 245
Dépréciations	-	-
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 805	13 048
Prêts et créances	7 426	7 424
Immeubles de placement	6 103	8 674

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017
	Valeur au bilan
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	107 634
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	59 635
Titres reçus en pension livrée	-
Effets publics et valeurs assimilées	3 639
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 125
Actions et autres titres à revenu variable	15 729
Instruments dérivés	1 506

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017
	Valeur au bilan
TOTAL DES PLACEMENTS ASSURANCE	365 697

RECLASSEMENT ENTRE LE RESULTAT NET ET LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES POUR LES ACTIFS FINANCIERS DESIGNES A L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018		
	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en autres éléments du résultat global en application de l'approche par superposition
Produits des placements	929	926	(3)
Charges des placements	(10)	(9)	1
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	25	405	379
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(1 828)	-	1 828
Variation des dépréciations sur placements	-	(49)	(49)
Produits des placements nets de charges	(884)	1 272	2 157
Charges des prestations des contrats			(1 866)
Résultat opérationnel			291
Impôts sur les résultats			(147)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE			144

INFORMATIONS EN CAS DE CHANGEMENT DE DESIGNATION D'ACTIFS FINANCIERS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Actifs financiers nouvellement désignés (actifs nouvellement détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance)	5 043
Montant reclassé entre le résultat net et les autres éléments du résultat global au cours de la période	(27)
Actifs financiers dont la désignation a été annulée (actifs qui ne sont plus détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance)	-
Montant qui aurait été reclassé entre le résultat net et les autres éléments du résultat global au cours de la période si la désignation n'avait pas été annulée	-
Reclassement du solde accumulé dans les autres éléments du résultat global vers le résultat net au cours de la période	-

NOTE 6 Notes relatives au bilan
6.1 Caisse, banques centrales

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 581		1 441	
Banques centrales	65 395	949	49 320	3 185
VALEUR AU BILAN	66 976	949	50 761	3 185

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	225 605
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	139 870
Instruments de capitaux propres	28 351
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	60 131
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	51 386
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2
VALEUR AU BILAN	365 475
<i>Dont Titres prêtés</i>	2 823

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	221 089
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	100 315
VALEUR AU BILAN	321 404
<i>Dont Titres prêtés</i>	884

ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Instruments de capitaux propres	2 777
Actions et autres titres à revenu variable	2 777
Titres de dettes	19 295
Effets publics et valeurs assimilées	14 219
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 043
OPCVM	33
Prêts et créances	108 979
Créances sur les établissements de crédit	191
Créances sur la clientèle	1 374
Titres reçus en pension livrée	107 414
Valeurs reçues en pension	-
Instruments dérivés	94 554
VALEUR AU BILAN	225 605

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017
Instruments de capitaux propres	3 485
Actions et autres titres à revenu variable	3 485
Titres de dettes	17 250
Effets publics et valeurs assimilées	12 804
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 446
Prêts et avances	94 559
Créances sur la clientèle	1 600
Titres reçus en pension livrée	92 959
Valeurs reçues en pension	-
Instruments dérivés	105 795
VALEUR AU BILAN	221 089

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	19 315
Titres de participation non consolidés	9 036
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	28 351

INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITERES SPPI

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Titres de dettes	57 128
Effets publics et valeurs assimilées	156
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 637
OPCVM	45 335
Prêts et créances	3 003
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	3 003
Titres reçus en pension livrée	-
Valeurs reçues en pension	-
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	60 131

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Prêts et créances	-
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	-
Titres de dettes	2
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	2

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017
Instruments de capitaux propres	17 070
Actions et autres titres à revenu variable	17 070
Titres de dettes	83 243
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	51 600
Effets publics et valeurs assimilées	3 639
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 004
Prêts et avances	2
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	2
Titres reçus en pension livrée	-
Valeurs reçues en pension	-
VALEUR AU BILAN	100 315

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	193 956	196 444
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	34 155	31 443
VALEUR AU BILAN	228 111	227 887

PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Titres vendus à découvert	25 433	22 598
Titres donnés en pension livrée	75 917	67 335
Dettes représentées par un titre	2	2
Instruments dérivés	92 603	106 509
VALEUR AU BILAN	193 956	196 444

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION
PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

(en millions d'euros)	31/12/2018				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
Dépôts et passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	27 596	398	140	(365)	(18)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	27 596	398	140	(365)	(18)

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS 9, le groupe Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

■ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché.

■ Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en capitaux propres)

L'approche privilégiée par le groupe Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

■ Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix du groupe Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux

variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT NET

	31/12/2018			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dépôts et passifs subordonnés	6 559	-	-	-
Dépôts	6 559	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
TOTAL	6 559	-	-	-

	31/12/2017	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<i>(en millions d'euros)</i>		
Dépôts et passifs subordonnés	6 037	-
Dépôts d'établissements de crédit	-	-
Autres dépôts	6 037	-
Passifs subordonnés	-	-
Titres de dette	25 406	432
Autres passifs financiers	-	-
TOTAL	31 443	432

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	250 202	14 554	(1 077)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 418	619	(985)
TOTAL	253 620	15 173	(2 062)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	75 753	4 658	(372)
Obligations et autres titres à revenu fixe	174 449	9 896	(705)
Total des titres de dettes	250 202	14 554	(1 077)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	250 202	14 554	(1 077)
Impôts		(3 845)	290
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		10 709	(787)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	31/12/2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actions et autres titres à revenu variable	283	24	(46)	(3)
Titres de participation non consolidés	3 135	595	(939)	118
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 418	619	(985)	115
Impôts		(88)	16	(54)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		531	(969)	61

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

(en millions d'euros)	31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
Actions et autres titres à revenu variable	31	5	(5)
Titres de participation non consolidés	234	14	(74)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	265	19	(79)
Impôts		-	12
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT) ¹		19	(67)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE AU 31 DECEMBRE 2017

(en millions d'euros)	31/12/2017		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	74 346	3 170	(202)
Obligations et autres titres à revenu fixe	201 745	13 099	(396)
Actions et autres titres à revenu variable	18 690	2 926	(241)
Titres de participation non consolidés	12 277	3 231	(304)
Total des titres disponibles à la vente	307 058	22 426	(1 143)
Créances disponibles à la vente	-	-	-
Total des créances disponibles à la vente	-	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ¹	307 058	22 426	(1 143)
Impôts		(5 914)	291
GAINS ET PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (NETS D'IMPÔT) ²		16 512	(852)

¹ La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 32 millions d'euros et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 1931 millions d'euros.

² Pour les sociétés d'assurance, les gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts) sont compensés par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt à hauteur de 12 747 millions d'euros au 31 décembre 2017 (cf. Note 6.16 "Provisions techniques des contrats d'assurance")

6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	412 981
Prêts et créances sur la clientèle	369 456
Titres de dettes	57 764
VALEUR AU BILAN	840 201

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Etablissements de crédit	
Comptes et prêts	94 457
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ¹</i>	6 548
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ¹</i>	25 369
Valeurs reçues en pension	1
Titres reçus en pension livrée	5 225
Prêts subordonnés	516
Autres prêts et créances	103
Valeur brute	100 302
Dépréciations	(419)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	99 883
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	1 944
Titres reçus en pension livrée	1 746
Comptes et avances à terme	309 037
Prêts subordonnés	371
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	313 098
VALEUR AU BILAN	412 981

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	31/12/2017
Etablissements de crédit	
Titres de dettes	5 203
Titres non cotés sur un marché actif	5 203
Prêts et avances	89 779
Comptes et prêts	82 801
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	6 100
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	16 411
Valeurs reçues en pension	10
Titres reçus en pension livrée	6 227
Prêts subordonnés	665
Autres prêts et créances	77
Valeur brute	94 982
Dépréciations	(386)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	94 596
Opérations internes au Crédit Agricole	
Titres de dettes	-
Titres non cotés sur un marché actif	-
Prêts et avances	299 455
Comptes ordinaires	1 752
Comptes et avances à terme	294 906
Titres reçus en pension livrée	2 467
Prêts subordonnés	330
Valeur brute	299 455
Dépréciations	-
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	299 455
VALEUR AU BILAN	394 051

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	31 510
Autres concours à la clientèle	313 894
Valeurs reçues en pension	131
Titres reçus en pension livrée	2 976
Prêts subordonnés	104
Créances nées d'opérations d'assurance directe	655
Créances nées d'opérations de réassurance	634
Avances en comptes courants d'associés	144
Comptes ordinaires débiteurs	13 249
Valeur brute	363 297
Dépréciations	(9 168)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	354 129
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	5 544
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	10 170
Valeur brute	15 714
Dépréciations	(387)
Valeur nette des opérations de location-financement	15 327
VALEUR AU BILAN	369 456

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	14 599
Titres non cotés sur un marché actif	14 599
Prêts et avances	340 264
Créances commerciales	26 065
Autres concours à la clientèle	296 930
Titres reçus en pension livrée	3 116
Prêts subordonnés	104
Créances nées d'opérations d'assurance directe	262
Créances nées d'opérations de réassurance	515
Avances en comptes courants d'associés	128
Comptes ordinaires débiteurs	13 144
Valeur brute	354 863
Dépréciations	(9 720)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	345 143
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	5 687
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	9 508
Valeur brute	15 195
Dépréciations	(259)
Valeur nette des opérations de location-financement	14 936
VALEUR AU BILAN	360 079

TITRES DE DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	23 222
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 574
Total	57 796
Dépréciations	(32)
VALEUR AU BILAN	57 764

ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE AU 31 DECEMBRE 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017
Effets publics et valeurs assimilées	17 082
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 097
Total	20 179
Dépréciations	-
VALEUR AU BILAN	20 179

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2018

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité				
	Actifs transférés						Passifs associés					Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Juste valeur nette ²					
<i>(en millions d'euros)</i>																
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 488	-	10 488	-	10 488	10 137	-	10 137	-	10 137	351	-	-	-		
Instruments de capitaux propres	1 665	-	1 665	-	1 665	1 609	-	1 609	-	1 609	56	-	-	-		
Titres de dettes	8 823	-	8 823	-	8 823	8 528	-	8 528	-	8 528	295	-	-	-		
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	21 435	6	20 501	929	21 274	20 435	-	20 435	-	20 335	939	-	-	-		
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Titres de dettes	21 435	6	20 501	929	21 274	20 435	-	20 435	-	20 335	939	-	-	-		
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Actifs financiers au coût amorti	14 094	11 886	1 572	636	14 094	10 908	9 356	1 552	-	10 908	3 186	-	-	-		
Titres de dettes	2 208	-	1 572	636	2 208	1 552	-	1 552	-	1 552	656	-	-	-		
Prêts et créances	11 886	11 886	-	-	11 886	9 356	9 356	-	-	9 356	2 530	-	-	-		
Total Actifs financiers	46 017	11 891	32 561	1 565	45 856	41 481	9 356	32 125	-	41 380	4 476	-	-	-		
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	46 017	11 891	32 561	1 565	45 856	41 481	9 356	32 125	-	41 380	4 476	-	-	-		

¹ Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

² Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés".

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DECEMBRE 2017

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité						
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisé (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés				
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²					Juste valeur nette			
<i>(en millions d'euros)</i>																		
Détenus à des fins de transaction	13 318	-	13 318	-	13 318	12 866	-	12 866	-	12 866	452	-	-	-				
Instruments de capitaux propres	177	-	177	-	177	177	-	177	-	177	-	-	-	-				
Titres de dettes	13 141	-	13 141	-	13 141	12 689	-	12 689	-	12 689	452	-	-	-				
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	2 166	-	2 166	-	2 126	2 166	-	2 166	-	2 166	40	-	-	-				
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Titres de dette	2 166	-	2 166	-	2 126	2 166	-	2 166	-	2 166	40	-	-	-				
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Disponibles à la vente	18 482	-	15 742	2 740	18 288	15 960	-	15 633	327	15 960	2 328	-	-	-				
Instruments de capitaux propres	544	-	-	544	544	327	-	-	327	327	217	-	-	-				
Titres de dette	17 938	-	15 742	2 196	17 744	15 633	-	15 633	-	15 633	2 111	-	-	-				
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Prêts et créances	12 700	11 463	201	1 036	12 700	9 148	9 037	201	-	9 148	3 552	-	-	-				
Titres de dettes	1 237	-	201	1 036	1 237	201	-	201	-	201	1 036	-	-	-				
Prêts et avances	11 463	11 463	-	-	11 463	8 947	9 037	-	-	8 947	2 516	-	-	-				
Détenus jusqu'à l'échéance	2 140	-	2 140	-	2 125	2 140	-	2 140	-	2 140	(15)	-	-	-				
Titres de dettes	2 140	-	2 140	-	2 125	2 140	-	2 140	-	2 140	(15)	-	-	-				
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Total actifs financiers	48 806	11 463	33 567	3 776	48 557	42 280	9 037	33 006	327	42 280	6 277	-	-	-				
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
TOTAL DES ACTIFS TRANSFERES	48 806	11 463	33 567	3 776	48 557	42 280	9 037	33 006	327	42 280	6 277	-	-	-				

¹ Dont les prêts de titre sans cash collatéral.

² Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés".

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2018, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe seize véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 7 365 millions d'euros au 31 décembre 2018. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 5 571 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 5 042 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 9 500 millions d'euros.

Titrisations Cariparma

Au 31 décembre 2018, Cariparma gère deux véhicules de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 10 502 millions d'euros au 31 décembre 2018.

6.7 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brute de couvertures	Couvertures	Total activité banque nette de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Arabie Saoudite	8	-	-	880	888	-	888
Autriche	-	-	-	15	15	-	15
Belgique	50	-	2 395	1 007	3 452	(129)	3 323
Brésil	381	-	-	211	592	-	592
Chine	6	-	-	19	25	-	25
Espagne	-	-	332	52	384	-	384
Etats-Unis	1 578	-	152	1 610	3 340	1	3 341
France	3	45	5 840	11 582	17 470	(611)	16 859
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	71	-	-	978	1 049	-	1 049
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	519	-	3 013	4 985	8 517	(183)	8 334
Japon	23	-	-	1 948	1 971	-	1 971
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	3	-	737	-	740	-	740
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	1	-	7	-	8	-	8
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	31	34	65	-	65
Venezuela	-	-	-	59	59	-	59
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	889	9	1 647	2 438	4 983	(6)	4 977
TOTAL	3 532	54	14 154	25 818	43 558	(928)	42 630

31/12/2017	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire					Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	(en millions d'euros)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances			
Arabie Saoudite	-	-	-	542	2	544	-	544
Autriche	-	15	-	-	44	59	-	59
Belgique	-	3 196	-	-	-	3 196	(122)	3 074
Brésil	-	7	-	38	86	131	-	131
Chine	-	65	-	-	3	68	-	68
Espagne	-	1 463	-	-	-	1 463	-	1 463
Etats-Unis	-	151	-	-	617	768	(3)	765
France	7 018	11 568	-	1 529	-	20 115	(859)	19 256
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Hong-Kong	-	1 044	-	-	38	1 082	-	1 082
Iran	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	4	-	-	-	4	-	4
Italie	2 214	5 210	-	113	64	7 601	(187)	7 414
Japon	-	2 635	-	255	-	2 890	-	2 890
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	759	-	-	2	760	-	761
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	8	-	-	5	13	-	13
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	32	-	-	-	32	-	32
Venezuela	-	-	-	4	-	4	-	4
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	114	2 961	15	(581)	1 972	4 481	(10)	4 470
TOTAL	9 346	29 118	15	1 899	2 833	43 211	(1 181)	42 030

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes		
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Arabie Saoudite	-	-
Autriche	3 667	3 388
Belgique	2 859	2 419
Brésil	-	1
Chine	-	-
Espagne	1 148	1 015
Etats-Unis	39	17
France	47 510	42 029
Grèce	-	-
Hong Kong	-	-
Iran	-	-
Irlande	759	587
Italie	6 042	5 968
Japon	39	11
Lituanie	-	2
Pologne	349	356
Royaume-Uni	4	-
Russie	-	-
Syrie	-	-
Turquie	-	-
Ukraine	-	-
Venezuela	-	-
Yémen	-	-
Autres pays souverains	1 977	964
TOTAL EXPOSITION	64 393	56 757

6.8 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	131 960
Dettes envers la clientèle	597 170
Dettes représentées par un titre	184 470
VALEUR AU BILAN	913 600

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	75 531	67 123
<i>dont comptes ordinaires créditeurs ¹</i>	12 817	7 819
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour ¹</i>	1 678	1 858
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	22 131	22 088
Total	97 662	89 211
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs ¹	11 223	10 109
Comptes et avances à terme	21 478	23 958
Titres donnés en pension livrée	1 597	2 312
Total	34 298	36 379
VALEUR AU BILAN	131 960	125 590

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	203 495	182 099
Comptes d'épargne à régime spécial	288 414	275 058
Autres dettes envers la clientèle	101 775	89 768
Titres donnés en pension livrée	840	1 706
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 260	853
Dettes nées d'opérations de réassurance	334	313
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 052	949
VALEUR AU BILAN	597 170	550 746

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Bons de caisse	126	130
Titres du marché interbancaire	10 306	11 686
Titres de créances négociables	78 610	61 891
Emprunts obligataires ¹	92 347	86 176
Autres dettes représentées par un titre	3 081	3 825
VALEUR AU BILAN	184 470	163 708

¹ Ce poste comprend les émissions de type "Covered Bonds" et les émissions d'obligations senior non préférées.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse ²	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés ¹	167 617	57 578	110 039	80 604	17 018	12 417
Prises en pension de titres	170 511	53 017	117 493	8 609	104 480	4 404
Prêts de titres	5 669	-	5 669	-	-	5 669
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	343 797	110 595	233 201	89 213	121 499	22 490

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

² Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés ¹	198 500	75 436	123 064	97 826	13 097	12 142
Prises en pension de titres	134 424	29 647	104 777	19 889	22 284	62 604
Prêts de titres	4 531	-	4 531	-	-	4 531
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	337 456	105 083	232 373	117 715	35 381	79 277

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

² Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif

COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

31/12/2018						
Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ²	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ¹	163 263	57 544	105 719	80 641	24 421	657
Mises en pension de titres	153 529	53 017	100 512	8 609	85 682	6 221
Emprunts de titres	5 977	-	5 977	-	-	5 977
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	322 771	110 562	212 209	89 249	110 104	12 856

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

² Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif

31/12/2017						
Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ²	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ¹	196 186	75 444	120 742	97 826	11 272	11 644
Mises en pension de titres	120 799	29 647	91 152	19 889	20 264	50 999
Emprunts de titres	5 010	-	5 010	-	-	5 010
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	321 995	105 091	216 904	117 715	31 536	67 653

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

² Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants	1 350	1 490
Impôts différés	3 130	2 972
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	4 480	4 462
Impôts courants	692	1 144
Impôts différés	1 684	2 338
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	2 376	3 482

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018
Décalages temporaires comptables-fiscaux	2 179
Charges à payer non déductibles	329
Provisions pour risques et charges non déductibles	2 066
Autres différences temporaires ¹	(216)
Impôts différés sur réserves latentes	(308)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(316)
Couvertures de flux de trésorerie	(286)
Gains et pertes sur écarts actuariels	103
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	56
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	135
Impôts différés sur résultat	(425)
dont reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(135)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 446

¹ La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 431 millions d'euros pour 2018.

(en millions d'euros)	31/12/2017
Décalages temporaires comptables-fiscaux	1 550
Charges à payer non déductibles	279
Provisions pour risques et charges non déductibles	1 871
Autres différences temporaires ¹	(600)
Impôts différés sur réserves latentes	(793)
Actifs disponibles à la vente	(736)
Couvertures de flux de Trésorerie	(192)
Gains et Pertes sur écarts actuariels	135
Impôts différés sur le résultat	(123)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	634

¹ La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 626 millions d'euros pour 2017.

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs	30 966	28 776
Comptes de stocks et emplois divers	144	139
Débiteurs divers ¹	26 533	24 824
Comptes de règlements	2 126	1 887
Autres actifs d'assurance	344	281
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 819	1 645
Comptes de régularisation	7 047	7 421
Comptes d'encaissement et de transfert	2 324	2 640
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	673	463
Produits à recevoir	2 592	2 712
Charges constatées d'avance	514	593
Autres comptes de régularisation	945	1 013
VALEUR AU BILAN	38 013	36 197

¹ dont 49 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2018 versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Autres passifs ¹	30 705	29 411
Comptes de règlements	2 654	2 493
Créditeurs divers	27 798	26 718
Versement restant à effectuer sur titres	231	176
Autres passifs d'assurance	22	24
Comptes de régularisation	11 603	11 119
Comptes d'encaissement et de transfert ²	3 271	3 735
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	845	307
Produits constatés d'avance	1 309	1 307
Charges à payer	5 639	5 049
Autres comptes de régularisation	540	721
VALEUR AU BILAN	42 309	40 530

¹ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

² Les montants sont indiqués en net.

6.12 Co-entreprises et entreprises associées

INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2018,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 2 204 millions d'euros (1 797 millions d'euros au 31 décembre 2017),
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 4 164 millions d'euros (3 380 millions d'euros au 31 décembre 2017),

FCA Bank est une co-entreprise créée avec le groupe Fiat Chrysler Automobiles. En juillet 2013, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Consumer Finance et Fiat Chrysler Automobiles (ex Fiat Group Automobiles) ont conclu un accord pour prolonger leur *joint-venture* détenue à parts égales par les actionnaires, jusqu'au 31 décembre 2021. Présente dans 16 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques Fiat, Lancia, Alfa Romeo, Maserati, Chrysler, Jeep, Fiat Professional, Abarth, Ferrari en Europe et Jaguar Land Rover en Europe continentale. Elle est stratégique pour le développement de l'activité de *joint-venture* Automobiles du Groupe.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

(en millions d'euros)	31/12/2018					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net ¹	Quote part de capitaux propres ²
Co-entreprises						
Fca Bank S.P.A	50,0%	1 672	-	-	133	1 427
Autres		532	-	10	63	738
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		2 204			196	2 165
Entreprises associées						
Icade	18,4%	935	911	59	22	566
Korian	23,2%	615	591	5	42	578
Altarea	24,7%	559	657	50	54	462
Ramsay – Generale De Sante	38,4%	439	624	-	3	181
Gac - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.	50,0%	311	-	-	38	311
Sci Heart Of La Defense ³	33,3%	271	271	-	(5)	271
Sci Cargo Property Holding	28,0%	182	207	10	3	182
Wafasalaf	49,0%	135	-	13	12	79
Abc-Ca Fund Management Co	22,8%	121	-	-	20	121
Frey	19,2%	114	100	2	14	112
Autres		482			82	174
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		4 164			285	3 037
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		6 368			481	5 202

¹ La quote-part du résultat nette de participation aux bénéfices différée des co-entreprises et entreprises associées de la Gestion de l'épargne et assurance est classée en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

² Capitaux propres – part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe. L'effet des entrées de périmètre 2018 des sociétés d'assurance génère un impact de -46 millions d'euros en Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables.

³ La société SCI Heart of La Défense est consolidée selon la méthode de mise en équivalence à compter de 2018.

31/12/2017							
(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net ¹	Quote part de capitaux propres ²	
Co-entreprises							
FCA BANK	50,0%	1 573	-	50	193	1 270	
Autres	0,0%	224	-	5	6	504	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		1 797			199	1 774	
Entreprises associées							
Banque Saudi Fransi ³	-	-	-	92	173	-	
Eurazeo ⁴	-	-	-	13	77	-	
Icade	18,5%	966	1 123	-	14	597	
Altarea	24,7%	544	825	42	83	447	
Korian	23,0%	521	547	11	32	484	
Ramsay - Générale De Santé	38,4%	435	459	-	22	177	
Gac - Sofinco Auto Finance Co.Ltd	50,0%	216	-	-	30	216	
SCI Cargo Property Holding ⁵	29,9%	171	164	7	1	171	
Infra Foch Topco	36,9%	91	168	26	27	(50)	
Patrimoine et Commerce ⁵	19,9%	68	55	3	18	68	
Eurosic ⁶	-	-	-	21	56	-	
Autres		367	-	-	51	267	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		3 380			563	2 377	
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		5 177			783	4 151	

¹ La quote-part du résultat nette de participation aux bénéfices différée entreprises associées de la Gestion de l'épargne et assurance est classée en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

² Capitaux propres – part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe. L'effet des entrées de périmètre 2018 des sociétés d'assurance génère un impact de -46 millions d'euros en Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables.

³ Crédit Agricole Banque CIB a cédé 16,2% de Banque Saudi Fransi le 20 septembre 2017. La contribution de Banque Saudi Fransi couvre la période du 1er janvier 2017 au 20 septembre 2017. Le solde des titres détenus est reclassé en Actifs disponibles à la vente.

⁴ Crédit Agricole S.A. a cédé l'intégralité de sa participation dans Eurazeo le 16 juin 2017. La contribution d'Eurazeo couvre la période du 1er janvier 2017 au 16 juin 2017.

⁵ Les sociétés SCI Cargo Property Holding, Icade et Patrimoine et Commerce sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à compter de 2017.

⁶ Dans le cadre du rapprochement Gecina et Eurosic, CAA a cédé la totalité de ses actions Eurosic. La société est sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2018. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du Groupe Crédit Agricole S.A. sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	31/12/2018			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
Fca Bank S.P.A	954	387	30 396	2 854
Entreprises associées				
Icade	120	120	11 388	3 812
Korian	180	180	7 279	2 480
Altea	220	220	8 247	3 060
Ramsay – Generale De Sante	7	7	2 502	511
Gac - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.	172	76	5 520	1 267
Sci Heart Of La Defense ¹	(15)	(15)	1 876	825
Sci Cargo Property Holding	10	10	595	576
Wafasalaf	-	25	-	161
Abc-Ca Fund Management Co	108	59	420	724
Frey	71	71	1 048	581

¹ La société SCI Heart of La Défense est consolidée selon la méthode de mise en équivalence à compter de 2018.

(en millions d'euros)	31/12/2017			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
FCA Bank S.P.A	821	387	27 081	2 540
Entreprises associées				
Icade ¹	77	77	10 049	3 864
Altea	335	335	7 624	2 979
Korian	137	137	6 687	2 097
Ramsay - Générale De Santé	57	57	2 346	502
Gac - Sofinco Auto Finance Co.Ltd	161	59	4 099	873
SCI Cargo Property Holding ¹	4	4	606	593
Infra Foch Topco	72	72	3 081	603
Patrimoine et Commerce ¹	93	93	722	337

¹ Les sociétés SCI Cargo Property Holding, Icade et Patrimoine et Commerce sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à compter de 2017.

RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole S.A.

CONTRAINTE LÉGALES

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

CONTRAINTE SUR LES ACTIFS REPRÉSENTATIFS DES CONTRATS EN UNITÉS POUR L'ACTIVITÉ ASSURANCE

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

6.13 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	6 283	6 283	153	518	(558)	-	96	6 492
Amortissements et dépréciations	(87)	(87)	-	(3)	18	-	(12)	(84)
VALEUR AU BILAN ¹	6 196	6 196	153	515	(540)	-	84	6 408

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en millions d'euros)	01/01/2017	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	5 697	14	1 484	(1 130)	-	218	6 283
Amortissements et dépréciations	(80)	-	(3)	5	-	(9)	(87)
VALEUR AU BILAN ¹	5 617	14	1 481	(1 125)	-	209	6 196

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 9 314 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 8 845 millions d'euros au 31 décembre 2017.

(en millions d'euros)		31/12/2018	31/12/2017
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	9 215	8 774
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	99	71
VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT		9 314	8 845

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	8 400	8 400	5	331	(271)	29	(28)	8 466
Amortissements et dépréciations ¹	(4 190)	(4 190)	(6)	(398)	187	(14)	24	(4 397)
VALEUR AU BILAN	4 210	4 210	(1)	(67)	(84)	15	(4)	4 069
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	6 530	6 530	2	534	(142)	3	58	6 985
Amortissements et dépréciations	(4 350)	(4 350)	(1)	(438)	120	(1)	(28)	(4 698)
VALEUR AU BILAN	2 180	2 180	1	96	(22)	2	30	2 287

¹ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	01/01/2017	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	7 884	319	556	(392)	(72)	105	8 400
Amortissements et dépréciations ¹	(4 055)	(50)	(395)	333	41	(64)	(4 190)
VALEUR AU BILAN	3 829	269	161	(59)	(31)	41	4 210
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	5 386	737	564	(104)	(14)	(39)	6 530
Amortissements et dépréciations	(3 803)	(176)	(435)	58	11	(5)	(4 350)
VALEUR AU BILAN	1 583	561	129	(46)	(3)	(44)	2 180

¹ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.15 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2017 BRUT	31/12/2017 NET	01/01/2018 BRUT	01/01/2018 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018 BRUT	31/12/2018 NET
Gestion de l'épargne et assurances	6 793	6 793	6 793	6 793	22	-	-	48	-	6 864	6 864
dont assurances	1 214	1 214	1 214	1 214	-	-	-	-	-	1 214	1 214
dont gestion d'actifs	4 830	4 831	4 830	4 831	-	-	-	20	-	4 851	4 851
dont banque privée internationale	749	749	749	749	22	-	-	28	-	799	799
Banque de proximité en France - LCL	5 263	4 772	5 263	4 772	-	-	-	-	-	5 263	4 772
Banque de proximité à l'international	3 223	1 692	3 223	1 692	-	-	-	1	-	3 219	1 693
dont Italie	2 872	1 660	2 872	1 660	-	-	-	-	-	2 872	1 660
dont Pologne	225	-	225	-	-	-	-	-	-	220	-
dont Ukraine	39	-	39	-	-	-	-	-	-	39	-
dont autres pays	86	32	86	32	-	-	-	1	-	88	33
Services financiers spécialisés	2 714	1 023	2 714	1 023	2	-	-	-	-	2 716	1 025
dont crédit à la consommation (hors Agos)	1 692	954	1 692	954	2	-	-	-	-	1 694	956
dont crédit à la consommation - Agos	569	-	569	-	-	-	-	-	-	569	-
dont affacturage	453	69	453	69	-	-	-	-	-	453	69
Grandes clientèles	2 366	1 141	2 366	1 141	-	(4)	-	-	-	2 362	1 137
dont banque de financement et d'investissement	1 711	486	1 711	486	-	-	-	-	-	1 711	486
dont services financiers aux institutionnels	655	655	655	655	-	(4)	-	-	-	651	651
Activités hors métiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	20 358	15 421	20 358	15 421	24	(4)	-	49	-	20 424	15 491
Part du Groupe	18 820	14 046	18 820	14 046	23	(4)	-	46	-	18 884	14 111
Participations ne donnant pas le contrôle	1 538	1 375	1 538	1 375	1	-	-	3	-	1 540	1 380

DÉTERMINATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résulteraient de trajectoires d'activité établies sur 4 ans (2019-2022) pour les besoins de pilotage du Groupe, extrapolés sur une cinquième année afin de converger vers la tendance de croissance à l'infini.

Le scénario économique sur lequel se fondent les trajectoires financières projetées est celui d'une légère inflexion de la croissance économique dans les principales zones, accompagnée d'une inflation qui reste mesurée et d'un environnement financier qui resterait volatile compte tenu des éléments d'incertitude prévalant au moment de l'élaboration du scénario, mais sans choc systémique. Les banques centrales s'orientent à petits pas vers une politique monétaire moins accommodante, sachant que les Etats-Unis sont en avance de phase sur ce plan. Ainsi :

- en zone Euro, le scénario intègre, après une année 2017 très dynamique, une convergence progressive de la trajectoire de croissance vers le niveau de potentiel à long terme ; à des niveaux absolus distincts, ce scénario est aussi celui envisagé individuellement pour la France et pour l'Italie ; l'inflation réelle et sous-jacente resterait modérée ;

- la Banque centrale européenne devrait continuer de mener une politique monétaire toujours très accommodante, même si un resserrement graduel est mis en œuvre : les taux courts pourraient sortir de leur territoire négatif actuel en fin d'année 2019, mais leur hausse, ensuite, sera très progressive ; les taux longs core devraient évoluer de manière relativement parallèle aux taux directeurs, déterminant une courbe à la pente constante, assez peu prononcée ; globalement, donc, un scénario plutôt favorable aux activités de banque de proximité en zone euro, mais de manière modérée et graduelle ;
- la normalisation monétaire conduite par la FED se poursuivrait - moins fortement qu'en 2018 - et l'économie américaine ralentirait après la période de forte croissance suscitée par l'assouplissement budgétaire engagé en 2017 ; à moyen terme, les taux de croissance américains et européens seraient peu différents, mais avec une capacité de défense par la politique monétaire plus nettement reconstituée aux Etats-Unis ;
- les évolutions économiques dans les pays émergents resteraient globalement positives, bien que contrastées en fonction de vulnérabilités plus ou moins fortes face aux évolutions monétaires du monde développé et aux conflits commerciaux : ralentissement chinois, accélération indienne, choc négatif temporaire en Turquie, léger redressement brésilien...

Au 31 décembre 2018, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2018	(périmètre intégration globale Crédit Agricole S.A.)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de proximité en France - LCL		2,0%	7,8%	9,75%
Banque de proximité à l'international - Italie		2,0%	9,6%	9,75%
Banque de proximité à l'international - autres		7,0%	17,0%	9,5%
Services financiers spécialisés		2,0%	7,8 % à 8,3 %	9,6 % à 9,7 %
Gestion de l'épargne et Assurances		2,0%	7,8 % à 8,7 %	80 % de la marge de solvabilité (Assurances)
Grandes clientèles		2,0%	8,3 % à 9,7 %	9,7%

Le relèvement des exigences prudentielles à partir de 2016 au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 par la Banque centrale européenne (BCE) a conduit Crédit Agricole S.A. à accroître progressivement le niveau de fonds propres alloués aux UGT en pourcentage des emplois pondérés. Cette allocation s'élevait l'an passé à 9,5% des RWA pour l'ensemble des UGT. Le Haut Comité à la Stabilité Financière a décidé de la mise en œuvre d'un coussin contracyclique à hauteur de 0,25% des emplois pondérés correspondant à des expositions françaises, applicable à partir du 1^{er} juillet 2019. Dans un souci de prudence, nous avons intégré l'impact de ce coussin ainsi que celui, très marginal, des coussins existants dans certains pays étrangers pour l'allocation de fonds propres aux UGT, dès début 2019. Ceci conduit *in fine* à retenir, pour les différentes UGT bancaires, une allocation en fonds propres CET1 comprise entre 9,50% et 9,75% des emplois pondérés.

La détermination des taux d'actualisation au 31 décembre 2018 pour l'ensemble des pôles métiers reflète le maintien à un niveau faible des taux d'intérêt à long terme que l'on observe en Europe et plus particulièrement en France. Les primes de risque action progressent de leur côté légèrement. Ces évolutions se traduisent par une légère hausse des taux d'actualisation retenus par rapport à fin 2017, hausse un peu plus marquée pour l'UGT « Banque de Proximité à l'International - Italie » (+0,5 %).

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2018 sont inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2017.

SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES UGT AUX PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE VALORISATION

La sensibilité des valeurs d'utilité des UGT composant chacun des grands pôles métiers à la variation de certains paramètres de valorisation est présentée dans le tableau suivant :

	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation	Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale		
En 2018	+ 100pb	- 50pb	+ 50pb	(10)%	+10%	- 100 pb	+ 100 pb
Banque de proximité en France - LCL	(8,1)%	+9,2%	(7,7)%	+2,6%	(2,6)%	+3,2%	(3,2)%
Banque de proximité à l'international - Italie	(4,6)%	+6,6%	(5,8)%	+3,5%	(3,5)%	+3,5%	(3,5)%
Banque de proximité à l'international - autres	(1,8)%	+4,9%	(4,5)%	+0,9%	(0,9)%	+1,5%	(1,5)%
Services financiers spécialisés	(5,7)%	+9,9%	(8,4)%	+11,5%	(11,5)%	+5%	(5)%
Gestion de l'épargne et assurances	(0,6)%	+8,2%	(7)%	NS	NS	+1,3%	(1,3)%
Grandes clientèles	(8,5)%	+8,3%	(6)%	+1,2%	(1,2)%	+2,6%	(2,6)%

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition – part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que parmi les UGT sensibles, seule l'UGT de Banque de proximité à l'international - Italie, affectée par la prise en considération de taux durablement bas et par un net alourdissement du taux d'actualisation utilisé pour sa valorisation, est la plus sensible aux dégradations des paramètres du modèle. La valeur de l'UGT de Banque de proximité en France - LCL est également sensible au durcissement de certains paramètres, mais dans une moindre mesure.

■ S'agissant des paramètres financiers :

- une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à un écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée de l'ordre de 300 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité en France – LCL et d'environ 190 millions d'euros pour l'UGT de Banque de proximité à l'international - Italie,
- une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires se traduirait par un écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée de l'ordre de 135 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité à l'international – Italie.

■ S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que seule l'UGT Banque de Proximité à l'International – Italie est sensible à la dégradation des paramètres opérationnels que nous avons simulée :

- le scénario d'une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection de même que celui d'un alourdissement de + 10% du coût du risque pour cette même année conduirait à un écart négatif d'environ 85 millions d'euros entre la valeur d'utilité et la valeur consolidée.

6.16 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	190 622	5 394	19 475	1 860	217 351
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	73 316	-	13 819	-	87 135
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 366	-	1 484	-	3 850
Participation aux bénéfices différée passive	16 244	-	-	-	16 244
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	282 548	5 394	34 778	1 860	324 580
Participation aux bénéfices différée active	-	-	52	-	52
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(1 015)	(457)	(71)	(275)	(1 818)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	281 533	4 937	34 759	1 585	322 814

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	169 685	4 892	16 516	1 773	192 866
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	90 169	-	12 789	-	102 958
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 507	-	1 394	-	3 901
Participation aux bénéfices différée passive	20 978	-	500	-	21 478
Total des provisions techniques ventilées	283 339	4 892	31 199	1 773	321 203
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(918)	(398)	(59)	(270)	(1 645)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	282 421	4 494	31 140	1 503	319 558

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée nette, avant impôt, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée avant impôt	31/12/2018
<i>(en millions d'euros)</i>	PBD nette
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et sur dérivés de couverture	(14 627)
<i>Dont participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ¹</i>	(15 519)
<i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i>	892
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat	479
Autres participations différées	(2 043)
TOTAL PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AVANT IMPÔT	(16 191)

¹ cf Note 6.4 "Actifs comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres"

Participation aux bénéfices différée avant impôt (en millions d'euros)	31/12/2017 PBD passive
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture	18 255
<i>Dont participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente ¹</i>	17 408
<i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i>	847
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	443
Autres participations différées (annulation provision pour risque d'éligibilité)	2 780
TOTAL	21 478

¹ cf Note 6.4 "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres"

Lorsque les chargements sur primes, sur encours ou les prélèvements sur les produits financiers s'avèrent insuffisants pour couvrir les charges de gestion futures, le groupe Crédit Agricole enregistre une provision globale de gestion conformément à l'article 142-6 du règlement ANC 2015-11. Celle-ci est déterminée en segmentant le portefeuille en classes homogènes de contrats ; pour chaque classe homogène, les comptes prévisionnels recourent aux hypothèses prudentes prévues par les textes réglementaires (taux de rachat, taux de rendement financier, coût unitaire de gestion) et aucune compensation n'est opérée entre classes déficitaires et classes bénéficiaires.

Au cours de l'exercice 2017, la revue des modèles et des hypothèses d'évaluation a conduit à constituer, dans le contexte de taux bas persistants, une provision de 175 millions d'euros.

Parmi les provisions techniques d'assurances non-vie, la provision pour risques croissants peut être exigée pour les opérations d'assurance contre le risque de maladie et d'invalidité des assurés. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et par les assurés conformément à l'article R. 343-7 5° du Code des assurances.

En 2017, un complément à la provision pour risques croissants a été constitué pour le produit Assurance Dépendance compte tenu de la mise à jour des hypothèses d'évaluation (probabilité d'entrée en dépendance, durée du maintien en dépendance...). Il prend la forme d'une provision globale, distincte de la provision réglementaire, permettant de faire face dès aujourd'hui à une éventuelle insuffisance de la production financière future, laquelle ne pourrait être compensée par une augmentation des primes payées par les assurés dans la mesure où leurs revalorisations annuelles peuvent être limitées contractuellement. Au 31 décembre 2017, la provision pour risques croissants dépendance s'élève à 798 millions d'euros.

6.17 Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	241	241	-	11	-	(7)	-	-	245
Risques d'exécution des engagements par signature	489	1 003	-	777	(47)	(898)	3	34	872
Risques opérationnels	63	64	-	16	(3)	(10)	-	1	68
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ¹	1 832	1 832	(1)	145	(198)	(51)	10	(28)	1 709
Litiges divers ²	1 139	1 139	5	1 298	(65)	(158)	6	(94)	2 132
Participations	13	12	(1)	1	(9)	(1)	-	(1)	1
Restructurations	35	35	-	-	(4)	(7)	-	-	24
Autres risques	609	609	2	210	(61)	(103)	(1)	102	758
TOTAL	4 421	4 935	6	2 458	(387)	(1 235)	18	14	5 809

¹ Cf. notes 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies" et 7.5 "Autres avantages sociaux"

² Cf. "Contentieux fiscal sur titres Emporiki" dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période"

(en millions d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Risques sur les produits épargne-logement	463	-	-	-	(222)	-	-	241
Risques d'exécution des engagements par signature	271	18	265	(7)	(76)	(19)	37	489
Risques opérationnels	167	1	32	(120)	(16)	-	(1)	63
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 762	182	187	(227)	(46)	(25)	(1)	1 832
Litiges divers	895	180	400	(122)	(209)	(4)	(1)	1 139
Participations	6	-	10	(3)	-	-	-	13
Restructurations	44	1	-	(8)	(2)	-	-	35
Autres risques	675	3	131	(96)	(110)	(7)	13	609
TOTAL	4 283	385	1 025	(583)	(681)	(55)	47	4 421

Au 31 décembre 2018, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 176 millions d'euros (139 millions d'euros au 31 décembre 2017) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

CONTROLES FISCAUX

Contrôle fiscal Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A., à l'issue d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2014 et 2015, a fait l'objet de redressements dans le cadre d'une proposition de rectification reçue fin décembre 2018. Crédit Agricole S.A. conteste de façon motivée la plupart des points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Crédit Agricole S.A. avait fait l'objet antérieurement d'un contrôle fiscal portant sur l'exercice 2013. L'administration fiscale a notifié un redressement visant à refuser la déduction fiscale opérée, consécutive à la moins-value correspondant à la cession des titres Emporiki Bank issus d'une augmentation de capital réalisée le 28 janvier 2013, soit quatre jours avant la cession d'Emporiki Bank à Alpha Bank. L'administration fiscale conteste le fait que les titres de cette filiale aient été traités en titres de placement.

L'avis de mise en recouvrement du 15 mars 2017 afférent à ce redressement, d'un montant de 312 millions d'euros, a fait l'objet d'un paiement et, parallèlement, une créance du même montant a été comptabilisée au 31 décembre 2017. Dans le cadre de ce litige, la Commission Nationale des Impôts avait rendu un avis favorable le 13 janvier 2017, par lequel elle considère que le redressement fiscal devrait être abandonné. L'administration l'ayant néanmoins maintenu, un recours a été exercé à ce titre auprès du tribunal administratif le 4 octobre 2018.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB, à l'issue d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015, a fait l'objet de redressements dans le cadre d'une proposition de rectification reçue fin décembre 2018. Crédit Agricole CIB conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Merisma

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A. a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique toujours contestés, les redressements sont provisionnés.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan en matière de prix de transfert

Crédit Agricole CIB Milan a, suite à des contrôles fiscaux, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005 à 2013 émises par les autorités fiscales italiennes en matière de prix de transfert. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes est en cours concernant l'ensemble des exercices. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Garantie de passif CLSA

Le groupe Crédit Agricole a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

A la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2014 et 2015. Une proposition de rectification a été reçue fin 2017. Crédit Agricole Consumer Finance a enregistré dans ses comptes une provision relative aux redressements qui sont contestés.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances, à l'issue d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009, avait fait l'objet d'un redressement contesté auprès du juge administratif. En 2018, Crédit Agricole Assurances a obtenu le dégrèvement intégral de son redressement et a ainsi enregistré une créance sur l'Etat à due concurrence qui sera recouvrée au cours de 2019.

Crédit Agricole Assurances a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2018, relatif aux exercices 2014, 2015 et 2016, qui s'est soldé par une absence de redressement.

Contrôle fiscal LCL

LCL a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2015 et 2016 qui portait sur les exercices 2011, 2012 et 2013. Toutes les conséquences financières, couvertes par une provision, ont été payées en 2016 et 2017. Les amendes infligées dans le cadre du contrôle de l'épargne réglementée ont été remboursées en 2017 suite à une contestation. D'autres redressements restent contestés.

ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné le Crédit Lyonnais et une autre banque devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs « blessures, angoisses et douleurs émotionnelles ».

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont pas rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du *Summary Judgment* a renvoyé le Crédit Lyonnais et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire.

En février 2018, le Crédit Lyonnais a déposé une nouvelle « motion for summary judgement », fondée sur une jurisprudence récente afin que les réclamations des demandeurs soient rejetées sans que l'affaire soit soumise à un tel jury populaire.

En janvier 2019, les demandeurs ont tenté de modifier leurs écritures pour y ajouter de nouveaux demandeurs, avant que leur action ne soit prescrite. Le juge a refusé cette demande et deux nouvelles actions (Fisher et Miller) ont donc été introduites devant le même tribunal que celui en charge des procédures Strauss/Wolf. Elles sont similaires à celles déjà en cours, leur analyse juridique est identique et leur sort dépendra de l'issue de la dernière demande de summary judgment déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Elles vont donc, d'un point de vue procédural, rester en suspens jusque-là.

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.

La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Cette décision est susceptible d'appel.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (class action) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices SIBOR et SOR ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, va s'opposer aux termes de cette nouvelle plainte et a par ailleurs déposé une nouvelle motion to dismiss pour contester la compétence juridictionnelle maintenue à son égard.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Banque Saudi Fransi

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a reçu une demande d'arbitrage présentée par Banque Saudi Fransi (BSF) devant la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Le litige porte sur l'exécution d'un contrat de services techniques entre BSF et Crédit Agricole CIB qui n'est plus en vigueur. Le 7 août 2018, BSF a quantifié sa réclamation à 1 011 670 654,00 SAR, soit la contre-valeur en euros d'environ 232 millions, et s'est réservé le droit de soumettre des réclamations supplémentaires. Crédit Agricole CIB conteste totalement les allégations et la réclamation de BSF.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et vont y répondre.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu une notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour fédérale. Une autre action, non notifiée à ce jour, aurait été déposée le même jour devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes, procédures ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O' Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une motion to dismiss visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « O'Sullivan I ».

Autorité de la concurrence italienne

Le 5 octobre 2018, Crédit Agricole Consumer Finance SA (« CACF ») et sa filiale FCA Bank S.p.A. ont reçu –ainsi que plusieurs autres banques et certains constructeurs automobiles – une communication des griefs de l'*Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato* (Autorité italienne de la concurrence). Il était allégué dans cette communication des griefs que plusieurs banques adossées à certains fabricants d'automobiles et offrant des solutions de financement de ces véhicules (banques dites « captives ») auraient restreint la concurrence du fait de certains échanges d'informations, notamment au sein de deux associations professionnelles.

Par une décision notifiée le 9 janvier 2019, l'*Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato* a considéré que FCA Bank S.p.A. avait participé à cette prétendue infraction et que celle-ci était également imputable à CACF. L'AGCM a imposé une amende de 178,9 millions euros à FCA Bank S.p.A.. FCA Bank S.p.A. et Crédit Agricole Consumer Finance vont faire appel de cette décision.

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'US District Court Southern District of New-York) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole SA, Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR.

Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire a été introduite auprès de l'US District Court Southern District of New-York contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1^{er} février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

L'analyse de l'impact de ces décisions sur les portefeuilles concernés de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. et de ses filiales est en cours.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a appris des autorités fiscales bavaroises qu'elles auraient l'intention de lui demander la restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

La demande de restitution d'impôts par l'administration fiscale bavaroise porterait sur un montant de 312 millions d'euros, sans préjudice d'éventuels intérêts. CACEIS Allemagne contesterait vigoureusement cette demande si elle lui était adressée.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

PROVISION ÉPARGNE LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	12 412	10 559
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	38 112	35 755
Ancienneté de plus de 10 ans	50 001	50 603
Total plans d'épargne-logement	100 525	96 917
Total comptes épargne-logement	11 665	11 560
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	112 190	108 478

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2018 pour les données au 31 décembre 2018 et à fin novembre 2017 pour les données au 31 décembre 2017.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	4	6
Comptes épargne-logement	29	44
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	33	50

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	3	2
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	20	20
Ancienneté de plus de 10 ans	222	219
Total plans d'épargne-logement	245	241
Total comptes épargne-logement	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	245	241

(en millions d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	241	241	11	(7)	-	245
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	241	241	11	(7)	-	245

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A. et le LCL.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurants au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.18 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	20 482	22 230
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	2 061	2 934
Dépôts de garantie à caractère mutuel	161	171
Titres et emprunts participatifs	61	86
VALEUR AU BILAN	22 765	25 421

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS" émis avant l'entrée en vigueur de Bâle 3 et les émissions de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI" émis sous CRD4/CRR étant classés en capitaux propres.

Au 31 décembre 2018, l'encours des titres super-subordonnés émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR est de 1 763 millions d'euros contre 2 416 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres pruden­tiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CRD 4/CRR définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoient les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions entre le 1er janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de la CRD 4 et du CRR) et le 1er janvier 2022.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (Bail-in) dans certaines circonstances et notamment en cas de mise en résolution de la banque émettrice, conformément à l'ordonnance du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation à la législation au droit de l'Union européenne en matière financière transposant, en droit français, la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (DRRB) du 15 mai 2014.

Les différents types de dettes subordonnées émises par Crédit Agricole S.A. et toujours en circulation sont détaillés ci-dessous : il s'agit des titres subordonnés à durée indéterminée (émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR), des titres subordonnés remboursables, des titres super-subordonnés émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR et des titres super-subordonnés émis après l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR.

Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

TSS – Stock émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR

Les titres super-subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement et sous réserve de certaines conditions) qui ont un rang senior par rapport aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A., mais qui sont subordonnés (de rang inférieur) à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur (y compris les TSR et TSDI).

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine durée et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de Crédit Agricole S.A. (sous certaines réserves) au-delà de cette même durée.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en dessous du ratio de fonds propres minimum légal tel que défini par le Pilier 1 ou par le Pilier 2, ou si le régulateur compétent anticipe cet événement dans un avenir proche.

Le notionnel et les intérêts courus sont dépréciés jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire du titre en cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire ou contractuel applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention du régulateur compétent.

TSS « Additional Tier 1 (AT1) » émis après l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR

Les TSS Additional Tier 1 émis par Crédit Agricole S.A. sont conformes aux nouvelles exigences du CRD 4/CRR.

Les TSS_AT1 émis par Crédit Agricole S.A. sont des titres à taux fixe et/ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement et sous réserve de certaines conditions), qui ont un rang senior par rapport aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A., mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur, et pari passu avec les TSS émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR.

Les TSS_AT1 émis sont généralement à taux fixe puis à taux révisable au-delà d'une certaine durée et peuvent intégrer des options de remboursement anticipé soumises à certaines conditions au-delà de cette même durée.

Les TSS_AT1 émis par Crédit Agricole S.A. comportent une clause de dépréciation partielle et temporaire des titres en cas de passage en dessous du seuil de 7 % du ratio réglementaire Common Equity Tier 1 Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole ou en cas de passage en dessous du seuil de 5,125 % du ratio réglementaire Common Equity Tier 1 Bâle 3 phasé de Crédit Agricole S.A. La dépréciation peut aller jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

Les coupons sont optionnels à la discrétion de Crédit Agricole S.A. (qui peut décider de la suspension du paiement des intérêts) ou sur demande du régulateur compétent, et soumis à des limitations prévues par la réglementation en cas d'insuffisance des montants distribuables ou d'insuffisance par rapport aux exigences réglementaires de capital total (y compris les coussins de fonds propres) du groupe Crédit Agricole et du groupe Crédit Agricole S.A.

Les instruments qualifiés d'instruments de capitaux propres Tier 1 (AT1 émis après l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR), enregistrés dans les capitaux propres du Groupe, sont détaillés dans la note 6.19.

Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) (stock émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR)

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel et à durée perpétuelle.

Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation (judiciaire ou autre) de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement sous réserve de certaines conditions (cf. ci-dessous " Remboursements anticipés dans le cadre des conditions de toutes les émissions de titres subordonnés (TSDI, TSR ou TSS) ").

Comme les titres subordonnés remboursables (les " TSR " – cf. ci-dessous "Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent"), ce sont des titres subordonnés (en principal et intérêts) par référence à l'article L. 228-97 du Code de commerce. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang (contractuellement défini) senior par rapport aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A., aux titres super-subordonnés (TSS), aux prêts participatifs accordés à Crédit Agricole S.A. et aux titres participatifs émis par lui, par passu vis-à-vis des autres TSDI et TSR (cf ci-dessous) de même rang et subordonnés à toutes les autres dettes de rang supérieur (notamment les obligations senior préférées ou non préférées).

Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent

Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel et avec une échéance déterminée. Ils peuvent être remboursés avant cette échéance dans les conditions qui sont contractuellement définies et sous réserve de certaines conditions.

Les émissions de ces TSR sont réalisées soit sur le marché français, en vertu du droit français, soit sur les marchés internationaux en vertu du droit anglais, du droit de l'État de New York (États-Unis) ou japonais.

Les TSR se distinguent des obligations senior préférées ou non préférées en raison du rang de créance (principal et intérêts) contractuellement défini par la clause de subordination par référence à l'article L. 228-97 du Code de commerce.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle (judiciaire ou autre), le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires (y compris les créanciers des obligations senior préférées et non préférées), mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à Crédit Agricole S.A. et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres " super-subordonnés " (les " TSS_" – cf. ci-dessus "Émissions de titres super-subordonnés (TSS)").

Remboursements anticipés dans le cadre des conditions de toutes les émissions de titres subordonnés (TSDI, TSR ou TSS)

Les TSDI, TSR et TSS ci-dessus visés peuvent faire l'objet :

de rachat en bourse ou hors bourse ou offre publique d'achat ou d'échange, sous réserve de l'accord du régulateur compétent, le cas échéant, et/ou à l'initiative de Crédit Agricole S.A., selon les clauses contractuelles de chaque émission ;

de l'exercice d'une option de remboursement anticipé au gré de Crédit Agricole S.A. (call option), dans les conditions et sous réserve de l'autorisation de régulateur compétent le cas échéant, aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

ÉMISSIONS DE DETTE "SENIOR NON PRÉFÉRÉE"

Avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée "loi Sapin 2"), publiée au Journal officiel le 10 décembre 2016 et entrée en vigueur le 11 décembre 2016, la France s'est dotée d'une nouvelle catégorie de dette senior permettant de répondre aux critères d'éligibilité des ratios TLAC et MREL (tels que ces derniers sont actuellement définis) : la dette senior "non-préférée". Cette nouvelle catégorie de dette est également prévue par le projet d'amendement à la directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires (BRRD) allant dans le sens d'une harmonisation de la hiérarchie des créanciers des banques et publié par la Commission Européenne, le 23 novembre 2016.

Dans le cadre d'une procédure de résolution (susceptible d'intervenir avant la liquidation), les titres senior non préférés pourront être dépréciés, en totalité ou en partie, ou convertis en capital, au titre du renflouement interne (Bail-In), prioritairement aux autres titres de créances senior (les senior "préférés"), mais après seulement la dépréciation totale ou la conversion en capital des instruments subordonnés, en ce compris les instruments de fonds propres de catégorie 1 (CET1 et Additional Tier 1) et des instruments de fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) et seulement si ces premières dépréciations ou conversions sont insuffisantes pour permettre le renflouement de l'établissement concerné.

En cas de liquidation, les senior non préférés seront remboursés, s'il reste des fonds disponibles, après le remboursement total des titres senior "préférés", mais avant les titres subordonnés (notamment les TSR qualifiés de fonds propres de catégorie 2 Tier 2).

L'émission inaugurale de ces nouveaux titres senior non préférés a été lancée par Crédit Agricole S.A. le 13 décembre 2016. L'encours de titres senior non préférés de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole s'élève ainsi à 13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2018 contre 7,6 milliard d'euros au 31 décembre 2017.

ÉMISSIONS DE TYPE COVERED BONDS

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type Covered Bonds par l'intermédiaire de deux filiales en France et une filiale en Italie :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, l'encours en vie au 31 décembre 2018 s'élève à 28,3 milliards en contre-valeur euros ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2018 s'élève à 3,5 milliards d'euros ;
- Cariparma : au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2018 s'élève à 7,5 milliards d'euros d'OBG, dont 1,2 milliard d'euros retenus au 31 décembre 2018.

6.19 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2018

Au 31 décembre 2018, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2018	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 612 517 290	56,26%	56,34%
Actions en autodétention	4 378 305	0,15%	-
Salariés (FCPE)	126 627 820	4,42%	4,42%
Public	1 122 913 741	39,17%	39,24%
TOTAL	2 866 437 156	100,00%	100,00%

Au 31 décembre 2018, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 8 599 311 468 euros composé de 2 866 437 156 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser les opérations prévues au contrat, en toute indépendance, le contrat est doté d'un montant de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Au cours de l'année 2018, Crédit Agricole S.A. a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés et ayants droit du groupe Crédit Agricole pour un montant total de 135,5 millions d'euros. Cette augmentation de capital a donné lieu à la création le 1er août 2018 de 13 802 586 actions nouvelles.

RESULTAT PAR ACTION

		31/12/2018	31/12/2017
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	4 400	3 649
Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés		(443)	(454)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires		3 957	3 195
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		2 853 704 584	2 843 579 170
Coefficient d'ajustement		1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		2 853 704 584	2 843 579 170
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	1,387	1,124
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	1,388	1,116
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)	(0,001)	0,008
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	(en euros)	1,387	1,124
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	1,388	1,116
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)	(0,001)	0,008

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -443 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2018, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 13 février 2019, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2019 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 0,69 euro à la date de mise en paiement fixée au 28 mai 2019.

Proposition au titre de l'exercice (en euros)	2018	2017	2016	2015	2014
Dividende ordinaire	0,69	0,63	0,60	0,60	0,35
Dividende majoré	N/A	0,693	0,660	0,660	0,385

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice 2017, l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2018 a approuvé le paiement en numéraire d'un dividende par action de 0,63 euro augmenté d'une prime de 10 % pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré.

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres et s'élèvent à 1 802 millions d'euros.

AFFECTATIONS DU RESULTAT

L'affectation du résultat est proposée dans les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mardi 21 mai 2019.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2018 est positif et s'élève à 2 740 175 354,78 euros.

Le Conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée générale mixte :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 2 740 175 354,78 euros,
- d'affecter la somme de 6 099 789,00 euros à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social qui s'élève à 8 599 311 468,00 euros,
- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 16 573 437 649,54 euros et ce, compte tenu du report à nouveau de 13 839 362 083,76 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 0,69 euro par action ;
- de distribuer le dividende versé, soit 1 977 841 637,64 euros¹ par prélèvement sur le bénéfice distribuable;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 14 595 596 011,90 euros¹, en report à nouveau.

¹Ce montant sera ajusté, le cas échéant, pour prendre en compte les événements suivants : (a) création d'actions nouvelles donnant droit au dividende avant la date de détachement, (b) variation du nombre d'actions auto-détenues antérieurement à la date de détachement.

INSTRUMENTS FINANCIERS A DUREE INDETERMINEE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Au 31 décembre 2018						
		Montant en devises au 31 décembre 2017	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2018	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission net d'impôt	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émissions)	(en millions de devises d'émissions)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(584)	(8)	691
08/04/2014	GBP	500	-	500	607	(216)	(4)	387
08/04/2014	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(306)	(6)	688
18/09/2014	USD	1 250	-	1 250	971	(311)	(6)	654
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(260)	(8)	882
Émissions Crédit Agricole S.A.					5 011	(1 677)	(32)	3 302
14/10/2014	EUR				-	(135)	(3)	(138)
13/01/2015	EUR				-	(128)	(3)	(131)
Émissions Assurance					-	(263)	(6)	(269)
Émissions souscrites en interne								
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle					-	32	-	32
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					-	-	-	-
TOTAL					5 011	(1 908)	(38)	3 065

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2017	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2018	Montant en euros au cours d'origine
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions d'euros)
14/10/2014	EUR	745	-	745	745
13/01/2015	EUR	1 000	-	1 000	1 000
TOTAL					1 745

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Titres super-subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(367)	(378)
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	131	130
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(76)	(76)
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	26	26
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-

6.20 Participations ne donnant pas le contrôle

INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(en millions d'euros)	31/12/2018				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	31%	32%	278	2069	159
Groupe Cariparma	23%	23%	99	1 302	39
Agos S.p.A.	39%	39%	126	493	87
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	40%	40%	38	116	23
Autres entités ¹			86	2 725	45
TOTAL			627	6 705	353

¹ Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

31/12/2017

(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	32%	32%	196	1 960	140
Groupe Cariparma	23%	23%	151	1 397	38
Groupe CACEIS ¹	-	-	22	-	9
Agos S.p.A	39%	39%	115	536	67
Autres entités ²			84	2 727	45
TOTAL			568	6 650	298

¹ Depuis le 22 décembre 2017, Crédit Agricole S.A. a finalisé l'acquisition de 15 % de CACEIS auprès de Natixis et en détient désormais 100 % du capital.

² Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole S.A. sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

(en millions d'euros)	31/12/2018			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	20 937	2 510	855	832
Groupe Cariparma	63 189	1 941	376	262
Agos S.p.A.	16 873	888	323	324
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	2 636	183	95	85
TOTAL	103 635	5 523	1 649	1 502

(en millions d'euros)	31/12/2017			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	18 819	2 257	681	590
Groupe Cariparma	66 596	1 710	616	609
Groupe CACEIS	61 573	809	153	289
Agos S.p.A	17 262	893	294	294
TOTAL	164 250	5 669	1 745	1 782

6.21 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

(en millions d'euros)	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	66 976	-	-	-	-	66 976
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105 247	29 266	38 465	67 065	125 432	365 475
Instruments dérivés de couverture	1 177	724	5 340	7 081	-	14 322
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 650	18 593	90 783	131 770	3 824	253 620
Actifs financiers au coût amorti	191 634	144 010	297 314	204 918	2 325	840 201
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 375	-	-	-	-	6 375
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	380 059	192 593	431 902	410 834	131 581	1 546 969
Banques centrales	949	-	-	-	-	949
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	100 064	14 080	42 383	71 584	-	228 111
Instruments dérivés de couverture	1 038	539	4 748	5 760	-	12 085
Passifs financiers au coût amorti	639 242	90 720	121 134	62 504	-	913 600
Dettes subordonnées	277	2 147	2 551	15 568	2 222	22 765
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 612	-	-	-	-	6 612
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	748 182	107 486	170 816	155 416	2 222	1 184 122

31/12/2017						
<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisses, banques centrales	50 761	-	-	-	-	50 761
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	98 957	23 786	38 341	72 923	87 397	321 404
Instruments dérivés de couverture	1 501	529	6 207	8 198	-	16 435
Actifs financiers disponibles à la vente	13 399	21 965	92 233	144 548	34 913	307 058
Prêts et créances sur les établissements de crédit	91 686	88 991	143 592	69 782	-	394 051
Prêts et créances sur la clientèle	87 703	37 565	124 641	107 346	2 824	360 079
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 978					5 978
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	909	1 611	6 543	11 116	-	20 179
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE	350 894	174 447	411 557	413 913	125 134	1 475 945
Banques centrales	3 185	-	-	-	-	3 185
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	90 162	17 051	44 233	76 441	-	227 887
Instruments dérivés de couverture	1 198	492	3 920	7 661	-	13 271
Dettes envers les établissements de crédit	55 616	13 960	38 252	17 762	-	125 590
Dettes envers la clientèle	479 428	36 163	29 575	5 580	-	550 746
Dettes représentées par un titre	46 155	24 549	44 337	48 667	-	163 708
Dettes subordonnées	2 208	543	5 483	14 064	3 123	25 421
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 565					6 565
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE	684 517	92 758	165 800	170 175	3 123	1 116 373

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements ¹	(4 934)	(4 720)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(384)	(376)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(43)	(124)
Autres charges sociales	(1 169)	(1 109)
Intéressement et participation	(241)	(243)
Impôts et taxes sur rémunération	(351)	(361)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(7 123)	(6 933)

¹ Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 58 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre une charge de 56 millions d'euros au 31 décembre 2017.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2018	31/12/2017
France	36 059	36 559
Étranger	36 451	34 749
TOTAL	72 510	71 308

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2018	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2017
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	2 343	2 799
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	204	198
Pôle Banque de proximité France – LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	314	338
Pôle Grandes clientèles	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	5 010	4 561
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/ Pacifica/SIRCA/LA MDF	Régime professionnel agricole 1,24 %	4 107	3 679
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/Pacificca/CACI/LA MDF	Régime cadres dirigeants art. 83	63	68
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CACI/CA Indosuez Wealth (France) CA Indosuez Wealth (Group)/ Amundi	Régime type art. 83	3 188	2 959

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies
VARIATION DETTE ACTUARIELLE

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	1 591	1 513	3 104	3 100
Écart de change	-	29	29	(110)
Coût des services rendus sur l'exercice	62	34	96	98
Coût financier	19	27	46	46
Cotisations employés	-	16	16	13
Modifications, réductions et liquidations de régime	(6)	4	(2)	(23)
Variation de périmètre	3	-	3	96
Prestations versées (obligatoire)	(81)	(65)	(146)	(180)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ¹	(7)	(14)	(21)	7
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières ¹	2	(55)	(53)	57
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	1 583	1 489	3 072	3 104

¹ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	(56)	(39)	(93)	(75)
Charge/produit d'intérêt net	(9)	(4)	(13)	(14)
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N	(65)	(41)	(108)	(89)

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	427	307	734	731
Écart de change	-	7	7	(24)
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	7	5	12	(59)
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ¹	(7)	(14)	(21)	7
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières ¹	2	(55)	(53)	57
Ajustement de la limitation d'actifs	-	5	5	(1)
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/N	2	(52)	(50)	(20)

¹ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	487	1 264	1 751	1 683
Écart de change	-	21	21	(87)
Intérêt sur l'actif (produit)	7	24	31	30
Gains/(pertes) actuariels	(7)	(5)	(12)	57
Cotisations payées par l'employeur	5	59	64	120
Cotisations payées par les employés	-	16	16	14
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	3	-	3	24
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(12)	(62)	(74)	(90)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N	483	1 317	1 800	1 751

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	341	-	341	324
Écart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	3	-	3	3
Gains/(pertes) actuariels	-	-	-	1
Cotisations payées par l'employeur	8	-	8	38
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	3	-	3	(2)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(18)	-	(18)	(23)
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	337	-	337	341

POSITION NETTE

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dettes actuarielles fin de période	(1 583)	(1 489)	(3 072)	(3 104)
Impact de la limitation d'actifs	-	(6)	(6)	-
Juste valeur des actifs fin de période	483	1 317	1 800	1 751
POSITION NETTE (PASSIF)/ ACTIF FIN DE PÉRIODE	(1 100)	(178)	(1 278)	(1 353)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(en millions d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation ¹	1,26%	1,97%	1,21%	1,76%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	0,33%	1,66%	1,37%	6,66%
Taux attendus d'augmentation des salaires ²	1,37%	1,88%	1,36%	1,88%
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,59%	10,00%	4,59%	10,00%

¹ Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

² Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS ¹

(en millions d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions		60	59	25,9%	340	340	18,7%	400	399
Obligations	45,2%	371	360	47,6%	626	626	46,7%	996	986
Immobiliers	3,8%	31		11,7%	154		8,7%	185	
Autres actifs	43,7%	358		14,9%	196		25,9%	554	

¹ Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2018, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 6,56 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 7,43 %.

Les prestations attendues sur les régimes postérieurs à l'emploi sur 2018 sont les suivantes :

- prestations versées par l'employeur ou les fonds de droits à remboursements : 72 millions d'euros (versus 85 millions d'euros versés en 2017) ;
- prestations versées par les actifs de couverture : 74 millions d'euros (versus 68 millions d'euros versés en 2017).

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole S.A. répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 70 % au 31 décembre 2018 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par le groupe Crédit Agricole S.A. au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 415 millions d'euros au 31 décembre 2018.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2018.

7.6.2 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1er janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en résultat net.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2019, mars 2020 et mars 2021.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du Comité exécutif : le Directeur général, le Directeur général délégué, les Directeurs généraux adjoints en charge des différents pôles du Groupe, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du Comité exécutif en 2018 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 26 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 3,8 millions d'euros versés en instruments indexés à l'action) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 3,9 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2018, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 972 703 euros.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et au Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

NOTE 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés		
Engagements de financement	169 768	151 071
Engagements en faveur des établissements de crédit	25 799	25 796
Engagements en faveur de la clientèle	143 969	125 275
Ouverture de crédits confirmés	109 553	103 476
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	5 423	5 129
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	104 130	98 347
Autres engagements en faveur de la clientèle	34 416	21 799
Engagements de garantie	85 166	89 694
Engagements d'ordre des établissements de crédit	8 582	8 074
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	4 364	3 803
Autres garanties	4 218	4 271
Engagements d'ordre de la clientèle	76 584	81 620
Cautions immobilières	2 005	2 430
Autres garanties d'ordre de la clientèle	74 579	79 190
Engagements sur titres	7 045	
Titres à livrer	7 045	
Engagements reçus		
Engagements de financement	94 567	88 270
Engagements reçus des établissements de crédit	85 943	82 305
Engagements reçus de la clientèle	8 624	5 965
Engagements de garantie	294 729	249 880
Engagements reçus des établissements de crédit ¹	87 558	81 281
Engagements reçus de la clientèle	207 171	168 599
<i>Garanties reçues des administrations publiques et assimilées</i>	24 842	20 056
<i>Autres garanties reçues</i>	182 329	148 543
Engagements sur titres	10 369	
Titres à recevoir	10 369	

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	184 640	181 501
Titres prêtés	11 645	9 534
Dépôts de garantie sur opérations de marché	16 367	17 279
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	100 512	93 464
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	313 164	301 778
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie ¹	3 102	3 102
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	3	7
Titres et valeurs reçus en pension	270 427	244 590
Titres vendus à découvert	29 368	22 594
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	299 798	267 191

¹ Dont 3,1 milliards d'euros relatifs aux dépôts reçus dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement des précédents dépôts reçus depuis le 2 janvier 2014 pour 8,1 milliards d'euros

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2018, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 83,9 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 81,3 milliards d'euros au 31 décembre 2017, et 22,3 milliards d'euros ont été déposés directement par les autres filiales.

Au 31 décembre 2018, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 12,9 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 13,7 milliards d'euros au 31 décembre 2017, et 2,1 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2018, dans le cadre des émissions sécurisées de European Secured Notes Issuer (ESNI), société de titrisation de droit français créée par cinq banques dont le Groupe Crédit Agricole, 3,8 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 1,4 milliard d'euros de créances de Crédit Agricole CIB ont été cédées en pleine propriété à titre de garantie.

Au 31 décembre 2018, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A., 42,5 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.6 « Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue ».

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 98,6 milliards d'euros et chez Crédit Agricole CIB pour 138 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des Caisses régionales.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.



La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2018.

NOTE 9 Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Reclassements d'actifs financiers en 2018

Le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2018 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

Reclassements d'actifs financiers au cours des exercices antérieurs

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008, des reclassements ont été réalisés tels que permis par cet amendement. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Pour les actifs reclassés au 31 décembre 2017, le tableau ci-dessous reprend leur valeur au bilan ainsi que leur valeur de marché estimée :

	Total actifs reclassés	
	Valeur au bilan 31/12/2017	Valeur de marché estimée au 31/12/2017
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	78	72
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	132	132
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	210	204

Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat au 31 décembre 2017, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Actifs reclassés antérieurement	
	Impact cumulé au 31/12/2017	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	(36)	(122)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	21	21
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	(15)	(101)

NOTE 10 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont net de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Instrument de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Prêts et créances	782 437	804 094	-	497 697	306 397
Prêts et créances sur les établissements de crédit	412 981	420 599	-	419 632	967
Comptes ordinaires et prêts JJ	33 861	34 482	-	34 381	101
Comptes et prêts à terme	371 185	378 149	-	377 469	680
Valeurs reçues en pension	1	1	-	-	1
Titres reçus en pension livrée	6 972	6 974	-	6 974	-
Prêts subordonnés	887	895	-	710	185
Autres prêts et créances	75	98	-	98	-
Prêts et créances sur la clientèle	369 456	383 495	-	78 065	305 430
Créances commerciales	46 700	45 895	-	20 015	25 880
Autres concours à la clientèle	306 140	319 954	-	45 468	274 486
Valeurs reçues en pension	131	131	-	131	-
Titres reçus en pension livrée	2 976	2 976	-	2 976	-
Prêts subordonnés	103	102	-	3	99
Créances nées d'opérations d'assurance directe	655	655	-	14	641
Créances nées d'opérations de réassurance	634	634	-	53	581
Avances en comptes courants d'associés	144	145	-	7	138
Comptes ordinaires débiteurs	11 973	13 003	-	9 398	3 605
Titres de dettes	57 764	58 210	41 161	12 927	4 122
Effets publics et valeurs assimilées	23 214	23 269	20 507	2 712	50
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 550	34 941	20 654	10 215	4 072
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	840 201	862 304	41 161	510 624	310 519

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	754 130	776 402	-	477 833	298 569
Créances sur les établissements de crédit	394 051	397 722	-	397 182	540
Comptes ordinaires et prêts JJ	24 264	24 267	-	24 254	13
Comptes et prêts à terme	354 809	358 471	-	358 280	191
Valeurs reçues en pension	10	10	-	-	10
Titres reçus en pension livrée	8 693	8 693	-	8 693	-
Prêts subordonnés	995	997	-	704	293
Titres non cotés sur un marché actif	5 203	5 207	-	5 174	33
Autres prêts et créances	77	77	-	77	-
Créances sur la clientèle	360 079	378 680	-	80 651	298 029
Créances commerciales	40 909	41 126	-	19 956	21 170
Autres concours à la clientèle	288 066	305 723	-	44 152	261 571
Titres reçus en pension livrée	3 116	3 116	-	2 957	159
Prêts subordonnés	104	104	-	4	100
Titres non cotés sur un marché actif	14 428	14 428	-	296	14 132
Créances nées d'opérations d'assurance	262	262	-	4	258
Créances nées d'opérations de réassurance	516	516	-	42	474
Avances en comptes courants d'associés	128	128	-	12	116
Comptes ordinaires débiteurs	12 550	13 277	-	13 228	49
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20 179	22 229	22 209	-	20
Effets publics et valeurs assimilées	17 082	18 398	18 398	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 097	3 831	3 811	-	20
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	774 309	798 631	22 209	477 833	298 589

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	131 960	132 329	-	132 329	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	25 718	25 760	-	25 760	-
Comptes et emprunts à terme	82 514	82 841	-	82 841	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	23 728	23 728	-	23 728	-
Dettes envers la clientèle	597 170	597 664	-	306 142	291 522
Comptes ordinaires créditeurs	203 494	203 847	-	203 847	-
Comptes d'épargne à régime spécial	288 413	288 413	-	-	288 413
Autres dettes envers la clientèle	101 776	101 919	-	101 333	586
Titres donnés en pension livrée	840	840	-	840	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 260	1 260	-	59	1 201
Dettes nées d'opérations de réassurance	334	333	-	63	270
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements	1 053	1 052	-	-	1 052
Dettes représentées par un titre	184 470	186 668	66 396	120 197	75
Dettes subordonnées	22 765	22 849	7 165	15 579	105
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	936 365	939 510	73 561	574 247	291 702

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	125 590	125 778	-	124 097	1 681
Comptes ordinaires et emprunts JJ	19 786	19 787	-	19 787	-
Comptes et emprunts à terme	81 404	81 591	-	79 910	1 681
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	24 400	24 400	-	24 400	-
Dettes envers la clientèle	550 746	551 114	-	212 573	338 541
Comptes ordinaires créditeurs	182 099	182 457	-	177 439	5 018
Comptes d'épargne à régime spécial	275 058	275 059	-	826	274 233
Autres dettes envers la clientèle	89 768	89 777	-	32 481	57 296
Titres donnés en pension livrée	1 706	1 706	-	1 706	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	853	853	-	77	776
Dettes nées d'opérations de réassurance	313	313	-	44	269
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	949	949	-	-	949
Dettes représentées par un titre	163 708	165 896	55 361	110 335	200
Dettes subordonnées	25 421	25 508	23 353	2 046	109
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	865 465	868 296	78 714	449 051	340 531

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment – CVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment – DVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le département des Risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du département des Risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *Mark-to-Market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole SA intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs au risque de défaut ou à la qualité de crédit (*Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment*) et aux coûts et gains futurs de financement (*Funding Valuation Adjustment*).

Ajustement CVA (Credit Valuation Adjustment)

Le CVA (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA (Debit Valuation Adjustment)

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut. Le calcul vise à prendre en compte la *Margin Period of Risk* (MPR, délai de temps compris entre la survenance du défaut de Crédit Agricole S.A. et la liquidation effective de toutes les positions). La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (utilisation du CDS Crédit Agricole S.A. pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA (Funding Valuation Adjustment)

Le FVA (*Funding Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (*Assets & Liabilities Management*). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (*Initial Margin Value Adjustment*) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR MODELE DE VALORISATION

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	225 605	24 636	196 612	4 357
Créances sur les établissements de crédit	191	-	191	-
Créances sur la clientèle	1 374	-	-	1 374
Titres reçus en pension livrée	107 414	-	106 447	967
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	22 072	19 394	2 154	524
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	14 219	12 134	1 640	445
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	5 043	4 483	506	54
OPCVM	33	3	5	25
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	2 777	2 774	3	-
Instruments dérivés	94 554	5 242	87 820	1 492
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	139 870	93 239	39 423	7 208
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	28 351	19 159	6 190	3 002
Actions et autres titres à revenu variable	19 315	16 839	1 468	1 008
Titres de participation non consolidés	9 036	2 320	4 722	1 994
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	60 131	36 856	19 073	4 202
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	3 003	-	2 890	113
Titres de dettes	57 128	36 856	16 183	4 089
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	156	73	83	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	11 637	1 760	9 126	751
OPCVM	45 335	35 023	6 974	3 338
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	51 386	37 222	14 160	4
Effets publics et valeurs assimilées	988	975	13	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 956	1 150	2 806	-
Actions et autres titres à revenu variable	5 161	1 167	3 994	-
OPCVM	41 281	33 930	7 347	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2	2	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2	2	-	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	2	2	-	-
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	253 620	235 272	17 699	649
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	3 418	1 988	853	577
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	283	16	233	34
<i>Titres de participation non consolidés</i> ¹	3 135	1 972	620	543
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	250 202	233 284	16 846	72
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1	-	1	-
Titres de dettes	250 201	233 284	16 845	72
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	75 753	75 286	395	72
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	174 448	157 998	16 450	-
Instruments dérivés de couverture	14 322	7	14 315	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	633 417	353 154	268 049	12 214
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	75
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		291		801
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		8	114	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		299	114	876

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Titres de participation non consolidés dans le niveau 2 pour 47 millions d'euros.

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 3 concernent essentiellement les effets Publics.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement les titres de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement les pensions livrées client et les swaps de taux.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 1 concernent essentiellement les Instruments dérivés de transaction sur le change et or.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement les titres de dette non subordonnés et les instruments dérivés de transaction.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	221 089	23 036	195 053	3 000
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 600	-	-	1 600
Titres reçus en pension livrée	92 959	-	92 959	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	20 735	19 668	945	122
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	12 804	12 033	771	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	4 446	4 151	173	122
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	3 485	3 484	1	-
Instruments dérivés	105 795	3 368	101 149	1 278
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	100 315	76 364	19 179	4 772
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2	-	-	2
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	51 600	38 917	12 677	6
Titres à la juste valeur par résultat sur option	48 713	37 447	6 502	4 764
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	3 639	3 617	22	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	28 004	24 738	3 058	208
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	17 070	9 092	3 422	4 556
Actifs financiers disponibles à la vente	307 058	269 028	36 192	1 838
Effets publics et valeurs assimilées	74 346	73 803	543	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	201 745	174 589	26 875	281
Actions et autres titres à revenu variable (1)	30 967	20 636	8 774	1 557
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	16 435	4	16 431	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	644 897	368 432	266 855	9 610
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			119	-
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables		21		100
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables		8	267	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		29	386	100

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent des titres AFS et des obligations.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent des actions.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent des swaps de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les obligations.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	193 956	29 801	159 881	4 274
Titres vendus à découvert	25 433	24 810	403	220
Titres donnés en pension livrée	75 917	-	73 593	2 324
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	92 604	4 991	85 883	1 730
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	34 155	7 499	18 241	8 415
Instruments dérivés de couverture	12 085	-	11 734	351
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	240 196	37 300	189 856	13 040
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		811
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		10	381	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		10	381	811

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur par résultat sur option et les swaps de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement les instruments dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur par résultat sur option et les instruments dérivés de transaction.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	196 444	25 045	169 802	1 597
Titres vendus à découvert	22 598	22 372	226	-
Titres donnés en pension livrée	67 335	-	67 335	-
Dettes représentées par un titre	2	2	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	106 509	2 671	102 241	1 597
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 443	6 817	19 078	5 548
Instruments dérivés de couverture	13 271	-	13 023	248
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	241 158	31 862	201 903	7 393
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	3
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		127
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	2 171	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	2 171	130

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés soit à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;

- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;

- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures.

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes.

- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, CLO, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

■ Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

■ Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables. L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité selon les trois niveaux indiquant pour chaque produit, devise et maturité le classement retenu.

Principalement, sont classés en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêt ou swap de change de maturités très longues ou portant sur des devises émergentes ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux, ou de change) de maturité longue sur des devises/indices majeures ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.
- des produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables.

Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type option, option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, Spread de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
- les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation et actions) ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Celles-ci sont désormais non significatives ;
- certains portefeuilles de dérivés complexes sur actions.

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Classes d'instruments	Évaluation bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	1 277	1 649	Produits annulables de maturité longue (swaps zéro coupons annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité forward	
			Options portant sur une différence de taux			
			Swaps de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés et actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux de prépaiement	0 %/50 %
			Produits hybrides taux/change	Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change	Corrélation taux/taux	50 %/50 %
			de maturité longue (PRDC)		Corrélation taux/change	- 50 %/50 %
					Corrélation -Fx/Equity	- 50 %/75 %
					Corrélation - Change/Change	- 20 %/50 %
					Corrélation - Taux d'intérêt/Equity	- 25 %/75 %
					Corrélation - Taux d'intérêt/Taux d'intérêt	- 10 %/100 %
					Produits multi-sous-jacents (dual range, etc.)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents
Dérivés de crédit	10	15	CDO sur panier de crédit corporate	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus	Corrélations entre les défauts des composantes	50 %/90 %

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3
Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction						Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat						Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							
		Titres détenus à des fins de transaction						Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat			Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
		Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
Solde d'ouverture (01/01/2018)	9 644	1 571	-	-	122	-	122	1 272	1 426	813	94	438	3 280	3 718	4	2	63	522	-	37	37
Gains /pertes de la période ¹	364	49	-	-	1	(2)	(1)	(64)	94	126	9	(15)	52	37	(4)	-	(4)	122	-	-	-
Comptabilisés en résultat	190	(6)	-	-	1	(2)	(1)	(64)	94	125	9	(15)	52	37	(4)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	174	55	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	(4)	122	-	-	-
Achats de la période	3 754	-	617	445	8	28	481	717	131	481	3	459	754	1 213	-	4	-	107	-	-	-
Ventes de la période	(3 287)	(1 614)	-	-	-	(1)	(1)	-	(132)	(274)	(24)	(130)	(748)	(878)	-	(2)	(19)	(304)	-	(39)	(39)
Emissions de la période	20	-	-	-	-	-	-	-	-	18	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Dénouements de la période	(506)	-	-	-	(46)	-	(46)	(453)	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	-	(6)	-	-	-
Recassements de la période	1 484	1 368	-	-	-	-	-	-	(550)	543	-	-	-	-	-	-	-	123	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(13)	-	-	-	-	-	-	-	13	-	-	-	-	-	-	-	(6)	(22)	-	2	2
Transferts	754	-	350	-	(31)	-	(31)	20	26	287	31	-	-	-	-	-	-	(1)	72	-	72
Transferts vers niveau 3	876	-	350	-	-	-	-	105	26	293	31	-	-	-	-	-	-	(1)	72	-	72
Transferts hors niveau 3	(122)	-	-	-	(31)	-	(31)	(85)	-	(6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2018)	12 214	1 374	967	445	54	25	524	1 492	1 008	1 994	113	751	3 338	4 089	-	4	34	543	72	-	72

¹ ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	237
Comptabilisés en résultat	181
Comptabilisés en capitaux propres	56

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
Solde d'ouverture (01/01/2018)	7 393	-	-	-	-	-	1 597	5 548	248
Gains /pertes de la période ¹	34	-	-	-	-	-	(135)	168	1
Comptabilisés en résultat	34	-	-	-	-	-	(135)	168	1
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	3 128	220	2 324	-	-	-	456	-	128
Ventes de la période	(32)	-	-	-	-	-	(2)	-	(30)
Emissions de la période	2 706	-	-	-	-	-	-	2 695	11
Dénouements de la période	(609)	-	-	-	-	-	(115)	(487)	(7)
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	420	-	-	-	-	-	(71)	491	-
Transferts vers niveau 3	811	-	-	-	-	-	127	684	-
Transferts hors niveau 3	(391)	-	-	-	-	-	(198)	(193)	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2018)	13 040	220	2 324	-	-	-	1 730	8 415	351

¹ ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	35
Comptabilisés en résultat	35
Comptabilisés en capitaux propres	-

La variation nette de juste valeur des actifs et passifs valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 s'élève au 31 décembre 2018 à 8 217 millions d'euros, provenant notamment des :

- Prêts et créances clientèle détenus à des fins de transaction : 1 368 millions d'euros
- Titres données en pension livrée : 2 324 millions d'euros
- Titres de créances négociables à la juste valeur par résultat sur option : 2 696 millions d'euros

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau des Actifs et des Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le Niveau 3 ci-dessus.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres.

PÉRIMÈTRE DES DÉRIVÉS DE TAUX

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et de nature à entraîner la classification des produits associés en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (ie. remboursement anticipé).

La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise – ex : CMS 2 ans/CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex. : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex. : USD/JPY – USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity/change* ;
- corrélation *equity/taux* ;
- corrélation *change/change*.

Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). L'exposition à ce facteur de risque peut provenir de deux types de sources : d'une part, l'exposition directe à ces classes d'actifs, d'autre part, certains swaps dits "de titrisation", .i.e. dont les variations de nominal s'ajustent automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *Mark to Market*. Le taux de prépaiement peut être un facteur significatif dans leur valorisation.

CALCUL DES IMPACTS

Au titre de la corrélation

- Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant des chocs distincts selon la nature du facteur de risque :
 - corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS) ;
 - corrélations cross assets (ex : Equity/FX ou IR/Equity) et entre deux courbes de taux de devises différentes.

Le résultat du stress équivaut à la somme les valeurs absolues obtenues.

Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise, par maturité et par book, faisant ainsi une hypothèse de prudence. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 31 décembre 2018, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 12 millions d'euros.

La quantité exprimée est une sensibilité pour une hypothèse de variation de marché normalisée qui n'a pas à vocation à mesurer l'impact des variations extrêmes.

Au titre du taux de prépaiement

Les expositions directes aux actifs comprenant un risque de prépaiement sont liées aux titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO. Ces expositions sont marginales. Elles peuvent être captées par la sensibilité à une variation de 1 bp des spreads de crédit. Cette sensibilité étant très faible (< 50 milliers d'euros/bp), l'exposition au taux de prépaiement est donc considérée comme négligeable.

Le taux de prépaiement n'est pas un paramètre de marché observable et le modèle de valorisation retenu pour les swaps de titrisation est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue avec un taux de prépaiement très rapide et avec un taux de prépaiement très lent. Ainsi, une variation "normale" du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur le *Mark to Market*, aucun *Day One* n'est donc retenu pour ces produits.

10.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Marge différée au 1er janvier	67	69
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	26	20
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(32)	(22)
Intéressement et participation	-	-
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	-	-
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	61	67

La marge au 1^{er} jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

NOTE 11 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

11.1 Information sur les filiales

11.1.1 RESTRICTIONS SUR LES ENTITÉS

Le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole S.A.

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Certaines filiales du Groupe Crédit Agricole S.A., à savoir Crédit Agricole CIB Algérie, Crédit Agricole Ukraine, et Crédit Agricole Serbie doivent soumettre leur distribution de dividendes à l'accord préalable de leur autorité de tutelle respective (Banque d'Algérie, Banque Nationale d'Ukraine et Banque Nationale de Serbie).

Le paiement des dividendes de CA Egypt est limité par la restriction imposée par la Banque Centrale d'Égypte sur la conversion de la livre égyptienne.

11.1.2 SOUTIEN AUX ENTITÉS STRUCTURÉES CONTRÔLÉES

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2018, le montant de ces émissions est de 27 milliards d'euros contre 24 milliards d'euros au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP (voir note 1.1 pour plus de détail). Au 31 décembre 2018, le montant de ces lignes de liquidités est de 35 milliards d'euros contre 32 milliards d'euros au 31 décembre 2017.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

11.1.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION ET FONDS DÉDIÉS

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole S.A.



11.2 Composition du périmètre



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
GESTION DE L'EPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
ABC-CA Fund Management CO	Equivalence		Chine		Entreprise associée	33,3	33,3	22,8	22,8
AMUNDI	Globale		France		Filiale	68,6	68,6	68,4	68,5
AMUNDI (UK) Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI (OFF SHORE) BRANCH	Globale	D1	Emirats Arabes Unis		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	Globale		Hong Kong		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Asset Management S.A.I SA	Globale		Roumanie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Austria	Globale	S4	Autriche		Filiale		100,0		68,5
Amundi Austria GmbH	Globale	D1	Autriche		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava Branch	Globale	D1	Slovaquie		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Czech Republic Asset Management Sofia Branch	Globale	D1	Bulgarie		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Czech Republic Asset Management, A.S.	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Czech Republic, Investicni Spolecnost, A.S.	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Deutschland GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Finance Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI GLOBAL SERVICING	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Hellas MFMC S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI India Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Intermédiation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Intermédiation Asia PTE Ltd	Globale	E2	Singapour		Filiale	100,0		68,4	
Amundi Intermédiation Dublin Branch	Globale	E2	Irlande		Succursale	100,0		68,4	
Amundi Intermédiation London Branch	Globale	E2	Royaume-Uni		Succursale	100,0		68,4	
Amundi Investment Fund Management Private Limited Company	Globale		Hongrie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Ireland Ltd	Globale	D1	Irlande		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Ireland Ltd London Branch	Globale	D1	Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Ireland Ltd Singapore Branch	Globale	D1	Singapour		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Issuance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Japan	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Japan Holding	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Luxembourg S.A.	Globale	S4	Luxembourg		Filiale		100,0		68,5
Amundi Luxembourg SA	Globale	D1	Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	Globale		Malaisie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Pioneer Asset Management Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Pioneer Asset Management USA Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Amundi Pioneer Distributor Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Amundi Pioneer Institutional Asset Management Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Polska	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Private Equity Funds	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Singapore Ltd.	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Smith Breeden	Globale	S4	Etats-Unis		Filiale		100,0		68,5
AMUNDI Suisse	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Tenue de Comptes	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI USA Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
AMUNDI Ventures	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Banca Leonardo	Globale	E3	Italie		Filiale	94,2		92,0	
BFT INVESTMENT MANAGERS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	Globale		Hong Kong	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	Globale		Singapour	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch	Globale		Suisse		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Switzerland) S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Finanziaria S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe)	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	Globale		Belgique	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch	Globale		Italie	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	Globale		Espagne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (France)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CFM Indosuez Wealth	Globale		Monaco		Filiale	70,1	70,1	67,4	67,4
CPR AM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Etoile Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Fund Channel	Equivalence		Luxembourg		Co-entreprise	50,0	50,0	34,2	34,3
Fund Channel Singapore Branch	Equivalence		Singapour	Luxembourg	Co-entreprise	50,0	50,0	34,3	34,3
KBI Fund Managers Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,4	68,5
KBI Global Investors (North America) Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,4	68,5
KBI Global Investors Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,4	68,5
LCL Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Equivalence		Corée du sud		Entreprise associée	30,0	30,0	20,5	20,5
Pioneer Global Investments (Australia) Pty Limited	Globale	S1	Australie		Filiale		100,0		68,5
Pioneer Global Investments (Taiwan) LTD	Globale		Taiwan		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Pioneer Global Investments LTD	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
Pioneer Global Investments LTD Buenos Aires Branch	Globale		Argentine		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
Pioneer Global Investments LTD Jelling Branch	Globale		Danemark		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
Pioneer Global Investments LTD London Branch	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
Pioneer Global Investments LTD Madrid Branch	Globale		Espagne		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	Globale		Mexique		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Pioneer Global Investments LTD Paris Branch	Globale		France		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
Pioneer Global Investments LTD Santiago Branch	Globale		Chili		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,5
Pioneer Investment Company A.S.	Globale	S4	République Tchèque		Filiale		100,0		68,5
Pioneer Investment Management Sgr p.A.	Globale	S4	Italie		Filiale		100,0		68,5
Société Générale Gestion (S2G)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
State Bank of India Fund Management	Equivalence		Inde		Entreprise associée	37,0	37,0	25,3	25,3
TOBAM	Equivalence		France		Entreprise associée	4,1	4,1	13,7	13,7
TOBAM HOLDING COMPANY	Equivalence		France		Entreprise associée	25,6	25,6	17,5	17,5
Vanderbilt Capital Advisors LLC	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,5
WAFA Gestion	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	34,0	34,0	23,3	23,3
Sociétés d'investissement									
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM	Globale		Brésil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Group)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CFM Indosuez Conseil en Investissement	Globale	E1	France		Filiale	70,1		67,4	
CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de Noumea	Globale	E1	France		Succursale	70,1		67,4	
CFM Indosuez Gestion	Globale	E1	Monaco		Filiale	70,1		66,1	
Assurance									
ASSUR&ME	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Assicurazioni	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DANNI	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe Succursale France	Globale		France	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe Succursale Pologne	Globale		Pologne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life	Globale	D4	Grèce		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
GNB SEGUROS	Globale		Portugal		Filiale	75,0	50,0	75,0	50,0
Médicale de France	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacifica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	Globale		Espagne		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Space Holding (Ireland) Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCVM									
ACACIA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,5
ACAJOU	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,5
AGRICOLE RIVAGE DETTE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AM DESE FII DS3IMDI	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
AMUNDI GRD 24 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AMUNDI PE Solution Alpha	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		68,4	
ARTEMID	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT VALUE PREM OP CD	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.I.A.	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS c.I.A.	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2016	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2017	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA PR FII C1 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA SECONDAIRE IV	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREPTA R 2016	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CEDAR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,5
Choréal Allocation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,7	68,2	68,2
CNP ACP 10 FCP	Equivalence		France		Co-entreprise structurée	56,9	50,2	50,2	50,2
CNP ACP OBLIG	Equivalence		France		Co-entreprise structurée	45,4	50,2	50,2	50,2
COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CORSAIR 1.52% 25/10/38	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.5255% 25/04/35	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83% 25-10-38	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24 % 25-10-38	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELANDE 0.7% 25-10-38	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
EFFITHERMIE FPCI	Globale		France		Entité structurée contrôlée	89,1	89,1	89,1	89,1
FCPR CAA 2013	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 C2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II B	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Roosevelt Investissements	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP AGRO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT BRIDGE 2016-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAA – Compartiment 2017-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - RE 2015 -1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA 2-2016	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT MID CAP 2 05/12/22	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERIS CORE EU CR 19 MM	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,6	43,6	43,6	43,6
Federalval	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FPCI Cogeneration France I	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Genavent	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		52,3		35,8
GRD 44	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N°3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 54	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD02	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD04	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
GRD05	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
GRD17	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD23	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Londres Croissance C16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,5
LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13- 21 11/01A	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	84,2	100,0	84,2
OBJECTIF LONG TERME FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Peg - Portfolio Eonia Garanti	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,2	97,2	66,5	66,6
Predica 2005 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	93,8	100,0	93,8
PREDICA 2010 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES III	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant Eurocroissance A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIQUANT PREMIUM	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	
PREDIQUANT STRATEGIES	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
PREMIUM GR 0% 28	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 0.508% 25-10-38	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 0.63% 25-10-38	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 1.531% 25-04-35	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 1.55% 25-07-40	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.52%06-21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.54%06- 13.06.21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.5575%21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.56%06-21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN PLC 1.095% 25- 10-38	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 06/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 07-22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 26/07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV2027	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN4.33%06- 29/10/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PurpleProtAsset 1,36% 25/10/2038	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PurpleProtAsset 1.093% 20/10/2038	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
RED CEDAR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,5	
UI CAP SANTE 2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Fonds UC										
61 fonds UC dont le taux de détention est supérieur ou égal à 95%	Globale		France		Entité structurée contrôlée	> 95 %	> 95 %	> 95 %	> 95 %	
A FD EQ E CON AE(C)	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	54,3		54,3		
A FD EQ E FOC AE (C)	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	61,3		61,3		
AF EQUI.GLOB.AHE CAP	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	52,2	91,5	52,2	91,5	
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	20,7	41,8	20,7	41,8	
AF INDEX EQ USA A4E	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	91,1	84,1	91,1	84,1	
AM AC FR ISR PC 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	62,7	50,0	62,7	50,0	
AM.AC.MINER.-P-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,5	44,1	49,5	44,1	
AMU-AB RET MS-EEUR	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	59,4		59,4		
AMUN TRESO CT PC 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	64,7	63,1	64,7	63,1	
AMUN.ACT.REST.P-C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,7	52,3	52,7	52,3	
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	61,3	90,9	61,3	89,6	
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,2	78,0	68,2	78,0	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	78,7	75,3	78,7	75,3
AMUNDI EQ E IN AHEC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	29,5	45,5	29,5	45,5
AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,3	71,0	68,3	71,0
AMUNDI HORIZON 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	65,9	66,0	65,9	66,0
AMUNDI KBI ACTION PC	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	87,2		87,2	
AMUNDI KBI ACTIONS C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,8	85,3	50,8	49,6
AMUNDI OBUG EURO C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,7	46,1	47,7	46,1
AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,2	83,7	84,2	83,7
AMUNDI PULSACTIONS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,6	57,8	57,6	57,8
AMUNDI VALEURS DURAB	Globale		France		Entité structurée contrôlée	70,7	63,1	70,7	63,1
AMUNDIOBLIGMONDEP	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	50,3		50,3	
ANTINEA FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,5	65,8	52,5	65,8
ARAMIS PATRIM D 3D	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		43,1		43,1
ARC FLEXIBOND-D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,8	55,5	52,8	55,5
ATOOUT EUROPE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,1	81,9	82,1	81,9
ATOOUT FRANCE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	42,1	42,1	42,1	42,1
ATOOUT MONDE C FCP 3DEC	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		88,6		88,6
ATOOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	35,3	35,6	35,3	35,6
AXA EUR.SM.CAP E 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	71,1	70,1	71,1	70,1
BFT FRAN FUT-C SI.3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	48,1		48,1	
BFT STATERE P (C)	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	48,0		48,0	
BNP PAR.CRED.ERSC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	67,3	66,1	67,3	66,1
CA MASTER EUROPE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,3	47,1	47,3	47,1
CAPITOP MON. C 3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		45,6		45,6
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,0	51,0	52,0	51,0
CPR CROIS.REA.-P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	38,5	28,7	38,5	28,7
CPR FOCUS INF.-P-3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	63,3		63,3	
CPR OBLIG 12 M.P. 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	89,1	65,8	89,1	65,8
CPR REFL.RESP.0-100 P FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,6	55,3	85,6	55,3
CPR RENAI.JAP.-P-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	59,2	59,4	59,2	59,4
CPR SILVER AGE P 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,2	45,5	50,2	45,5
DNA 0% 12-211220	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		89,0		89,0
DNA 0% 21/12/20 EMTN	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	71,1	70,7	71,1	70,7
DNA 0% 23/07/18 EMTN INDX	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		78,6		78,6
DNA 0% 27/06/18 INDX	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		82,1		82,1
DNA 0%12-240418 INDX	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		79,7		79,7
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	83,7	81,4	83,7	81,4
ENMIUM FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
EXAN.PLEI.FD P	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	61,6		61,6	
EXPANSIA VIE	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FONDS AV ECHUS FIA A	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		99,9		99,9
FONDS AV ECHUS FIA C	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		99,4		99,4

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
FONDS AV ECHUS FIA D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		99,9		99,9
IND.CAP.EMERG.-C-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,6	88,8	80,6	88,8
INDO ALLOC.MANDAT C	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	93,7		93,7	
INDOS.EURO.PAT.PD 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,3	45,0	44,3	45,0
INVEST RESP S3 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	69,8	64,4	69,8	64,4
LCL AC.DEV.DU.EURO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	69,5	57,8	69,5	57,8
LCL AC.EMERGENTS 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	54,6	51,5	54,6	51,5
LCL ACT.RES.NATUREL	Globale		France		Entité structurée contrôlée	38,9	59,6	38,9	59,6
LCL ACT.E-U.ISR 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	54,7	43,2	54,7	43,2
LCL ACT.IMMOBI.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,2	47,8	49,2	47,8
LCL ACT.USA.ISR 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	53,2	52,1	53,2	52,1
LCL ACTIONS EURO C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,9	82,0	81,9	82,0
LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	42,4	41,9	42,4	41,9
LCL AUTOCALL VIE 17	Globale		France		Entité structurée contrôlée	90,3	90,3	90,3	90,3
LCL BDP MONETAR B C	Globale	E3 ; S2	France		Entité structurée contrôlée				
LCL D.CAPT.JU.10.3D	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		86,6		86,6
LCL DBL HOR AV NOV15	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL DEVELOPPEM.PME C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	69,5	71,3	69,5	71,3
LCL FDS ECH.MONE.3D	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		82,8		82,8
LCL FLEX 30	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,1	63,5	51,1	63,5
LCL INVEST.EQ C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,2	91,9	92,2	91,9
LCL INVEST.PRUD.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	91,4	90,8	91,4	90,8
LCL LATITUDE VIE17 C	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		96,9		96,9
LCL MGEST 60 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,9	84,6	84,9	84,6
LCL MGEST FL0-100	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,0	80,7	80,0	80,7
LCL MONETAIRE C SI	Globale	E1 ; S4	France		Entité structurée contrôlée				
LCL OPTIM II VIE 17	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,7	94,4	94,7	94,4
LCL OPTIM VIE T 17 C	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		94,7		94,7
LCL PHOENIX VIE 2016	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		93,7		93,7
LCL PREMIUM VIE 2015	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,7	94,8	94,7	94,8
LCL T.H. AV(04/14) C	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		99,9		99,9
LCL TEMPO 6 ANS AV	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		99,6		99,6
LCL TRIP HORIZ SEP 16	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		78,1		78,1
LCL TRIPLE HORIZ AV JANV 14 C 3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL TRIPLE HORIZON AV (09 2014)	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL TRIPLE HORIZON AV (JANV. 2015)	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		99,9		99,9
LCL V.RDM 8 AV(FEV.10) FCP3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL VOCATION RENDEMENT NOV 12 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,0	80,1	80,0	80,1
OBJECTIF PRUDENCE FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,3	100,0	81,3	100,0
OPALIA VIE 2 FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
OPALIA VIE 3 3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		99,7		99,7
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,2	93,6	94,2	93,6

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,5	93,1	93,5	93,1
PREFERENCE RENDEMENT EXCLUSIF 3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
PREFERENCE RENDEMENT FCP 3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
SELECTANCE 2017 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
SOLIDARITE AMUNDI P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	62,3	56,1	62,3	56,1
SOLIDARITE INITIATIS SANTE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,6	86,1	84,6	86,1
TRIALIS 6 ANS	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		68,3		68,3
TRIANANCE 6 ANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	61,8	61,8	61,8	61,8
TRIANANCE 6 ANS 5 C	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	79,2		79,2	
TRIANANCE 6 ANS N 4	Globale		France		Entité structurée contrôlée	74,6	73,4	74,6	73,4
VENDOME INV.FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	90,3	90,4	90,3	90,4
OPCI									
Nexus 1	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Camp Invest	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Immanens	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,5
OPCI Immo Emissions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,5
OPCI Iris Invest 2010	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI MASSY BUREAUX	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Messidor	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Bureau	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Habitation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI									
B IMMOBILIER	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0	
DS Campus	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FREY RETAIL VILLEBON	Equivalence	E1	France		Co-entreprise	47,5		47,5	
HDP BUREAUX	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP HOTEL	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP LA HALLE BOCA	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0
IMEFA 177	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,0	100,0	99,0
IMEFA 178	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,0	100,0	99,0
IMEFA 179	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,0	100,0	99,0
Issy Pont	Globale		France		Entité structurée contrôlée	75,0	75,0	75,0	75,0
RUE DU BAC (SCI)	Equivalence	E1	France		Co-entreprise	50,0		50,0	
SCI 1 TERRASSE BELLINI	Equivalence	E1	France		Co-entreprise	33,3		33,3	
SCI BMEDIC HABITATION	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CARGO PROPERTY HOLDING	Equivalence		France		Entreprise associée	28,0	29,9	28,0	29,9
SCI CARPE DIEM	Equivalence	E1	France		Co-entreprise	50,0		50,0	
SCI EUROMARSEILLE 1	Equivalence	E1	France		Co-entreprise	50,0		50,0	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
SCI EUROMARSEILLE 2	Equivalence	EI	France		Co-entreprise	50,0		50,0	
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLIERS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERLOG	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FONDIS	Equivalence	EI	France		Entreprise associée	25,0		25,0	
SCI GRENIER VELLEFF	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI HEART OF LA DEFENSE	Equivalence	EI	France		Entreprise associée	33,3		33,3	
SCI Holding Dahlia	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ILOT 13	Equivalence	EI	France		Co-entreprise	50,0		50,0	
SCI IMEFA 001	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 002	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 003	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 004	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 005	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 006	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 008	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 009	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 010	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 011	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 012	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 013	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 016	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 017	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 018	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 020	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 022	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 025	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 032	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 033	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 034	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 035	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 036	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 037	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 038	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 039	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 042	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 043	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 044	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 047	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 048	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
SCI IMEFA 051	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 052	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 054	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 057	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 058	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 060	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 061	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 062	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 063	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 064	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 067	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 068	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 069	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 072	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 073	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 074	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 076	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 077	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 078	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 079	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 080	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 081	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 082	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 083	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 084	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 085	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 089	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 091	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 092	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 096	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 101	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 102	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 104	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 105	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 107	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 108	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 109	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 110	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 112	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 113	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
SCI IMEFA 115	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 117	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 120	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 126	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 128	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 129	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 131	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 132	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 140	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 148	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 149	Globale		France		Filiale	100,0	99,0	100,0	99,0
SCI IMEFA 150	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 155	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 156	Globale		France		Filiale	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 157	Globale		France		Filiale	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 158	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 159	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 164	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 169	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 170	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 171	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,0	100,0	99,0
SCI IMEFA 172	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,0	100,0	99,0
SCI IMEFA 173	Globale		France		Filiale	100,0	99,0	100,0	99,0
SCI IMEFA 174	Globale		France		Filiale	100,0	99,0	100,0	99,0
SCI IMEFA 175	Globale		France		Filiale	100,0	99,0	100,0	99,0
SCI IMEFA 176	Globale		France		Filiale	100,0	99,0	100,0	99,0
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEDI BUREAUX	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PACIFICA HUGO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VAUGIRARD 36-44	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI WAGRAM 22/30	Equivalence	E1	France		Co-entreprise	50,0		50,0	
SCI WASHINGTON	Equivalence	E1	France		Entreprise associée	34,0		34,0	
TOUR MERLE (SCI)	Equivalence	E1	France		Co-entreprise	50,0		50,0	
Divers									
ALTAREA	Equivalence		France		Entreprise associée	24,7	24,7	24,7	24,7

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
AMUNDI IT Services	Globale		France		Filiale	99,6	99,6	69,5	69,5
ARCAPARK SAS	Equivalence	E1	France		Co-entreprise	50,0		50,0	
Azqore	Globale	E2	Suisse		Filiale	80,0		78,2	
Azqore SA Singapore Branch	Globale	E2	Singapour	Suisse	Succursale	100,0		97,8	
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CACI Gestion	Globale	S1	France		Filiale		99,0		99,0
Crédit Agricole Assurances Solutions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	Globale		Luxembourg		Filiale	60,0	60,0	60,0	60,0
FONCIERE HYPERSUD	Equivalence		France		Co-entreprise	51,4	51,4	51,4	51,4
FREY	Equivalence		France		Entreprise associée	19,2	17,9	19,2	17,9
HOLDING EUROMARSEILLE	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0	
Icade	Equivalence		France		Entreprise associée	18,4	18,5	18,4	18,5
INFRA FOCH TOPCO	Equivalence		France		Entreprise associée	49,0	36,9	49,0	36,9
IRIS HOLDING FRANCE	Globale	E1	France		Filiale	80,1		80,1	
KORIAN	Equivalence		France		Entreprise associée	23,2	23,0	23,2	23,0
PATRIMOINE ET COMMERCE	Equivalence		France		Entreprise associée	20,3	19,9	20,3	19,9
PREDICA ENERGIES DURABLES	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0	
PREDIPARK	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
RAMSAY – GENERALE DE SANTE	Equivalence		France		Entreprise associée	38,4	38,4	38,4	38,4
SA RESICO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CRISTAL	Equivalence	E1	France		Entreprise associée	46,0		46,0	
SAS PARHOLDING	Equivalence	E1	France		Entreprise associée	50,0		50,0	
SAS PREDI-RUNGIS	Globale	E1	France		Filiale	85,0		85,0	
SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS	Globale	E1	France		Filiale	99,7		99,7	
Via Vita	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE									
Établissement bancaire et financier									
Banque Thémis	Globale	S2	France		Filiale		100,0		95,1
Interfimo	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	94,6	94,1
LCL	Globale		France		Filiale	95,6	95,1	95,6	95,1
LCL succursale de Monaco	Globale		Monaco	France	Succursale	95,6	95,1	95,6	95,1
Sociétés de crédit-bail et location									
Sociétés d'investissement									
Développement touristique- immobilier									
Angle Neuf	Globale	E1	France		Filiale	100,0		95,6	
Divers									
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,1
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,1
BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL									
Établissement bancaire et financier									

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Arc Broker	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CASSA DI RISPARMIO DI CESENA S.P.A.	Globale	S4	Italie		Filiale		95,3		73,1
CASSA DI RISPARMIO DI RIMINI S.P.A.	Globale	S4	Italie		Filiale		95,4		73,2
CASSA DI RISPARMIO DI SAN MINIATO S.P.A.	Globale	S4	Italie		Filiale		95,6		73,3
CREDIT AGRICOLE BANK	Globale		Ukraine		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	Globale		Serbie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cariparma	Globale		Italie		Filiale	76,9	76,7	76,9	76,7
Crédit Agricole Carispezia S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	80,0	80,0	61,5	61,4
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	Globale		Egypte		Filiale	60,5	60,5	60,2	60,2
Crédit Agricole Friuladria S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	81,3	81,3	62,5	62,4
Crédit Agricole Group Solutions	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,2	75,0
Crédit Agricole Leasing Italia	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	80,4	80,2
Crédit Agricole Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Romania	Globale		Roumanie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Service sp z o.o.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc	Globale		Maroc		Filiale	78,7	78,7	78,7	78,7
Lukas Finanse S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Crédit du Maroc Succursale de France	Globale	D4 ; S1	France	Maroc	Succursale		78,7		78,7
IUB Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SERVICES FINANCIERS SPECIALISÉS									
Établissement bancaire et financier									
Agos	Globale		Italie		Filiale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia	Globale	D2	France		Entreprise associée	100,0	20,0	100,0	20,0
Antera Incasso B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Creaffi	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij " De Ijssel" B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit LIFT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DE NEDERLANDSE VOORSCHOTBANK BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR NEDERLAND	Globale		Pays-bas	Allemagne	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR POLSKA S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor SA - NV (Benelux)	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Eurofintus Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA Automotive Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH, Hellenic Branch	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK SPA, IRISH BRANCH	Equivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Germany GmbH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Belgium S.A.	Equivalence		Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Danmark A/S	Equivalence		Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital España EFC S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital France S.A.	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital IFIC	Equivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Nederland B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Norge AS	Equivalence		Norvège		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Re Limited	Equivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Suisse S.A.	Equivalence		Suisse		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Sverige	Equivalence		Suède		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA DEALER SERVICES ESPANA SA, Morocco Branch	Equivalence		Maroc	Espagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer services España, S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services Portugal S.A.	Equivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA GROUP BANK POLSKA S.A.	Equivalence		Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Insurance Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing France	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing Polska	Equivalence		Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	25,5	25,0
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch	Equivalence	E2	Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0		25,5	
FCA Capital Danmark A/S, Finland Branch	Equivalence		Finlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Finaref Assurances S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.	Globale	S4	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	98,1	98,1	98,1	98,1
FORSO Denmark	Equivalence	D4 ; S2	Danemark		Co-entreprise		50,0		50,0
Forso Finance OY	Equivalence	D4 ; S2	Finlande		Co-entreprise		50,0		50,0
Forso Nordic A.B.	Equivalence	D4 ; S2	Suède		Co-entreprise		50,0		50,0
Forso Norge	Equivalence	D4 ; S2	Norvège		Co-entreprise		50,0		50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co.	Equivalence		Chine		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	50,0
GSA Ltd	Globale		Maurice		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Finance B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
IDM lease maatschappij B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Iebe Lease B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
INTERBANK NV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
INTERMEDIAIRE VOORSCHOTBANK BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS France S.A.S	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS Nederland	Equivalence	E2	Pays-Bas		Co-entreprise	50,0		50,0	
LEASYS SPA Belgian Branch	Equivalence	E2	Belgique		Co-entreprise	50,0		50,0	
LEASYS SPA GERMAN BRANCH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA SUCURSAL ESPANA	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Leasys UK Ltd	Equivalence	D1	Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Mahuko Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Menafinance	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
NL Findio B.V	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
RIBANK NV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SMART PREPAID	Equivalence	S2	France		Entreprise associée		49,0		49,0
Sofinco Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Européenne de Développement d'Assurances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Européenne de Développement d'Assurances,	Globale	D3	Maroc		Succursale	100,0		100,0	
Sté Européenne de Développement du	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Themis Courtage	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Ucafleet	Equivalence		France		Entreprise associée	35,0	35,0	35,0	35,0
VoordeelBank B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
WINRENT	Equivalence	E3	Italie		Co-entreprise	50,0		50,0	
Sociétés de crédit-bail et location									
Auxifip	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en Espana	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Globale		Maroc		Filiale	100,0	100,0	85,8	85,8
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finamur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxbail	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Assurance									
ARES Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	61,0	61,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Divers									
A-BEST ELEVEN UG	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FIFTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FOUR	Equivalence	S1	Italie		Co-entreprise structurée		50,0		50,0
A-BEST FOURTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST NINE SRL	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST Ten SRL	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST THIRTEEN	Equivalence		Espagne		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST TWELVE	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
EFL Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Lease Abs 2017-1 Designated Activity Company	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ERASMUS FINANCE	Equivalence		Irlande		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
FAST THREE SRL	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
FCT GINKGO CLOANS 2013-1	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FCT GINKGO DEBT CONSO 2015- 1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO PERSONAL LOANS 2016-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO PLOANS 2015-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FIN 2014-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2015-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2017-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GAC - SOFINCO 2014-01	Equivalence		Chine		Entité structurée contrôlée	50,0	50,0	50,0	50,0
Green FCT Lease	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
MATSUBA BV	Globale		Pays-Bas		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
NIXES SEVEN SRL	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
NIXES SIX (LTD)	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
OCHIBA 2015 B.V	Globale		Pays-Bas		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
RETAIL CONSUMER CP GERMANY 2016 UG	Globale		Allemagne		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SUNRISE SPV 20 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SUNRISE SPV 30 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SUNRISE SPV 40 SRL	Globale	E2	Italie		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
SUNRISE SPV 50 SRL	Globale	E2	Italie		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
SUNRISE SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
THETIS FINANCE 2015-1	Globale		Portugal		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRANDES CLIENTÈLES									
Établissement bancaire et financier									
Banco Crédito Agricole Brasil S.A.	Globale		Brésil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CACEIS (Canada) Ltd.	Globale	D4 ; S2	Canada		Filiale		100,0		100,0
CACEIS (USA) Inc.	Globale	D4 ; S2	Etats-Unis		Filiale		100,0		100,0
CACEIS Bank	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Bank S.A., Germany Branch	Globale		Allemagne		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Bank, Belgium Branch	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
CACEIS Bank, Ireland Branch	Globale		<i>Irlande</i>		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Bank, Italy Branch	Globale		<i>Italie</i>		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Bank, Luxembourg Branch	Globale		<i>Luxembourg</i>		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Bank, Netherlands Branch	Globale		<i>Pays-Bas</i>		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Bank, Switzerland Branch	Globale		<i>Suisse</i>		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Bank, UK Branch	Globale		<i>Royaume-Uni</i>		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Belgium	Globale		<i>Belgique</i>		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Corporate Trust	Globale		<i>France</i>		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Fund Administration	Globale		<i>France</i>		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Ireland Limited	Globale		<i>Irlande</i>		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS S.A.	Globale		<i>France</i>		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Switzerland S.A.	Globale		<i>Suisse</i>		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale		<i>Belgique</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale		<i>Emirats Arabes Unis</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale		<i>Allemagne</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Canada)	Globale		<i>Canada</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale		<i>Corée du sud</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale		<i>Emirats Arabes Unis</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale		<i>Emirats Arabes Unis</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale		<i>Espagne</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Etats-Unis)	Globale		<i>Etats-Unis</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale		<i>Finlande</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale		<i>Hong Kong</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale		<i>Inde</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale		<i>Italie</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale		<i>Japon</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	Globale		<i>Luxembourg</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale		<i>Etats-Unis</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Royaume- Uni)	Globale		<i>Royaume-Uni</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale		<i>Singapour</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale		<i>Suède</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Taipei)	Globale		<i>Taiwan</i>	<i>France</i>	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	Globale		<i>Algérie</i>		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB AO	Globale		<i>Russie</i>		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale		<i>Australie</i>		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale		<i>Chine</i>		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch	Globale		<i>Chine</i>		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.	Globale		<i>France</i>		Filiale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale		<i>Inde</i>		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Ester Finance Titrisation	Globale		<i>France</i>		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
UBAF	Equivalence		<i>France</i>		Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Corée du Sud)	Equivalence		<i>Corée du sud</i>	<i>France</i>	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
UBAF (Japon)	Equivalence		Japon	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Singapour)	Equivalence		Singapour	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
Sociétés de Bourse									
Credit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Credit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	Globale		Corée du sud		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale		Japon	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés d'investissement									
CLTR	Globale	S3	France		Filiale		100,0		97,8
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Doumer Finance S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest	Globale		France		Filiale	98,3	98,3	96,1	96,1
Fletirec	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
I.P.F.O.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Igasus LLC	Globale	S3	Etats-Unis		Filiale		100,0		97,8
Assurance									
CAIRS Assurance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers									
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Benelpart	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	95,3	95,3
Calixis Finance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Calliope SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Clifap	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole America Services Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernsey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernsey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	99,7	97,7	97,5
Crédit Agricole CIB Global Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	Globale		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Transactions	Globale	E1	France		Filiale	100,0		97,8	
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
DGAD International SARL	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Elipso Finance S.r.l	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	48,9	48,9
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Eucalyptus FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
FIC-FDC	Globale		Brésil		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Financière des Scarabées	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	96,5	96,5

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Financière Lumis	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fundo A De Investimento Multimercado	Globale		Brésil		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Héphaïstos EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Héphaïstos GBP FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Héphaïstos Multidevises FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Héphaïstos USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Indosuez Holding SCA II	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Management Luxembourg II	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Investor Service House S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Island Refinancing SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
ItalAsset Finance SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
La Fayette Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
La Route Avance	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		-	
Lafina	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6
LMA SA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Merisma	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Molinier Finances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,0	95,0
Pacific EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Pacific IT FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Pacific USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Parinvest S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Placements et réalisations Immobilières (SNC)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,3	95,3
Sagrantino Italy SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Shark FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
SNGI	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
SNGI Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sococlabeq	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6
Sofipac	Globale		Belgique		Filiale	98,6	98,6	93,9	93,9
TCB	Globale		France		Filiale	98,7	98,7	95,3	95,3
Triple P FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
TSUBAKI OFF (FCT)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
TSUBAKI ON (FCT)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Vulcain EUR FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Vulcain Multi-Devises FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Vulcain USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
ACTIVITES HORS METIERS									
Crédit Agricole S.A.									
Crédit Agricole S.A.	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Credit Agricole SA	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier									
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
CL Développement de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Definances	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Sodica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
CA Grands Crus	Globale		France		Filiale	77,9	77,9	77,9	77,9
Cariou Holding	Globale		France		Filiale	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Agriculture	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Payment Services	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,2	50,2	50,2	50,2
Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Régions Développement	Globale		France		Filiale	81,7	81,7	81,7	81,7
ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 Compartiment Corse	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		99,9	
FIRECA	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
IDIA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA DEVELOPPEMENT	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0	
IDIA PARTICIPATIONS	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0	
S.A.S. Evergreen Montrouge	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI Quentyvel	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SILCA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,9	97,9
SNC Kalliste Assur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	99,9	99,9
Uni-medias	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique- immobilier									
Crédit Agricole Immobilier Promotion	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Immobilier Services	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SNC Eole	Equivalence	S3	France		Co-entreprise		50,0		50,0
SO.GI.CO	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0

(a) Modification du périmètre

Entrée (E) dans le périmètre

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sortie (S) de périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité en IFRS 5

(b) Type d'entité et nature du contrôle

F : Filiale

S : Succursale

ESC : Entité structurée contrôlée

Co-E : Co-entreprise

Co-ES : Co-entreprise structurée

OC : Opération en commun

EA : Entreprise associée

EAS : Entreprise associée structurée

NOTE 12 Participations et entités structurées non consolidées

12.1 Participations non consolidées

Ce poste s'élève à 12 170 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 12 277 millions d'euros au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2018, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 32,49 % du capital de Crédit Logement s'élève à 522 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

12.1.1 ENTITÉS NON INTÉGRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les informations relatives aux entités classiques sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable, et aux entités structurées contrôlées non intégrées dans le périmètre de consolidation sont mises à disposition sur le site du Crédit Agricole S.A. lors de la publication du Document de Référence.

12.1.2 TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ET PRÉSENTANT UN CARACTÈRE SIGNIFICATIF

Les titres de participation significatifs représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans un tableau disponible sur le site du Crédit Agricole S.A. lors de la publication du Document de Référence.

12.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS

Au 31 décembre 2018, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Le groupe Crédit Agricole S.A., principalement via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Le groupe Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et assurances du groupe Crédit Agricole S.A. investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, le groupe Crédit Agricole S.A., via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Le groupe Crédit Agricole S.A. sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- le groupe Crédit Agricole S.A. intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;

- une structuration intervient à la demande du groupe Crédit Agricole S.A. et il en est le principal utilisateur ;
- le groupe Crédit Agricole S.A. cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- le groupe Crédit Agricole S.A. est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère du groupe Crédit Agricole S.A. est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement de charges et de produits d'intérêts dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels Crédit Agricole Assurances et Crédit Agricole CIB ne détiennent pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à -2 millions d'euros et pour Crédit Agricole CIB à 4 millions d'euros au 31 décembre 2018.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES ASSOCIES AUX INTERETS DETENUS

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2018, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2018, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

Risques associés aux intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2018, et au 31 décembre 2017 l'implication du groupe dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le Groupe dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2018															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ¹				Financement structuré ¹			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
(en millions d'euros)																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	66	66	-	66	2 101	2 101	-	2 101	33 254	33 254	-	33 151	35	35	-	35
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	12	12	-	12
Actifs financiers au coût amorti	16 537	16 540	152	16 388	-	-	-	-	-	-	-	-	2 346	2 346	-	2 346
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	16 603	16 606	152	16 454	2 101	2 101	-	2 101	33 254	33 254	-	33 152	2 393	2 393	-	2 393
Instrument de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	43	-	-	43	833	833	-	833	1 055	15	-	15	4	-	-	4
Dettes	173	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	569	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	215	-	-	43	833	833	-	833	1 055	15	-	15	573	-	-	4
Engagements donnés	-	5 484	-	5 484	-	20 098	302	19 827	-	1 920	-	1 920	-	1 445	-	1 445
Engagements de financement	-	5 387	-	5 387	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 258	-	1 258
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	20 129	302	19 827	-	-	-	-	-	187	-	187
Autres	-	97	-	97	-	-	-	-	-	1 920	-	1 920	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	(31)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	5 484	-	5 484	-	20 098	302	19 827	-	1 920	-	1 920	-	1 445	-	1 445
Total bilan des entités structurées non consolidées	16 423	-	-	-	94 702	-	-	-	297 806	-	-	-	2 349	-	-	-

¹ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(en millions d'euros)	31/12/2017									
	Titrisation				Gestion d'actifs		Fonds de placement ¹		Financement structuré ¹	
	Perte maximale				Perte maximale		Perte maximale		Perte maximale	
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres réhaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	238	238	-	238	705	705	390	390	50	50
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	813	813	30 580	30 580	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	212	212	22	190	665	665	4 813	4 813	741	741
Prêts et créances	20 580	20 438	-	20 438	-	-	49	49	2 593	2 593
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	21 030	20 888	22	20 866	2 183	2 183	35 832	35 832	3 385	3 385
Instrument de capitaux propres	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	133	-	-	-	1 416	-	589	-	18	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	856	-	-	-	-	-	180	-	565	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	1 000	-	-	-	1 416	-	769	-	583	-
Engagements donnés										
Engagements de financement		10 357		10 357		-		-		625
Engagements de garantie		-		-		21 322		-		417
Autres		3		3		-		-		-
Provisions - Engagements par signature		-		-		(20)		-		-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées		10 360		10 360		21 302		-		1 043
TOTAL BILAN DES ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES	21 914				86 014		311 250		2 674	

¹ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structurées dans lesquelles le groupe a uniquement accordé un prêt."

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *Mark-to-Market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

NOTE 13 Événements postérieurs au 31 décembre 2018

Aucun évènement significatif n'a eu lieu postérieurement à la date d'arrêté.